

Troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Préface

de Louis LE PENSEC
Ministre de l'agriculture
et de la pêche

Après cinq années d'application du second schéma prévisionnel national des formations (1993-1997), une nouvelle étape s'ouvre pour l'enseignement agricole avec le troisième schéma qui couvrira les cinq rentrées scolaires de 1998 à 2002.

Au cours de cette période la France, l'Europe et sans doute le Monde auront connu des évolutions, voire des bouleversements, dont certains auront pu être préparés, réfléchis, maîtrisés, tandis que d'autres auront, sur notre agriculture, notre économie, notre société dans son ensemble, des conséquences qui ne sauraient aujourd'hui être totalement appréciées. Dans ce contexte général, le troisième schéma prévisionnel national propose d'approfondir les axes stratégiques fixés par le second et de dégager des orientations destinées à aider les acteurs de l'enseignement agricole dans la construction, la conduite et l'évaluation de leurs projets au service du mouvement social et des transformations du monde agricole et rural.

Ces transformations sont à l'œuvre : elles justifient une nouvelle loi d'orientation agricole qui, à son tour, éclairera l'action de l'enseignement agricole. En effet, nous entrons dans une nouvelle période de l'histoire de l'agriculture et de la politique agricole. Les exigences de cette nouvelle période, de cet avenir à construire, nous arrachent aux certitudes de la période qui a fait de la France, encore largement déficitaire dans sa couverture alimentaire au lendemain de la seconde guerre mondiale, le premier exportateur mondial de produits agro-alimentaires transformés et le deuxième exportateur mondial de produits agricoles bruts. Nous entrons dans une période plus complexe, qui nous oblige à renouveler notre vision de l'agriculture et des politiques publiques qui y sont liées. Le temps est venu de redéfinir la place de l'agriculture dans notre société et de reformuler les objectifs de la politique agricole en prenant en compte explicitement ses fonctions économiques mais aussi territoriales et sociales.

Bien entendu, les agriculteurs seront demain comme aujourd'hui des producteurs de denrées alimentaires et de matières premières pour les industries de transformation. Mais les préoccupations sociales et environnementales ne sont pas étrangères à l'économie. Les exploitations agricoles ne pourront produire durablement que si elles prennent en compte les exigences de protection et de renouvellement des ressources naturelles. Si elles ne le font pas, c'est leur capacité à produire et à commercialiser qui sera remise en cause. Ce que l'on baptise « contraintes environnementales » constitue en fait une condition de la pérennité des exploitations.

De la même façon, en faisant de la production de services collectifs l'un des objectifs de la politique agricole, nous ne nous éloignons pas de l'économie agricole. Les jeunes ne s'installeront que s'ils trouvent un milieu rural vivant, offrant les services collectifs que tous nos concitoyens attendent. En contribuant au maintien de ce tissu social dans le monde rural, par les services collectifs qu'ils pourront rendre, les agriculteurs travaillent pour eux-mêmes en même temps qu'ils travaillent pour les autres.

L'avenir, c'est aussi la gestion de nos territoires par la production. Nous savons à quel point les gisements de production de matière première sont menacés de délocalisation. C'est vrai pour l'industrie, et ce l'est aussi pour l'agriculture quoique selon des modalités bien différentes. Il suffit pour s'en rendre compte de mesurer à quel point les productions

agricoles depuis vingt ans se sont concentrées toujours davantage autour des pôles d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation. Le maintien d'une agriculture sur l'ensemble du territoire national doit donc faire l'objet d'une volonté politique.

Enfin, l'agriculture de demain, c'est aussi un ensemble d'hommes et de femmes exerçant ce métier d'agriculteurs et d'agricultrices, en qualité de chefs d'exploitation ou de salariés. Nous ne pouvons pas construire une politique publique, agricole, qui ne prendrait pas en compte la question de l'emploi et du travail et ceci pour deux raisons :

- ◆ la première, parce que l'exclusion du monde du travail mine chaque jour les fondements de la cohésion sociale et représente un gâchis humain insupportable,
- ◆ la seconde, parce qu'une agriculture française ne comptant plus que 100.000 exploitations serait pour notre société un appauvrissement économique, culturel, social et politique, que nous refusons.

Voilà pourquoi la future loi d'orientation agricole reconnaîtra la multi-fonctionnalité de l'agriculture.

Cette orientation générale correspond, je crois, à ce que nos concitoyens attendent quant à la place de l'agriculture dans notre société. Elle correspond aussi à l'idée que les agriculteurs se font de leur métier et de sa dignité. C'est peut-être cela l'identité européenne de l'agriculture.

L'Europe, précisément, cherche une voie nouvelle pour sa politique agricole. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de m'exprimer sur les projets de réforme de la P.A.C. L'heure est venue pour la France d'être une force de propositions, de telle sorte que la politique agricole européenne ne devienne pas, au fil des ans, le maillon faible de la construction européenne, mais qu'elle en demeure au contraire le fer de lance : la future loi d'orientation agricole s'inscrit dans cette perspective.

L'outil que prévoit la future loi pour engager la politique agricole dans cette nouvelle voie, c'est le contrat territorial d'exploitation. « Contrat » : contrat individuel, certes, mais d'abord nouveau contrat entre l'agriculture et la Nation. « Territorial » : qui, donc, vise à maintenir des exploitations viables sur tout le territoire national et qui se donne comme objectif la production de richesses non marchandes, les paysages, l'eau, la ressource naturelle. « Exploitation » : qui concerne l'ensemble de l'exploitation et de ses activités.

Ces orientations pour l'agriculture organisent un cadre nouveau dans lequel l'action de l'enseignement agricole au cours des prochaines années est appelée à s'inscrire.

Les quatre missions telles qu'elles sont présentées dans les lois du 9 juillet et du 31 décembre 1984 constituent aujourd'hui le socle fondateur de l'enseignement agricole. Leur formulation devra être actualisée pour renforcer leur articulation et leur synergie au service de la formation globale des élèves.

Les axes stratégiques affichés dans le second schéma prévisionnel national ne perdent rien de leur légitimité, mais ils sont articulés sur les nouvelles problématiques auxquelles il faut répondre.

Renforcer l'identité de l'enseignement agricole, en particulier dans sa dimension de dispositif d'innovation pédagogique contribuera à mieux positionner son rôle de composante active du système national d'éducation et de formation. Il conviendra également de tirer toutes les conséquences, en matière de formation, de la multi-fonctionnalité de l'agriculture, de poursuivre l'adaptation des contenus et méthodes de formation aux nouveaux besoins de qualification ainsi qu'à l'apparition des nouveaux métiers tout en conservant la dimension promotionnelle de l'enseignement agricole.

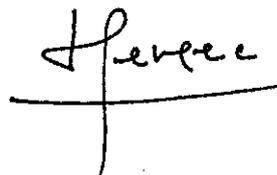
Ce double mouvement de promotion des formés et de modernisation des formations pose, à travers l'insertion professionnelle des anciens élèves, la délicate question de la gestion des effectifs. La recherche d'une maîtrise des flux de sortie des formés repose sur un équilibre toujours instable entre promotion, insertion et réussite, et s'inscrit dans une stratégie globale d'action des établissements au service du développement de leur territoire et de leur environnement ; ses résultats doivent être appréciés sur la moyenne durée. Elle parie sur une meilleure orientation des jeunes vers des formations débouchant sur l'emploi et l'activité. Elle exige aussi des moyens. Les objectifs quantitatifs fixés pour les cinq prochaines années prennent en compte l'ensemble de ces données. Ils ne pourront être atteints sans moyens supplémentaires. En particulier, pour ce qui concerne les établissements publics, il conviendra de vérifier que leur place, mesurée à partir des effectifs qu'ils scolarisent, s'est renforcée pour mieux affirmer le rôle moteur qu'ils doivent jouer dans le développement du service public d'enseignement agricole. L'analyse du tableau de bord permettra de s'assurer que les moyens nécessaires à la réussite de cet objectif ont bien été réunis et mis en œuvre.

La taille de l'enseignement agricole impose une appréciation particulière du rôle respectif de l'Etat et des régions dans le partage des compétences. Tant pour l'allocation des moyens que pour la stratégie de développement de l'enseignement agricole, l'Etat assure le pilotage national du dispositif, tout en adhérant pleinement au régime des compétences partagées avec les régions. Il demeure le porteur des orientations nationales et le garant du développement harmonisé des régions et des territoires.

Il dispose pour cette fonction d'un outil, le schéma national qui se présente comme le projet pour l'enseignement agricole ; il encourage chaque région à se doter, de la même façon, d'un projet régional et chaque établissement d'un projet d'établissement.

L'Etat comme les régions et les établissements ont besoin d'évaluer les résultats des politiques qu'ils conduisent. Cette évaluation permet à la fois d'apprécier la qualité des résultats et d'infléchir les décisions : le schéma en constitue le cadre global.

Au moment où le troisième schéma va entrer en vigueur, l'enseignement agricole s'apprête à franchir une nouvelle étape de son histoire avec le 150^{ème} anniversaire du décret du 3 octobre 1848. Ce texte peut être considéré comme son origine. Pour la première fois dans notre histoire, un dispositif complet de formation professionnelle est organisé sous la responsabilité de l'Etat. Dans une vision anticipatrice, il associe formation par l'action, expérimentation, développement et même ouverture internationale. Pour de multiples raisons, qui ne relèvent pas toutes des contraintes budgétaires, les promesses de ce grand texte n'ont pas été tenues. Et pendant un siècle le monde agricole et l'agriculture se sont repliés sur eux-mêmes à l'abri de l'échelle mobile puis des barrières protectionnistes. Il a fallu attendre 1960 pour que l'enseignement agricole prenne un nouveau départ et accompagne la grande mutation de l'agriculture. Une étape majeure est franchie avec les lois de 1984 qui fondent les « quatre missions » et mobilisent tous les acteurs dans la rénovation. Aujourd'hui de nouvelles orientations vont refonder le pacte de l'agriculture et de la Nation. L'enseignement agricole y aura sa place, dans l'approfondissement de ses missions et en fidélité à la stratégie de modernisation qu'il conduit depuis près de quarante ans.



Louis LE PENSEC

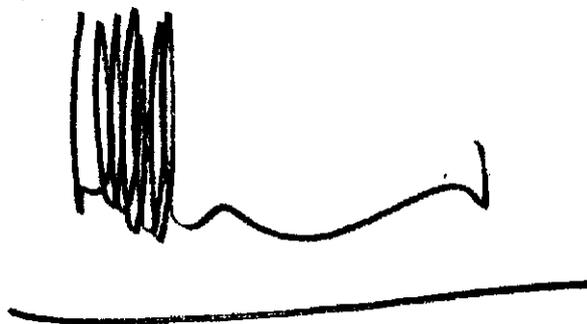
Remerciements
de Claude BERNET
Directeur général de l'enseignement et de la recherche

La préparation d'un nouveau schéma prévisionnel national des formations est toujours un moment privilégié pour jeter un regard sur le passé et pour poser les questions de fond relatives au système éducatif dont nous avons la responsabilité.

Le troisième schéma élaboré dans un contexte particulier, compte tenu de la préparation concomitante de la loi d'orientation agricole, est à la hauteur des enjeux qu'il présente.

Il a mobilisé, pendant plus de 6 mois, un groupe de réflexion représentant toutes les composantes du Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA) s'appuyant, à la fois, sur un bilan précis du schéma précédent, et sur les nouvelles attentes des jeunes et de leurs familles en matière éducative ; il trace, pour la période 1998 à 2002, une voie qui doit conduire chaque année plus de jeunes à la réussite scolaire et à la réussite professionnelle.

Au moment où le schéma va se mettre en place, je voudrais remercier chaleureusement les membres du groupe de réflexion pour l'excellent travail de préparation qu'ils ont réalisé, remercier le CNEA dans son ensemble pour la qualité du débat qui a conduit le 18 décembre 1997 à l'adoption de ce schéma, remercier enfin, Edgar LEBLANC et toute son équipe de la sous direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel qui ont une nouvelle fois fait preuve de leur dévouement au service public, de leur savoir faire, de leur compétence en matière de prospective pour mettre à disposition des collectivités et des chefs d'établissement, un outil de grande valeur.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical, slightly wavy lines on the left, followed by a horizontal line that curves upwards at the end.

Claude BERNET

Instauré par la loi du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole, le schéma prévisionnel national des formations s'inscrivait dans la droite ligne des lois de décentralisation de 1983 qui organisaient la planification scolaire dans les schémas prévisionnels régionaux des formations, les conseils de l'éducation nationale dans l'académie et le département et le régime des compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales, régions et départements. Le bouleversement des habitudes fut si considérable que plusieurs années furent nécessaires avant que le consensus ne se réalise entre les partenaires de l'enseignement agricole et que le premier schéma prévisionnel national ne soit publié, le 23 juillet 1990.

Les deux années de mise en œuvre du premier schéma ont changé la nature de ce document. Le second schéma national, qui couvre les cinq rentrées scolaires 1993 à 1997, a été conçu comme un outil stratégique de développement de l'enseignement agricole et comme un outil d'évaluation de la politique publique conduite pour assurer ce développement. Il fixe des orientations stratégiques qui servent de références tant aux projets régionaux qu'aux projets d'établissement.

Il énonce des indicateurs d'aide à la décision pour les modifications annuelles des structures pédagogiques des établissements. Il trace un cadre global pour apprécier les évolutions de l'enseignement agricole.

A diverses reprises la place et le rôle du schéma prévisionnel national ont été réaffirmés et confortés dans le dispositif législatif qui organise l'enseignement : par exemple dans la loi du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle qui achève la décentralisation de la formation professionnelle. Il permet en effet de nourrir les procédures parfois complexes sur lesquelles repose le régime des compétences partagées entre l'Etat et les Régions. Il exprime l'identité de l'enseignement agricole et précise sa place dans le système éducatif national.

Le troisième schéma, dans la continuité des procédures et l'approfondissement de la stratégie dresse le bilan de cinq années, renouvelle les objectifs, la méthodologie et les procédures de développement de l'enseignement agricole. De 1998 à 2002, transformations, bouleversements et mutations continueront à donner un nouveau visage à l'agriculture, aux territoires et aux espaces ruraux. Pour assurer ses missions dans ce maels-tröm, l'enseignement agricole doit pouvoir se référer à quelques amers solides et dégagés : le troisième schéma national a l'ambition d'être un de ceux-là.

Sommaire

1^{ère} partie : états des lieux

1. Pour esquisser un bilan du second schéma : l'état des lieux

1.1 Le visage nouveau de l'enseignement agricole : des effectifs en forte croissance	12
1.2 Le visage nouveau de l'enseignement agricole : formations, diplômes, établissements	20
1.3 Le contexte nouveau	24
1.4 Vers un renouvellement des problématiques de l'enseignement agricole	26

2^{ème} partie : Axes stratégiques et orientations

2.1 Les quatre missions	32
2.2 Les axes stratégiques	32
2.3 La première orientation : la citoyenneté	35
2.4 La seconde orientation : des professionnels mobiles et cultivés	36
2.5 La troisième orientation : l'adaptation constante des formations	37
2.6 La quatrième orientation : les métiers de formateurs, professeurs et ingénieurs	38
2.7 La cinquième orientation : l'établissement - lieu d'exercice des « quatre missions »	38

3^{ème} partie : outils et procédures :

3.1 La concertation	42
3.2 Le pilotage	43
3.3 L'évaluation des résultats	46

Tableau de bord national

Conclusion

Annexes

Contributions des partenaires

Etats des lieux

1. Pour esquisser un bilan du second schéma : l'état des lieux

Survolant brièvement les années 1985-1992, le second schéma prévisionnel repérait à la fois des continuités et des ruptures dans l'évolution de l'enseignement agricole : les répartitions d'effectifs par cycles, par sexes, par régions, dans les établissements publics et les établissements privés formaient, à sept ans de distance, des images certes contrastées, mais aux nombreux traits communs. Une comparaison de l'état des lieux en 1992 et en 1997 dessine au contraire un paysage nouveau.

Le contexte à la fois international et intérieur, économique, culturel et institutionnel au sein duquel évolue l'enseignement agricole est marqué par des transformations profondes ; avec une très forte croissance des effectifs et une réforme des formations le dispositif lui-même présente un visage nouveau ; de nouvelles questions, de nouvelles problématiques se présentent interpellant l'enseignement tout autant que le ministère de l'agriculture dans sa globalité.

1.1 Le visage nouveau de l'enseignement agricole : des effectifs en forte croissance

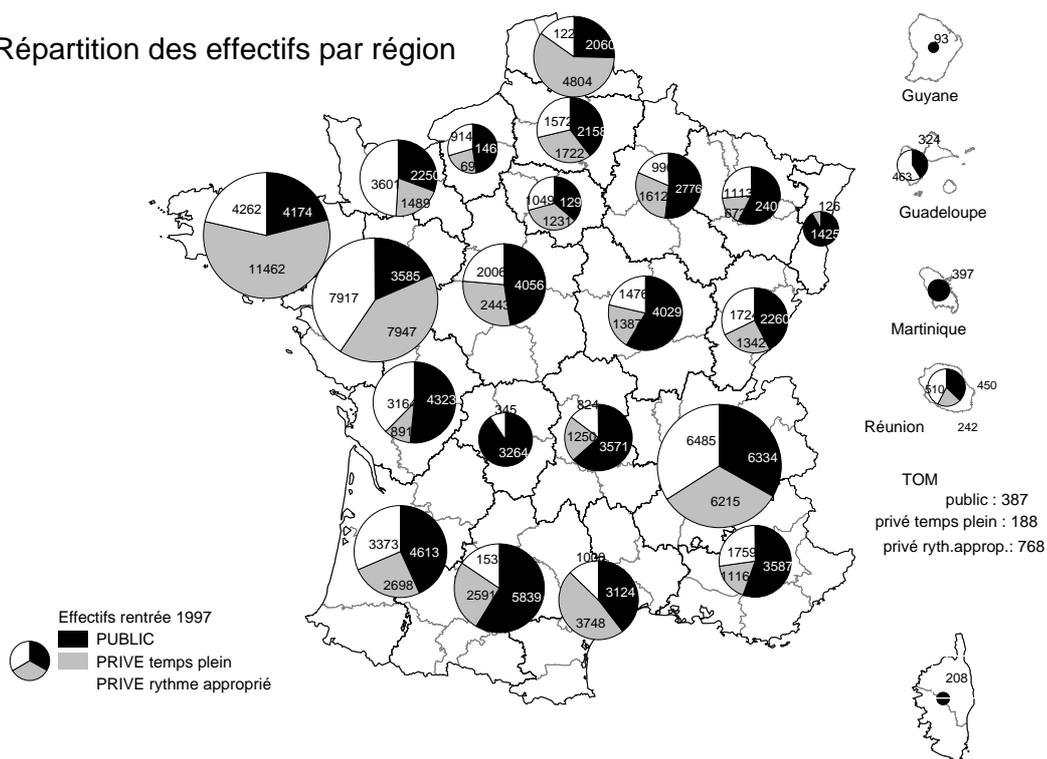
Les évolutions qui ont marqué l'enseignement agricole au cours des cinq années 1992 - 1997 lui ont imprimé un visage nouveau. Le renouvellement s'exprime en tout premier lieu par une très forte croissance des effectifs.

Passant de 135 500 en 1992 à 174 400 en 1997, le nombre d'élèves a augmenté de près de 39 000, soit une progression de 28,7 %. Si l'on compare la rentrée 1997 avec la rentrée 1990, la croissance est encore plus forte et atteint 31,7 %. En regard, la stagnation des effectifs des années 1985 - 1990, 729 élèves supplémentaires (+ 0,5 %), invite à examiner de façon détaillée les deux périodes, à préciser la nature et les causes de ces évolutions contradictoires.

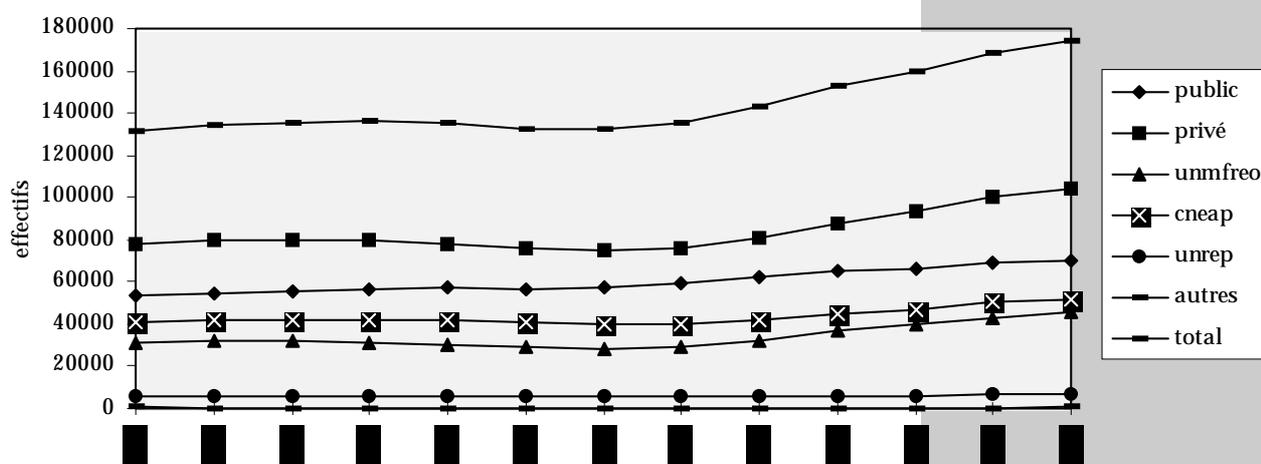
Premier constat : une croissance différenciée entre établissements publics et établissements privés.

De 1985 à 1990 le maintien des effectifs globaux est dû à la progression des effectifs dans les établissements publics qui passent de 53 525

Répartition des effectifs par région



Evolution des effectifs de 1985 à 1997



Lecture : les secteurs public et privé sont regroupés dans le total.

Le secteur privé est composé d'établissements affiliés à des fédérations ou autres.

à 56 620 (+ 3 095 soit + 5,7 %), alors que les établissements privés perdent 2 346 élèves (soit - 3 %) et scolarisent 75 790 élèves en 1990 contre 78 156 en 1985. Entre 1992 et 1997, en revanche, la progression la plus forte est due à la croissance des effectifs des établissements privés (+36,8%).

Ce mouvement contradictoire s'inscrivait dans la durée : de 1971 à 1991 les filières de niveau V (CAPA, BEPA) ont vu leur part décroître fortement de 72 % à 58 % du total, tandis que les filières de niveau IV (baccalauréat D' et BTA), qui stagnaient autour de 25 % des effectifs de 1971 à 1985, ont connu de forts recrutements à partir de 1988, et représentent autour de 32 % du total. Enfin, les filières de niveau III (BTSA) ont connu une progression régulière et forte depuis 1971 jusqu'en 1993 représentant ainsi de 5 à 14 % des effectifs. Le mouvement de diminution du nombre de jeunes dans les filières de niveau V s'est inversé à partir de 1991 et les effectifs sont remontés à près de 56 % du total.

Cette double caractéristique - érosion, puis reprise dans le niveau V du cycle court et croissance régulière dans les niveaux IV et III des cycles long et supérieur court - explique en partie les différences entre établissements publics et établissements privés. Il faut y ajouter deux autres phénomènes coordon-

nés et concomitants. D'une part, une très forte demande de qualification s'est traduite par un quasi doublement entre 1985 et 1992 des taux de poursuite d'études de CAPA en BEPA (1985 : 32 %, 1992 : 62 %) et de BEPA en BTA (28 % en 1985, 52 % en 1992) dans les établissements publics et par de très fortes progressions dans les établissements privés (de 20% à 37% pour le passage de CAPA en BEPA et de 12,5% à 32% de BEPA en BTA). D'autre part, l'ouverture de classes de BTA, dans les établissements publics (+ 42 %) et, surtout dans les établissements privés (+ 146 %) (cf annexe 2) a répondu à cette demande de poursuite d'études.

Entre 1992 et 1997 on assiste à une inversion des tendances qui se traduit par la reprise des recrutements dans les classes de niveau V, 4^{ème} - 3^{ème} et BEPA surtout, et à un comportement nouveau avec les stratégies de poursuites d'études qui s'amplifient et de préparation d'un second, voire d'un troisième diplôme. Ce phénomène se traduit également dans l'abaissement de l'âge moyen des élèves, plus accentué dans les établissements privés, en fin de période (1993 = 17,46 ans ; 1995 = 17,15 ans ; 1996 = 17,10 ans ; 1997 = 17,08 ans) et dans la progression régulière de la tranche d'âge des 16 ans depuis 1993 (cf annexe 3). Sur ces cinq ans, le rôle de l'enseignement agricole s'est accru

dans la scolarisation des tranches des 15, 16 et 17 ans : en 1992, 3% des 16 ans fréquentaient l'enseignement agricole ; en 1996, 4,03% ; 3,22% des 17 ans en 1992 et 4% en 1996. La durée de fréquentation de l'enseignement agricole s'allonge donc considérablement et contribue au gonflement des effectifs.

Second constat : une explosion du nombre des apprentis

Depuis 1992, le nombre des apprentis a doublé passant de 10 145 à 21 010 en 1996. Cette explosion succède à une longue phase de stagnation : pendant les cinq années 1987-1991 les effectifs étaient restés stables autour de 10 000 apprentis (cf annexe 4).

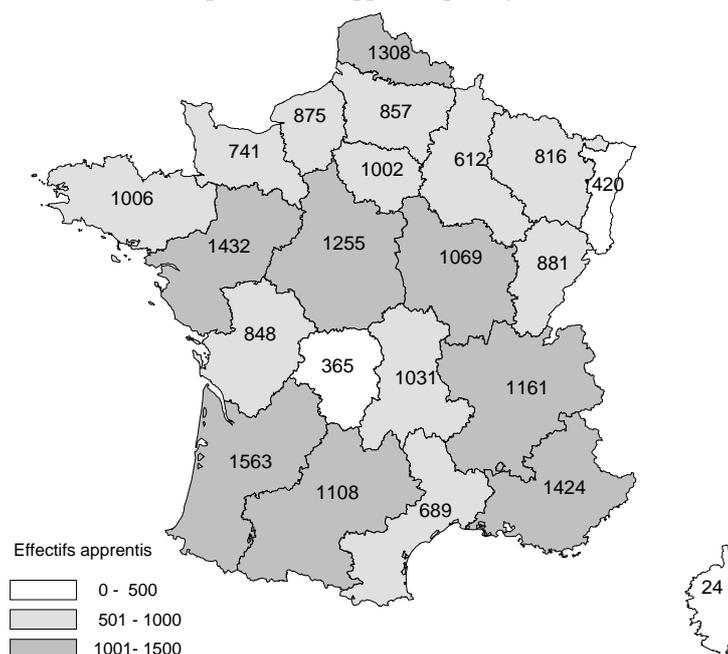
Encouragée par la loi de 1987 (cf. liste des textes officiels en annexe 1) une première mais timide diversification des diplômes préparés s'était esquissée à partir de 1988 : jusqu'en 1987 les apprentis ne préparaient que le CAPA ; en 1990, 76,5% des apprentis préparaient un CAPA, 15% un BEPA ou un BPA, 7% un

BTA ou un baccalauréat professionnel et 1,5% un BTS. En 1996 la situation est profondément différente puisque 42% seulement préparent un CAPA, 23% un BEPA ou un BPA, 13% un BTA, un bac pro ou un BP (9%) et surtout 11,5% un BTS ou un diplôme d'ingénieur. Divers autres, soit 1,5% suivent des formations non diplômantes. Sans doute faut-il voir là un effet de la loi de 1992, mais aussi de celle de 1993 (cf. liste des textes officiels en annexe 1) qui a achevé la décentralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Les politiques régionales ont visé à la fois l'ouverture très large de l'éventail des diplômes et la diversification des spécialités de formation, même si les secteurs traditionnels dominent encore largement, travaux paysagers, agriculture, horticulture, viticulture, cheval (cf. annexe 4).

Il est alors significatif de relever, par exemple, que de 1995 à 1996 les effectifs ont progressé de +35% dans les formations de niveau IV, de +30% dans les formations de niveau III. Dans certaines régions, les effectifs en formation de BTS par ap-

Répartition des apprentis par région



prentissage représentent plus de 20% du total des formations BTSA : en Haute Normandie (48%), en Franche Comté (22%), dans d'autres entre 10 et 20%, en Lorraine (17%), en Rhône Alpes (17%) ; et plus de 10% pour les Pays de la Loire (14%), Provence Alpes Côte d'Azur (13%), la région Centre (12%), la Basse Normandie (11%), la Picardie (11%), avec une moyenne nationale de 11%.

Cette politique volontariste d'encouragement à l'apprentissage n'est pas sans poser parfois des difficultés : difficultés à trouver des maîtres d'apprentissage dans certains secteurs comme la gestion et protection de la nature, la gestion et la maîtrise de l'eau par exemple ; concurrence entre formation initiale et formation par apprentissage dans le secteur technico-commercial. Ainsi se trouve justifiée la coordination des décisions d'ouvertures de cycles de BTSA entre les Régions et l'Etat : les plans régionaux de développement des formations professionnelles pour les jeunes devraient dans ce domaine apporter très rapidement une coordination et une cohérence dans le dispositif.

Troisième constat : une situation contrastée selon les champs professionnels.

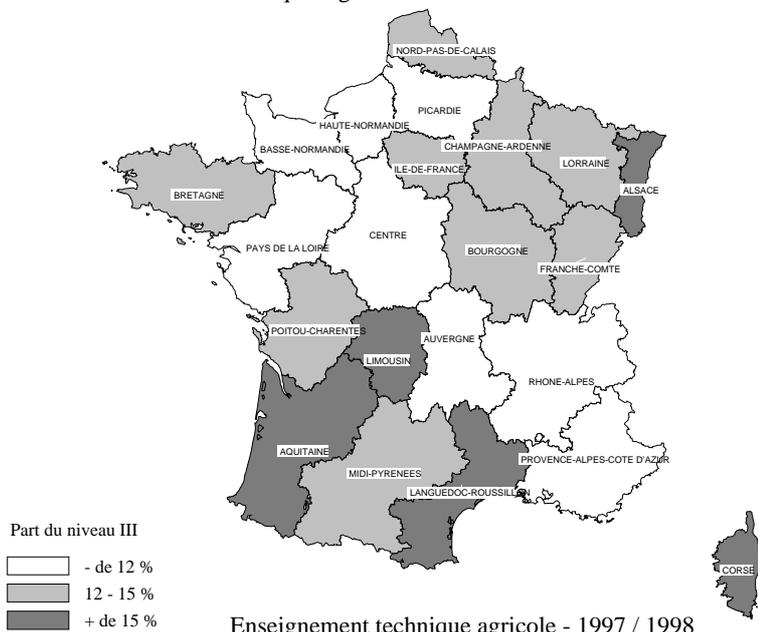
La croissance des effectifs s'est réalisée essentiellement en faveur des formations technologiques et professionnelles, alors que les formations générales (CPA, 4^{ème}, 3^{ème}, seconde, baccalauréat D' ou S, classes préparatoires) non directement professionnalisantes voient leur importance diminuer de 1985 (37,8%) à 1992 (29,7%) et à 1997 (27%). Le constat est plus parlant encore si on examine les effectifs et pas seulement les proportions (cf. annexe 5): de 62 % des effectifs représentant 81933 élèves scolarisés dans les formations professionnelles en 1985, on est passé à 70 % et 95272 élèves en 1992 et à 73% et 127 535 élèves en 1997. Près de la moitié (46 %) pré-

parent un BEPA, 12,5 % un BTA, 16,6 % un BTSA, 10,6 % un baccalauréat technologique (mais après seulement deux années de mise en œuvre) et déjà 10,5 % un baccalauréat professionnel. Pour être exhaustif, il faudrait évidemment ajouter à ces effectifs ceux de l'apprentissage qui renforcent les flux de diplômés : en 1996, 14 000 apprentis en niveau V, 4 600 en niveau IV et 2 500 en niveau III. C'est donc à près de 148 500 que s'élevait en 1997 le nombre des présents dans les formations directement professionnalisantes sur un effectif global de 195 000 formés (76,1%), pour 105 000 sur 145 000 en 1992 (72,4%) et 91 000 sur 140 000 en 1985 (65%).

Après une stagnation de plusieurs années, le secteur de la transformation voit ses effectifs progresser ces dernières années et atteindre 8 000 élèves (8 600 avec les apprentis) en 1997, avec une augmentation plus marquée au niveau IV. Cette évolution est encourageante pour les industries agro-alimentaires toujours à la recherche de personnels qualifiés.

Le secteur de l'aménagement - qui regroupe les métiers de la forêt, de

Part du niveau III dans chaque région



Enseignement technique agricole - 1997 / 1998

Importance des champs professionnels dans les secteurs public et privé

1992-93	secteur	CAPA	BEPA	BTA/B.Pro/T	BTSA	Total
production	public	191	7936	11203	6506	25836
	privé	1324	9355	7138	3324	21141
transformation	public	0	518	1220	2327	4065
	privé	0	463	471	756	1690
aménagement	public	0	2273	2098	917	5288
	privé	0	2826	1236	466	4528
service/tertiaire	public	0	3504	2465	2138	8107
	privé	1555	16389	4999	1674	24617
Total	ensemble	3070	43264	30830	18108	95272

1997-98	secteur	CAPA	BEPA	BTA/B.Pro/T	BTSA	Total
production	public	220	9924	10913	6795	27852
	privé	1547	12320	6942	3472	24281
transformation	public	0	686	2022	2698	5406
	privé	0	743	938	974	2655
aménagement	public	182	3485	5673	2844	12184
	privé	1033	4580	3364	1221	10198
service/tertiaire	public	0	3815	3039	1730	8584
	privé	1906	23055	10022	1392	36375
Total	ensemble	4888	58608	42913	21126	127535

l'eau, du paysage et de l'environnement - s'est considérablement développé, progressant de 10 000 élèves en 1992 à 22 382 (29 300 avec les apprentis) en 1997. Il rassemble aujourd'hui 18% des effectifs (10% en 1992). Précisons, toutefois, que les effectifs de la spécialité « technologies de l'aménagement » du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » (STAE) sont comptabilisés dans ce secteur et en grossissent les chiffres.

Après trois années de stabilité, les effectifs du **secteur production** sont en augmentation depuis 1995. Avec plus de 52 000 élèves (65 000 avec les apprentis) c'est le secteur le plus important.

Cette évolution correspond à l'objectif politique prioritaire constamment affiché sur la durée du schéma : former les agriculteurs et les actifs de la production agricole, atteindre 12 000 installations de jeunes agriculteurs titulaires de la capacité professionnelle agricole en l'an 2 000 (cf annexe 13). Même si la part de ce secteur dans l'ensemble des formations professionnalisantes a baissé de 9 points en cinq ans et représente en 1997 41%, les effectifs ont

de nouveau progressé passant de 47 000 en 1992 à 52 100 élèves en 1997. La distribution des effectifs par niveaux de formation montre à la fois la forte attraction du BEPA, l'importance du taux de poursuite d'études, la place stratégique du BTSA : le rôle charnière du nouveau dispositif baccalauréat technologique - baccalauréat professionnel, encore inachevé, mérite déjà d'être souligné.

En effet, le baccalauréat technologique, au terme de trois rentrées connaît une progression extrêmement forte : 5 091 élèves en 1^{ère} en 1995, 6 954 en 1997. Et la mise en place du baccalauréat professionnel n'a pas entraîné, bien au contraire, une chute de recrutement : 6 000 élèves pour la première année de fonctionnement en 1996 et dès la seconde plus de 6 500 élèves en classe de 1^{ère}.

Ce dispositif ne s'applique pas encore dans le **secteur des services**, qui conserve le BTA « distribution, commercialisation, services » et qui n'offre qu'une seule option du BTSA, le BTSA « technico-commercial ». La structure de l'offre de formation y est donc très déséquilibrée et la répartition des effectifs présente des caractères spécifiques : prédominance forte des niveaux V, forte sélection à l'entrée en BTA, absence de baccalauréat adapté. Les travaux en cours sur l'éventuelle création d'un BTSA montrent que l'achèvement du dispositif constitue une nécessité au moins sur le plan pédagogique.

C'est ce secteur qui a connu le plus grand bouleversement au cours des cinq dernières années. Les effectifs, tout d'abord, ont explosé : 32 700 élèves à la rentrée 1992, 45 000 (46 300 avec les apprentis) en 1997, avec une modification de la répartition interne entre les trois spécialités. Si les effectifs en commercialisation sont stables, ils ont perdu 1 250 élèves dans les services aux entreprises et, surtout, ont fait un bond de 18 000 à 32 000 dans les services aux personnes. Sans doute les flux d'entrée nets ont-ils crû plus

modérément dans la mesure où les ouvertures de classes de BTA services ont permis un élévation du taux de poursuites d'études.

Quelles explications peut-on avancer à cette croissance des effectifs ?

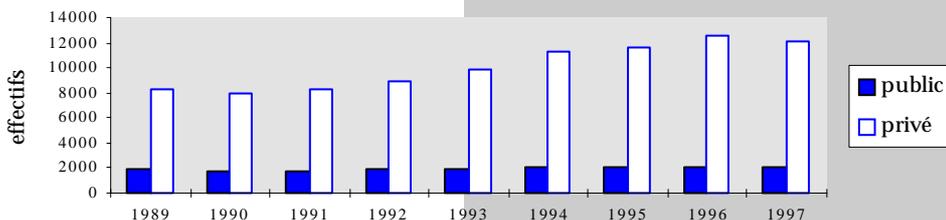
Pourquoi l'enseignement agricole est-il devenu attractif ? Il ne faut sans doute pas négliger les efforts d'information pour faire connaître le dispositif au-delà des cercles d'initiés, auprès des parents, des élèves et des enseignants des collèges. La publication régulière d'informations à jour par l'ONISEP en direction des CIO a ancré l'enseignement agricole dans le paysage éducatif français comme un dispositif normal de formation et de qualification. Les actions de diffusion d'information conduites par la DGER et les services déconcentrés à travers les rapports d'activité, les brochures présentant les formations, les papiers et articles destinés à la presse, à la radio ou à la télévision ont contribué à en renforcer l'image, ainsi que les déclarations et visites ministérielles dans les établissements. De même le long et patient travail de communication réalisé par les établissements eux-mêmes produit-il des effets d'image positifs. Surtout lorsque les résultats aux examens sont bons et que les déclarations des responsables professionnels présentent les professions de l'agriculture sous un jour dynamique. La mise en application de la convention de coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles signée entre l'APCA et le ministre de l'agriculture le 10 janvier 1996 et formalisée chaque fois que possible au niveau régional et local par des conventions particulières d'application y a largement contribué, de même que les conventions signées avec l'UNEP (1993), l'ANIA (11 janvier 1996), la Fédération des entreprises et de la distribution (16 avril 1997).

Les restructurations qui ont été appliquées à l'appareil de formation

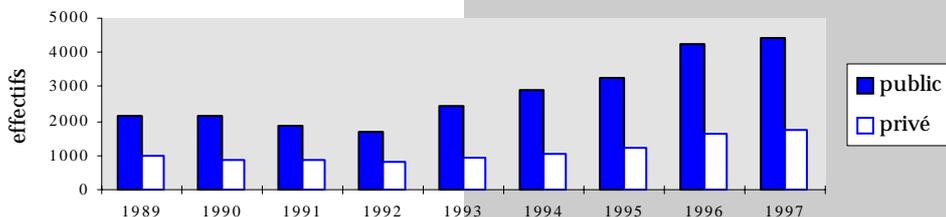
ont également joué un rôle : les ouvertures de classes de BTA, on l'a vu, en permettant une amélioration du taux de poursuites d'études du BEPA vers le niveau IV et au-delà, ont maintenu en formation chaque année depuis 1994 et 1995 de 3 270 à 4 000 élèves supplémentaires, dans le seul secteur des services. De même, le remplacement du BTA « généraliste » et « transformation » par les options « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » (STAE) et « sciences et technologies du produit alimentaire » (STPA) a-t-il provoqué une très forte augmentation des demandes à l'entrée dans les classes de première, en partie d'ailleurs au détriment des candidatures à l'entrée dans les premières conduisant au baccalauréat général « scientifique » (S). Déjà la mise en place des baccalauréats professionnels en 1996 semble produire un renforcement des entrées en BEPA.

Il est vraisemblable que le seul changement d'appellation des diplômes n'aurait pas provoqué un tel afflux de candidatures. La rénovation des référentiels a produit des effets d'entraînement indéniables. La

Evolution des entrées en BEPA services
Le diplôme est rénové en 1992



Evolution des entrées en BTA généraliste
puis en bac techno STAE à partir de 1993



comparaison des flux d'entrée en BEPA « économie familiale rurale » et dans l'option qui a pris la suite « services » ainsi que celle des flux d'entrée en BTA « généraliste » et en baccalauréat technologique « STAE » sont particulièrement éclairantes et montrent l'attractivité des formations renouvelées. Les mêmes observations peuvent être conduites et aboutissent aux mêmes conclusions avec le BTSA « aménagements paysagers » qui a pris la suite de l'option « pépinières et entreprises de jardins », ou avec la rénovation des référentiels des options « gestion et maîtrise de l'eau », ou « gestion et protection de la nature ».

La diffusion large des résultats des enquêtes sur l'insertion des anciens élèves, au salon de l'agriculture, dans les manifestations régionales, dans les établissements en montrant une réelle capacité de l'enseignement agricole à faire acquérir aux élèves une qualification adaptée aux besoins a apporté, elle aussi, sa contribution à l'image. Ces enquêtes sont réalisées chaque année depuis 1993 - mais leur origine remonte à 1978 -, non sur échantillon, mais auprès de la totalité des élèves inscrits en classe terminale quatre années avant l'année de l'enquête. Elles permettent de suivre à la fois les poursuites d'études et le processus d'insertion professionnelle à l'issue d'un CAPA, d'un BEPA, d'un BTA, d'un BTSA. Chaque niveau est interrogé tous les deux ans. Les résultats (cf. annexe 12) ont été particulièrement satisfaisants : ils confirment le caractère promotionnel de l'enseignement agricole à travers la préparation de deux, voire de trois diplômes (ainsi 20% des anciens élèves de BTSA interrogés pour l'enquête de 1996 sont-ils titulaires à la fois d'un BEPA et d'un BTA) et le taux élevé d'insertion professionnelle des anciens élèves (par exemple, en BTSA, le taux d'insertion en 1994 est de 93,2%, de 91,1% en 1996 ; en BEPA de 77% en 1994 et de 68,4% en 1996 - de 61% à 80% suivant les options de formation suivies). Quelques signes de dégradation se ma-

nifestent cependant dans l'enquête 1996 pour les niveaux les moins élevés et le public féminin. Cette évolution qui nécessite une vigilance accrue doit mener l'enseignement agricole à donner un nouvel élan à la mise en œuvre de sa mission générale d'insertion par un engagement renforcé de tous les acteurs du système éducatif et une participation active des établissements au réseau public de l'insertion des jeunes.

Ces enquêtes, dont la méthodologie et les résultats ont été analysés et validés par l'Observatoire national de l'enseignement agricole, constituent autant un outil d'évaluation de l'enseignement agricole qu'un moyen d'information du public, voire qu'un argument publicitaire. Elles confirment également la nécessité de poursuivre la démarche engagée de maîtrise des flux. En effet, si l'enseignement agricole ne conduisait plus à l'insertion, le remarquable dynamisme mais aussi le fragile équilibre actuels disparaîtraient.

Enfin, il semble nécessaire de souligner les efforts conduits dans les établissements pour se restructurer, renforcer leurs pôles de compétences, se concentrer pour améliorer la visibilité et la lisibilité de leur action. Comme l'inspection de l'enseignement agricole a pu le montrer par ailleurs la politique des projets d'établissement a eu un fort impact sur leur action et a renforcé leur image.

Quelles que soient la complexité et la réalité des explications qu'il est possible d'apporter à la croissance des effectifs, les tendances qui ont été constatées entre les rentrées de 1994 et de 1996 ont conduit le ministre à mettre en œuvre une politique de **maîtrise de la croissance**.

En effet la situation créée porte en germe deux catégories de difficultés. Au sein même du ministère de l'agriculture tout d'abord, une croissance indéfinie des effectifs de l'enseignement ne manquerait pas d'avoir des répercussions sur les équilibres et sur les choix budgétaires.

res : relevant d'un ministère technique, qui lui donne une part de son identité et auquel il fournit quelques uns de ses atouts, l'enseignement agricole ne peut devenir un second ministère de l'éducation nationale. La priorité première demeure en effet la formation des actifs de la production agricole et de la transformation des produits.

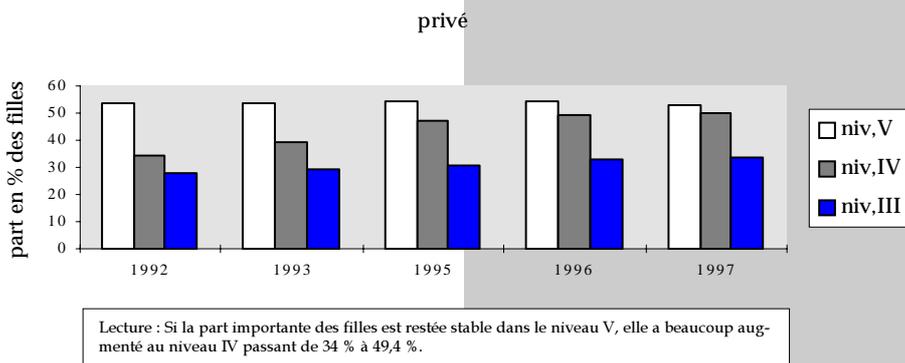
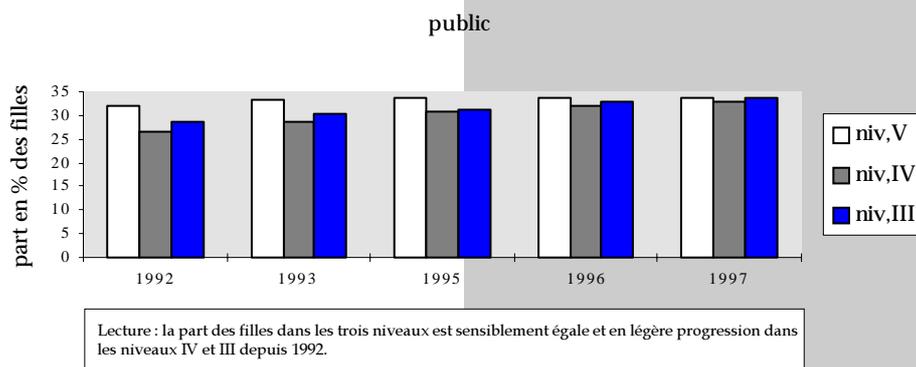
La prise en compte par ailleurs des formations conduisant aux métiers qui concourent au développement de l'agriculture et de l'espace rural exige la mise au point d'une stratégie nouvelle. Bien au-delà des données budgétaires, la maîtrise de la croissance des effectifs dans les services ou l'aménagement apparaît, pour préserver l'insertion et l'emploi, comme la condition première du maintien et du développement de ces formations. L'achèvement du dispositif de formation avec le remplacement du BTA « services en milieu rural » (SMR) par un baccalauréat technologique ou un baccalauréat professionnel et l'extension des options du BTSA vers les services permettront de créer des parcours de formation cohérents et complets. Mais il faudra alors veiller à éviter qu'un développement anarchique des filières ne provoque des tensions vives sur les résultats de l'insertion des anciens élèves.

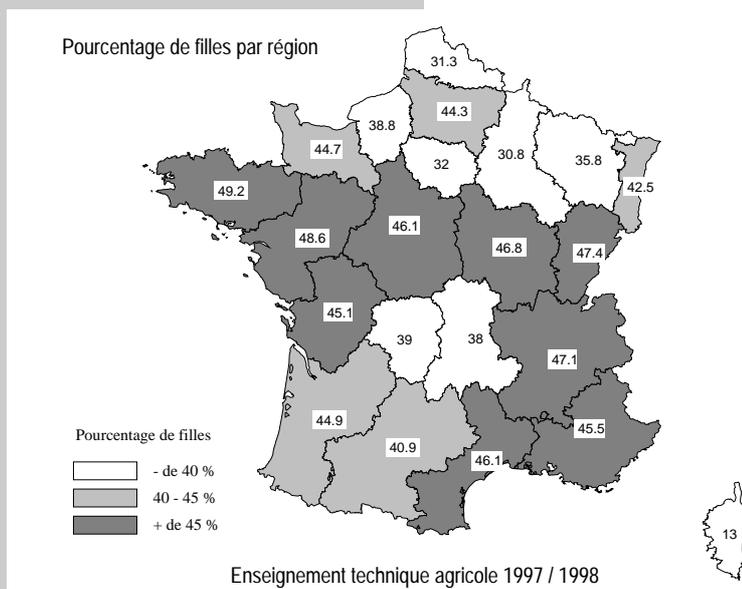
Les efforts entrepris en 1996 et 1997 pour maîtriser la croissance trouvaient donc leur origine et leur justification dans l'observation des résultats des rentrées précédentes. La rentrée 1997 devra être examinée avec soin et ses résultats évalués avec précision afin d'éclairer les orientations à venir. En effet il faut clore le difficile débat sur la maîtrise des flux. Mais ce ne sera possible qu'en s'appuyant sur deux points également nécessaires : d'une part les orientations à moyen terme qu'il convient de fixer pour l'enseignement agricole, notamment au travers du présent schéma, d'autre part des perspectives budgétaires claires et même ambitieuses, mais adaptées à la situation très difficile des finances publiques.

Quatrième constat : la diversification sociologique de l'enseignement agricole

Aujourd'hui, 21,3% des élèves sont issus de familles d'agriculteurs et de salariés agricoles ; ils représentaient 42,4% des élèves en 1985. La catégorie sociale la plus représentée aujourd'hui est celle des employés et des ouvriers avec 40% et une présence plus forte dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public. On observe toutefois une stabilisation du nombre de jeunes issus de familles d'agriculteurs et de salariés agricoles à la rentrée 1997 (37 172) par rapport à la rentrée 1995 (37 357). A comparer toutefois aux 42 232 présents en 1992 (-12%) (cf annexe 6).

Cette ouverture du recrutement sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de la population française s'accompagne d'une accélération de la croissance du pourcentage de jeunes filles présentes dans l'enseignement agricole (76 563 en 1997, soit 43,9% du total de l'effectif). Elles sont majoritaires dans l'enseignement privé (51,1% en 1997, 47% en 1992). Leur proportion reste sta-





ble, parce que très élevée dans certaines options au niveau V tant dans les établissements publics (33,8%) que dans les établissements privés (53,2%) ; elle s'accroît au niveau IV et au niveau III accompagnant le mouvement de poursuite d'études vers le BTA, le baccalauréat technologique et le BTSA. Notons que dans les formations technologiques et professionnelles correspondantes de l'Education nationale, les filles représentent environ 45% des effectifs totaux.

Si, ce qui peut apparaître comme satisfaisant par rapport à la politique d'installation, le nombre de garçons issus de familles d'exploitants ou de salariés agricoles est en 1997 de 27 491 sur un total de 97 799 (28,1%), cet effectif est en fait en régression de 5 261 (-16%) par rapport à 1992. La diminution du nombre des naissances dans les familles agricoles depuis trois décennies (1960 : 100 000 naissances par an ; 1975 : 40 000 ; 1985 : 25 000) ne pourra qu'accentuer ce phénomène (cf. annexe 7). Sur les 25 000 naissances de 1985, combien fréquenteront l'enseignement agricole dans leurs seizième et dix-septième années, en 2001 et 2002 ?

1.2 Le visage nouveau de l'enseignement agricole : formations, diplômes, établissements

La rénovation pédagogique engagée dès 1985 avec la mise en place du BTA rénové, s'était poursuivie avec la publication des décrets portant règlement général du CAPA, du BEPA et du BTSA en 1989. Au cours de la période 1993-97 l'adaptation des formations aux besoins nouveaux de qualification des emplois et activités a couvert la presque totalité des niveaux et spécialités. Des référentiels nouveaux, produits en étroite liaison avec la commission professionnelle consultative (CPC), ont été mis en œuvre pour l'ensemble des BEPA entre 1990 et 1993, pour tous les BTSA sauf un et pour les CAPA (voir liste en annexe 8) les plus représentés. A partir de 1995, suivant les recommandations de la commission présidée par le professeur René REMOND, harmonisations, allègements et simplifications ont été introduits dans la mise en œuvre des procédures, dans les modalités et le déroulement des opérations liées à la délivrance des diplômes. Elles ont amélioré le fonctionnement des établissements : homogénéisation des règles de délivrance des diplômes, simplification des opérations de jurys. Par ailleurs la mise en place des centres interrégionaux de services pour les examens (CIRSE) et la mise en œuvre du logiciel INDEXA de gestion des examens ont permis une connaissance plus fine des résultats et une large diffusion des informations relatives aux examens grâce auxquelles chaque établissement est en mesure de situer ses performances par rapport aux filières de formation, à sa région, au niveau national. Des analyses et évaluations tant quantitatives que qualitatives ont été enfin confiées à l'inspection et à l'ENESAD. Leurs résultats ont été utilisés pour alléger ou aménager le dispositif examens en BEPA.

Une seconde rénovation s'est opérée dans la même période, véritable révolution qui a créé le bacca-

lauréat technologique et mis en place des baccalauréats professionnels pour prendre la suite du BTA. L'innovation la plus importante réside probablement dans l'introduction dans le décret portant règlement du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel de la co-signature du ministre de l'agriculture et des principaux acquis du BTA. Ces nouveaux diplômés manifestent la place de l'enseignement agricole au sein du système éducatif national : cohérence globale et identité respectée, diversité dans l'unité. La fusion, enfin, du baccalauréat général D' dans le nouveau baccalauréat scientifique a d'abord provoqué dans les établissements un reflux important de candidatures, de l'ordre de 35% sur trois ans. Les causes en sont complexes : sans doute l'institution enseignement agricole à tous ses niveaux n'a-t-elle pas su présenter les spécificités et l'intérêt de la voie agricole de préparation du baccalauréat scientifique fondée sur la biologie et l'écologie. Mais les stratégies familiales ont peut-être aussi conduit certains élèves à se diriger vers un baccalauréat technologique lors de sa mise en place. Et enfin les décisions de certains conseils de classe ont-elles sans doute joué dans le même sens. Au total c'est une spirale de réduction d'effectifs qui s'est mise en mouvement. L'inverser exige le renouvellement des stratégies d'établissement autant que des campagnes nationales d'information. Pour accompagner l'ensemble de la rénovation, a été mis en place un nouveau cursus de formation des formateurs dans l'enseignement public par restructuration du cahier des charges de la formation initiale des enseignants et des proviseurs et responsables de centres. La même démarche a été engagée pour les formateurs des établissements relevant de l'article L. 813-8 du code rural. Le rôle et les missions des quatre établissements publics nationaux, le CEMPAMA de Fouesnant, le CEP de Florac, le CEZ de Rambouillet, le CNPR de Marmilhat, ont été

redéfinis pour les associer plus étroitement à la formation initiale et la formation continue des personnels.

L'observation des flux de diplômés (cf. annexe 9) permet d'apprécier les résultats de ces rénovations. Globalement, et sans tenir compte des diplômés délivrés par la voie des unités capitalisables dont le décompte ne peut être effectué annuellement compte tenu de la durée de validité de chaque unité acquise, cinq ans, le nombre de diplômés délivrés entre la session 1993 et la session 1997 est en progression constante si on apporte une correction au nombre de CAPA délivrés en association avec le BEPA. 44 147 diplômés ont été délivrés en 1993, soit un taux de réussite de 71,31% ; les 52 093 diplômés de juin 1997 (76,28% de réussite) constituent le record historique du nombre de diplômés en une année dans l'enseignement agricole. Tout au long de ces cinq sessions, le taux de réussite a été compris entre 71% et 76%. L'objectif fixé par le premier schéma d'un taux global de réussite porté à 78% n'a donc été atteint à aucun moment. Toutefois la forte croissance des effectifs de diplômés a été obtenue sans que le taux de réussite descende en dessous de 70%.

Ni inflation donc, ni étiage anormalement bas : la rénovation des formations et des diplômés a même produit des effets d'amélioration de la réussite. C'est ce qui ressort de l'étude des résultats par niveau. En BEPA, par exemple l'amélioration globale a permis d'accroître le taux d'admission de l'ordre de 3% portant la réussite de 75% à 78%. Le cas du CAPA est différent et plus complexe car de 1991 à 1995 le dispositif de CAPA associé au BEPA a gonflé le nombre annuel des diplômés du CAPA, et il n'est pas très aisé de distinguer les CAPA seuls des CAPA associés, d'autant plus que dans la même période le nombre d'apprentis s'est aussi fortement accru. Pendant les cinq années 1993 à 1997 le taux de réussite s'est main-

tenu entre 77% et 82%. Avec la première session du CAPA rénové pour un effectif important de candidats, 2 300, le taux d'admission dépasse 80%.

Le BTA a continué à jouer son rôle de voie de promotion en accueillant un nombre croissant de titulaires du BEPA et en maintenant un taux de réussite compris entre 64% et 70%, sauf en 1995 année où a été tenue la première session du baccalauréat technologique issu lui-même de la transformation de l'option généraliste du BTA. Les trois premières sessions du baccalauréat technologique sont très encourageantes, avec des résultats variant de 69% à 72%. Le baccalauréat scientifique, malgré une baisse des effectifs, n'a pas atteint la moyenne nationale de cette option : il demeure autour de 70%, soit de 5% à 7% au-dessous de la moyenne nationale. Pour renforcer l'attractivité de la filière scientifique dans les établissements de l'agriculture il est indispensable d'améliorer le taux de réussite à l'examen.

Avec le BTSA, enfin, le taux de réussite a régulièrement décru de 1993 à 1996 passant de 72,7% de réussite à 66,6% et s'est redressé à 70% en 1997. Faut-il y voir un effet en quelque sorte mécanique de l'augmentation forte des effectifs, de leur diversification vers l'apprentissage et la formation continue (près de 10% des candidats), de l'arrivée de candidats ayant suivi le parcours BEPA - BTA - BTSA ? Faut-il insister davantage sur la rénovation des référentiels qui, dans de nombreux cas, pour tenir compte des transformations internes des métiers, ont considérablement relevé le niveau d'exigence scientifique requis de la part des formés ? Quoi qu'il en soit, à la session de 1997, l'arrivée de bacheliers technologiques pour la première fois au BTSA explique en partie le gain de 4% qui porte la réussite à 70%.

Une difficulté subsiste en dépit des efforts entrepris : le taux de déperdition, qui mesure la différence entre les inscrits (au 30 novembre) et

les présents (à la session de juin suivant), est resté constamment élevé, oscillant de 5% à 6,42%, alors que le premier schéma affichait l'ambition d'un taux de déperdition à 2,5%. A côté de quelques malades ou empêchés avec raison, ce chiffre comprend aussi des sorties en cours d'année et, donc vraisemblablement des sorties du système éducatif sans qualification.

Un dernier trait dans le nouveau visage de l'enseignement agricole vient des modifications apportées à la **carte** et à l'**organisation des établissements**. 71 établissements en moins si on compare le nombre total en 1992 et 1997 : quelle signification peut-on attribuer à cette donnée ? En 1992, 236 établissements publics (117 LEGTA, 107 LPA et 12 CFPJA) et 689 établissements privés (UNMFREO 394, CNEAP 232, UNREP 59 et 4 non affiliés) étaient répartis sur l'ensemble du territoire national. En y ajoutant les 154 CFPPA, les 119 CFA, c'est environ 1200 sites de formation agricole qui tissaient un maillage fin sur le territoire. En 1997 les chiffres sont les suivants : 216 établissements publics (125 LEGTA, 89 LPA, 2 CFPJA), 638 établissements privés (UNMFREO 371, CNEAP 214, UNREP 49, non affiliés 4). Avec les 156 CFPPA et les 134 CFA, c'est de presque 1 150 sites qu'est composé le dispositif : on ne peut pas parler d'abandon du territoire, bien au contraire (*cf. annexe 11*). Une certitude s'impose : la densité des établissements est telle que nombre de formations s'adressent prioritairement à un public de proximité. C'est de plus en plus net avec les CAPA et les BEPA ; les BTA, baccalauréat technologique, et même certains BTSA en prennent le chemin.

La réduction du nombre d'établissements correspond donc pour une très grande part à des restructurations de l'appareil : intégration des CFPJA dans les LEGTA ou les LPA et changement de statut de LPA en LEGTA pour les établissements publics ; fusions d'établissements et quelques abandons de sites pour les

établissements privés.

Comme ont pu le mettre en évidence plusieurs études, conduites par l'inspection de l'enseignement agricole, l'ENESAD ou la caisse des dépôts et consignations par exemple (cf. *bibliographie*), les projets d'établissement liés aux projets de territoire ont contribué à donner aux établissements une image positive d'acteurs locaux, renforcé leurs atouts et leur attractivité. Au plan plus strictement pédagogique les projets d'action éducative et de développement relayés depuis 1995 par l'opération PYGMALION (cf. *annexe 10*) traduisent par leur diversité l'intérêt que les établissements publics d'abord, mais aussi privés, portent à l'innovation pédagogique. Leur volonté de modernité se mesure encore à la place et au rôle qu'ils accordent aux nouvelles technologies de l'information et de la communication : usages de l'informatique, accès à l'Internet, action Tutolangues... Largement présentes dans les projets d'établissements, les actions d'animation du milieu rural et de coopération internationale ont fortement contribué à modeler l'image des établissements et renforcé leur attractivité. La participation des établissements à l'animation du milieu s'exprime tant par une ouverture de l'établissement qui accueille des manifestations extérieures que par l'organisation d'activités culturelles réalisées par les élèves dans le cadre de leur formation et largement diffusées. A titre d'exemple, citons la série de représentation théâtrales, montrées dans le cadre du plan de lutte contre le SIDA, intitulées **Larme de sang de Stéphane TOURNU-ROMAIN**. La revue **Champs culturels** a été créée pour assurer à la fois la mémoire des réalisations, la diffusion de l'information et la valorisation des actions. Une place toute particulière doit enfin être réservée aux multiples opérations de coopération internationale conduites dans les établissements, en direction des pays du Sud de façon traditionnelle, mais aussi, plus récemment au bé-

néfice des pays de l'Europe centrale et orientale. L'action des réseaux thématiques d'établissements assure la structuration et la pérennité indispensable pour obtenir des résultats.

Par leur rôle d'interface entre la formation et le développement, les exploitations et ateliers technologiques, enfin, ont vu leur importance renforcée avec la mise en place des baccalauréats professionnels. Les observations et enquêtes conduites par l'inspection pédagogique ont pu dans un certain nombre d'établissements mettre en évidence un risque de rupture des liens entre les formations présentes dans l'établissement et l'organisation de l'exploitation. Ce mouvement doit être stoppé : l'exploitation et les ateliers technologiques ont comme vocation première la formation des élèves, les responsables d'exploitation sont à priori des formateurs. Là où ils sont distendus, les liens entre l'exploitation et les formations doivent être rétablis. Cet exercice des 4 missions articulées au service de la formation globale des élèves et des formés a développé dans les établissements qui ont fait le choix d'une véritable mise en synergie de toutes leurs actions une dynamique de projet qui renforce leur efficacité et leur impact sur le milieu. Cette démarche doit être encouragée partout où elle n'a pas encore reçu l'impulsion indispensable. Ces diverses initiatives expriment la capacité des établissements à répondre à la demande sociale, à des incitations et des impulsions centrales, à les assimiler et à les traduire en actions adaptées à leurs projets. Elles montrent également qu'un véritable dispositif de recherche-développement serait de nature à favoriser la pérennité et, en quelque sorte l'institutionnalisation, des innovations engagées.

Sans l'engagement des équipes pédagogiques, les orientations du schéma perdraient de leur efficacité. Leur mise en œuvre suppose des choix préalables en matière d'organisation des établissements, de fonc-

tionnement des équipes, de pratiques pédagogiques. Le schéma national doit donc devenir le cadre de références commun à tous les acteurs et être largement diffusé et popularisé. Bien que tiré à quatre mille exemplaires, le second schéma national n'a pas atteint la totalité de la population visée. Dans certains établissements on s'est contenté de le distribuer. Les nouveaux enseignants arrivant ne l'ont pas toujours à leur disposition. Parfois même on a perdu jusqu'à sa mémoire. Une campagne spéciale de diffusion, de présentation facilitant son appropriation devra donc être organisée à l'occasion de la sortie du troisième schéma.

1.3 Un contexte nouveau

Conduits dans le second semestre de 1992, les travaux d'élaboration du second schéma prévisionnel se sont déroulés dans un **climat mondial** « renouvelé et incertain » : négociations du GATT, réforme de la Politique agricole commune au sein de la Communauté économique européenne, discussions entre l'Europe et les Etats Unis d'Amérique sur le commerce, les concours publics à l'agriculture, débats préparatoires à la ratification du Traité de Maastricht... Aucun de ces débats essentiels n'était alors clos. A l'automne 1997 le paysage est profondément transformé ; même s'il est toujours changeant et tourmenté, quelques aspects significatifs peuvent être brossés à larges traits.

Le contexte géopolitique international est toujours mouvant, et l'agriculture se trouve à la veille d'échéances capitales. La première est la révision du cadre financier européen, le budget fixé pour cinq ans en 1994 arrivant à son terme en octobre 1999. Les dépenses liées à l'agriculture représentant plus de 50% des dépenses globales, les décisions qui s'appliqueront entre 2000 et 2005 avec la monnaie unique auront des conséquences immédiates sur le fonctionnement du sec-

teur agricole et orienteront donc l'agriculture française. La seconde échéance est un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce à partir de 1999, dont les préparatifs au sein de la Communauté européenne viennent de commencer avec la publication des premières propositions de la Commission, dites « Paquet-SANTER ». La troisième échéance est l'élargissement progressif de la Communauté à plusieurs pays de l'Europe centrale et orientale où les agriculteurs sont plus nombreux que ceux des Quinze aujourd'hui.

Face à ces échéances, le gouvernement français affiche deux grands objectifs stratégiques. En première ambition, maintenir une occupation harmonieuse de l'espace, entretenir les paysages et le patrimoine rural, développer ainsi l'emploi et les activités en milieu rural. Dans le même temps, développer une agriculture compétitive et de qualité pour assurer l'approvisionnement de l'Europe en biens alimentaires et contribuer à celui des pays tiers. Deux conditions devront être respectées, assurer aux consommateurs la garantie d'une irréprochable sécurité alimentaire d'une part et, d'autre part, mettre en œuvre des méthodes de production respectueuses de l'environnement et une gestion rationnelle des ressources naturelles. Cette stratégie esquisse déjà plusieurs orientations pour l'enseignement agricole et renouvelle pour une part les problématiques qu'il aura à traiter. Il devra développer les adaptations et nouvelles qualifications nécessaires pour accompagner ces mouvements : des produits agricoles de plus en plus transformés, des exportations agro-alimentaires de plus en plus élaborées, mais aussi une attention particulière portée aux territoires et espaces ruraux, à la diversification, à la « multi-fonctionnalité » des agriculteurs, le tout en relation avec les exigences nouvelles de l'opinion en matière de qualité, de sécurité ali-

mentaire, de respect de l'environnement, voire de recherche éthique.

Au plan intérieur, le cadre législatif dans lequel s'inscrit l'enseignement agricole a connu des évolutions marquées dans le domaine de la formation professionnelle.

La loi n° 93.1313 du 20 décembre 1993 a achevé la décentralisation de la formation professionnelle en confiant son financement aux régions. Comme outils de pilotage, elle institue les plans régionaux de développement de la formation professionnelle des jeunes (PRDFPJ), les conventions annuelles et les contrats d'objectifs par branches. Mais elle a pris soin dans le même temps de rappeler l'existence et le rôle du schéma national prévisionnel des formations de l'enseignement agricole. Les répercussions de cette disposition en matière de structures pédagogiques ne sont pas encore complètement mesurables.

Dans les régions où un PRDFPJ a été élaboré, l'existence du schéma national agricole a pu apparaître à certains comme source d'inertie ou de complication, voire de limitation à l'initiative régionale. Ces appréciations peuvent trouver leur origine dans des décalages de calendrier pour la prise de décisions annuelles relatives aux structures, parfois dans des divergences d'appréciations de la part des différents services concernés entre l'opportunité d'une décision d'ouverture de filière et la programmation budgétaire des travaux et équipements nécessaires. Dans un seul cas s'est exprimé un désaccord au fond entre les représentants de l'Etat et ceux de la région.

Ces difficultés ne doivent pas être niées. Elles pourront être surmontées dans une amélioration des procédures de concertation au niveau régional et dans celles d'élaboration des décisions. Elles ne conduiront pas à abandonner le pilotage national du dispositif de l'enseignement agricole et révèlent d'autant mieux

les fonctions d'orientation, d'impulsion, de mise en cohérence qui sont celles du schéma national. Elles renforcent le rôle de l'autorité académique agricole exercé par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et son service de la formation et du développement comme porteurs et garants des orientations nationales dans la construction et la conduite des politiques régionales de formations professionnelles en agriculture.

Ce rappel de l'importance du fait régional ne doit cependant pas masquer les contraintes qu'imposent la taille de l'enseignement agricole et celle de certaines régions. L'approche d'une programmation de l'enseignement agricole par la seule réponse aux besoins de proximité est insuffisante : l'étroitesse de certains secteurs d'activité (par ex. : l'animalerie de laboratoire) entraîne la mise en place d'une offre de formation adaptée et arrêtée au niveau national ; la configuration de certaines régions, les spécificités des économies régionales font obstacle à la tentation de développer la totalité des formations dans chaque région. Plusieurs échelles de décision sont nécessaires : régionale, interrégionale, nationale.

L'enjeu est donc à la fois dans un approfondissement de la régionalisation au sein d'un Etat assoupli mais porteur des orientations nationales et responsable d'un développement harmonisé des régions et des territoires. Pour la politique publique de l'enseignement agricole, le schéma national constitue un outil privilégié : il conviendra d'envisager quelles améliorations, modifications, transformations il pourra apporter aux instances et aux procédures qui organisent et font vivre l'enseignement agricole.

Au seul niveau régional, des difficultés de nature similaire ont pu se faire jour ici et là entre le plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes (PRDFPJ) et le schéma régional pré-

visionnel, même si les deux documents, y compris pour l'enseignement agricole, ne sont pas superposables.

Les formations générales et technologiques ne relèvent pas du plan régional, mais leur présence entraîne pour les établissements la satisfaction de besoins d'équipement et de fonctionnement. Et les formations professionnelles utilisent largement des moyens, en personnels, en outils pédagogiques, également utilisés dans les formations générales et technologiques.

Sur un autre registre, la politique de projets encouragée fortement par le second schéma n'a pas connu le développement souhaité. Seules quelques régions ont construit un projet régional pour l'enseignement agricole, alors qu'un tel outil aurait permis l'affichage d'une stratégie et d'objectifs pour l'Etat en région et aurait constitué un outil de concertation. La difficulté de l'exercice n'explique pas à elle seule l'ampleur du vide. Certaines tentatives n'ont pas pu aboutir du fait de la concurrence trop forte entre projets d'établissements. Dans la plupart des régions la démarche n'a pas été engagée.

Pourtant, compte tenu du développement des projets d'établissements l'élaboration des projets régionaux revêt un caractère d'urgence marqué. Le second schéma national engageait chaque établissement à se doter d'un projet. Aucune enquête exhaustive n'a été conduite pour vérifier la réponse des établissements à cette incitation afin de ne pas donner l'impression que l'administration centrale tentait d'évaluer et de juger les projets : le respect de l'autonomie de l'établissement l'interdisait.

Un chantier conduit par l'inspection de l'enseignement agricole a élaboré un outil d'évaluation de la démarche de projet conduite dans l'établissement.

L'analyse réalisée par certains chefs

de services régionaux de la formation et du développement met en évidence qu'un défaut d'observation et une connaissance insuffisante des différents secteurs de l'économie locale et régionale conduit certains projets d'établissements à ne raisonner qu'en interne et donc à ne considérer que l'offre de formation. S'inscrivant alors difficilement dans une stratégie régionale, ils manquent leur objectif. Un effort de développement d'une ingénierie de formation au service régional permettrait sans doute de lever la difficulté et de favoriser la mise en place de projets régionaux. Le renforcement de l'autonomie locale ne conduira à une action efficace dans le territoire que dans la mesure où cette autonomie s'exercera dans un cadre d'objectifs et de références communs à tous les établissements.

Le troisième schéma prévisionnel devra donc rechercher les voies et moyens d'amélioration des articulations et des relations entre le niveau national, le niveau régional et le niveau local.

1.4 Vers un renouvellement des problématiques de l'enseignement agricole

Tout au long des deux premiers schémas prévisionnels nationaux l'enseignement agricole s'est efforcé de développer son identité en cherchant à la fois à accompagner, à favoriser les évolutions et les mutations des secteurs agricole et alimentaire et à construire sa place au sein du système éducatif national. Cette stratégie de recherche de la diversité dans l'unité entre pour une large part dans le succès qu'il rencontre et l'intérêt qu'il suscite. Il ne saurait donc être question d'engager des réorientations et de procéder à des revirements : il s'agit bien de poursuivre et d'approfondir les objectifs des deux premiers schémas.

Les orientations générales affichées lors des deux premiers schémas et issues des lois du 10 juillet 1989 con-

servent toute leur actualité et leur valeur : élévation du niveau global des qualifications, diversité des publics en formation, lutte contre l'exclusion, promotion sociale, autonomie des établissements, prise en compte des diversités régionales et lutte contre les disparités, contribution à la recherche de nouveaux équilibres en milieu rural ... Les axes stratégiques définis par le second schéma ont fortement contribué à modeler l'enseignement agricole d'aujourd'hui. Définis dans les perspectives ouvertes par les lois du 9 juillet et du 31 décembre 1984 et par la loi du 10 juillet 1989, ils sont pleinement adaptés à la nouvelle donne qu'ils esquissent. Il est donc nécessaire de poursuivre dans la voie ouverte en 1992.

Cette réaffirmation stratégique n'est pas pour autant synonyme d'immobilisme. Bien au contraire, les orientations et axes stratégiques fournissent un cadre d'interprétation pour un renouvellement des problématiques auxquelles l'enseignement agricole est confronté, compte tenu des mutations techniques, économiques et sociales qui affectent le secteur agricole.

La première question capitale à laquelle une réponse doit être apportée est celle des territoires et des produits. Accorder à la gestion des territoires et des espaces ruraux dans leur ensemble et dans leur diversité une priorité dans la recherche d'activité, le maintien de l'emploi, le développement social et culturel, exige de favoriser une agriculture diversifiée et de qualité valorisant les produits du terroir. L'adaptation aux marchés mondiaux, nécessité vitale autant pour l'économie nationale que pour l'économie communautaire, entraîne des contraintes de compétitivité qui peuvent conduire à des contradictions insurmontables avec le respect de l'environnement. En complément des activités agricoles traditionnelles, l'enseignement agricole doit contribuer à prospecter les gisements d'em-

ploi potentiels que recèle la valorisation de l'espace par une agriculture plurielle et multifonctionnelle. En quoi l'enseignement agricole a-t-il un rôle à jouer pour contribuer au développement harmonisé des agricultures françaises ? De la réponse, le champ d'intervention et les missions de l'enseignement agricole peuvent être radicalement transformés.

L'agriculture demeure « science de localité », mais elle ne saurait être raisonnée en dehors des préoccupations mondiales : du local au global, les finalités de la formation changent. La dimension éthique surgit et informe le champ de la technique et de l'économie. Entre l'arme du blé et la reconnaissance du droit des peuples à se nourrir eux-mêmes une voie doit être tracée dans laquelle s'affirme la responsabilité de l'enseignement agricole et s'affichent de nouvelles finalités de formations.

De la même façon, entre compétitivité, qualité, santé, sécurité alimentaire, respect de l'environnement ... sont interpellés les contenus de la formation. La prise en compte de connaissances et techniques nouvelles, l'apprentissage aux mises en œuvre, la prise en compte des sciences pour l'action, la dimension collective de la formation ... justifient les choix pédagogiques antérieurs et renforcent la légitimité de l'approche systémique, de la prise en compte du complexe, l'utilisation de l'interdisciplinarité. Ils justifient également la révision périodique des référentiels de formation.

Il est devenu banal aujourd'hui de s'appesantir sur les nouveaux métiers, les nouvelles activités, sur la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Reconnaître que chacun devra exercer plusieurs métiers, plusieurs activités tout au long de sa vie professionnelle signifie que bien entendu la formation ne doit pas se borner à l'acquisition méca-

nique d'une qualification étroite adaptée à un poste de travail. C'est affirmer la nécessité de développer les bases et cadres de références de la formation générale gage d'évolution et de mobilité futures ; sans disqualifier l'accès à une première qualification, partie intégrante, composante essentielle de la formation. Trouver cet équilibre indispensable est une des responsabilités première et permanente de l'enseignement agricole.

Ainsi au terme de ce rapide tour d'horizon se trouve à nouveau justifiée l'injonction de la loi : « l'élève au centre ». L'élève au centre pour penser les qualifications nécessaires, pour délimiter les responsabilités individuelles, pour définir la citoyenneté des temps nouveaux, au cœur de l'Europe et du monde.

Pour conclure ce bilan synthétique qui ne retient que les principales lignes de force du devenir de l'enseignement agricole pendant les années 1993-1997, il est possible d'esquisser une réponse à la question, à quoi sert le schéma national ?

Dès les travaux de 1990 ayant conduit à l'élaboration du premier schéma, il était apparu clairement que, dans le contexte général de développement de la régionalisation et de mutation profonde des pratiques de planification, devait être écarté le choix d'un document présentant un programme d'actions détaillé. La perspective retenue a été celle d'un document d'orientation décrivant des tendances à moyen terme dans un contexte global, évolutif, et traçant une ligne d'horizon, fixant des repères, et esquissant quelques chemins possibles. Comment ces objectifs ont-ils été utilisés ? Quels résultats ont été obtenus ? Deux exemples permettront d'apporter une première réponse.

La liste des objectifs chiffrés exprimait toute la modestie des prévisions avancées. Le seul chiffre explicitement donné se rapportait aux effectifs de BTSA qui devraient atteindre 22 500 élèves en fin de

schéma, sans que la précision de date soit apportée. Qu'en est-il à la rentrée 1997 ?

Le constat s'établit à 21 126 étudiants pour 831 classes, soit 24,4 étudiants par classe.

A la rentrée 1993, 19 393 étudiants étaient présents dans 727 classes ou formations soit 26,67 étudiants par classe. En dépit d'un très important effort de créations de classes nouvelles, 104 en cinq rentrées, l'objectif des 22 500 présents n'est pas atteint. Mais les capacités d'accueil, calculées sur une moyenne de 30 élèves par classe ont été portées à plus de 25 000. Entre l'objectif visé et la réalisation, des considérations d'une autre nature que budgétaire sont intervenues : stratégie des familles et des élèves, niveau des dossiers de candidatures, politique de recrutement des établissements... L'orientation globale, en matière d'allocation de moyens a donc bien été respectée.

Deuxième exemple, le second schéma affichait l'ambition de « faire accéder tous les futurs agriculteurs au niveau de qualification exigé par la réglementation », soit le BTA ou un diplôme équivalent.

Le bilan 1996 des aides à l'installation des jeunes en agriculture établi par la direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi (DEPSE) apporte des éléments chiffrés. En 1996, 59% des bénéficiaires de la DJA ont atteint ou dépassé le niveau de BTA, contre 52% en 1995 et 35% en 1993. Les progrès sont donc réels, mais l'objectif n'est-il pas hors de portée ? Le raisonnement doit intégrer un élément supplémentaire, l'âge des installants. En 1996, les bénéficiaires de la DJA s'installent à près de 28 ans (27,8). C'est donc six ou sept ans après la sortie de formation que se produit l'installation. Par conséquent, il faudra encore plusieurs années pour vérifier l'effet des décisions prises au long du second schéma.

Toutefois l'évolution du nombre des diplômes délivrés fournit une indication utile. 12 400 élèves de BTA,

Bac techno et BTSA (production) ont été diplômés en 1997. Avec les BP REA, les diplômés d'ingénieurs... on peut donc estimer à 15 000 le potentiel de titulaires de diplômes donnant accès à la DJA pour l'année 1997. Là encore, l'objectif du schéma n'est pas perdu de vue.

On peut alors conclure que, dans un contexte institutionnel mouvant, même en tenant compte des aléas de l'action quotidienne, les orientations générales, les lignes stratégiques du schéma ont été respectées. Document de référence fixant les grandes orientations pour le moyen terme, le schéma évite donc à l'enseignement agricole de flotter, tel le bateau ivre, au seul gré des courants : le cap est fixé ; dans le gros temps ou la tempête, le navire poursuit sa route.

Les axes stratégiques et orientations

2. Axes stratégiques et orientations

2.1 Situées au cœur de la loi du 9 juillet et de celle du 31 décembre 1984, les quatre missions constituent aujourd'hui le cadre de références commun et le socle fondateur de l'enseignement agricole. Résumées brièvement, elles disposent que les établissements assurent la formation initiale, la formation professionnelle continue, qu'ils contribuent aux expérimentations techniques et au développement local, qu'ils participent à l'animation du milieu rural et conduisent des actions de coopération internationale. C'est au cœur du projet d'établissement ou du projet d'association que se réalise la coordination, l'articulation des différentes actions conduites au nom de chacune des missions, c'est là qu'elles se complètent, se renforcent au service de la formation globale des élèves, apprentis et stagiaires. Loin de se développer isolément les unes des autres, leur mise en synergie structure les objectifs visés, organise les activités, prépare l'évaluation des résultats.

2.2 Les quatre missions, en tant que foyer originel de l'enseignement agricole, sont donc à la source des orientations et axes stratégiques des premier et second schémas prévisionnels. Le bilan des cinq années 1992-1997 a montré qu'il convenait de poursuivre selon les mêmes axes la stratégie mise en œuvre au long du deuxième schéma, en renouvelant toutefois les approches et les problématiques.

« Premier axe : l'enseignement agricole est une composante active du système national d'éducation et de formation ».

Son organisation, sa structuration, son fonctionnement doivent être adaptés pour qu'il continue à jouer son rôle dans le système : participation à l'élévation de niveaux de qualification, contribution à la réussite

et à l'insertion des jeunes et des adultes, articulation avec le système productif, innovation pédagogique...

« Second axe : un enseignement structuré à partir des champs d'action du ministère de l'agriculture et de la pêche ».

L'objectif énoncé par le ministère de l'agriculture, "une agriculture vivante sur l'ensemble du territoire" exige un élargissement des qualifications et requiert une nouvelle professionnalité des acteurs prenant en compte la multifonctionnalité de l'agriculture (agriculture productrice de matières premières, agriculture de services, "service territorial" rendu par l'agriculture...), les besoins nouveaux en matière de capacité professionnelle agricole et d'installation d'agriculteurs, le développement équilibré des territoires (avec le cas particulier de l'outremer), la recherche de nouvelles valorisations de l'espace rural. L'objectif premier de l'enseignement agricole devient donc la formation de chefs d'exploitation conduisant des exploitations caractérisées par des systèmes de production compétitifs, par la qualité de leurs produits, par la contribution à la gestion de leur proche environnement,

Objectifs - Actions

- ◆ En relation avec la charte, informer, orienter, former les candidats et les candidates à l'installation. Accompagner les exigences d'une agriculture innovante en les encourageant à préparer le BTS.
- ◆ Valoriser le baccalauréat professionnel et mettre en œuvre des actions de formation pour les maîtres de stage.
- ◆ Contribuer également à l'élévation du niveau de qualification des salariés des secteurs agricoles et agro-alimentaires.
- ◆ Accompagner le processus d'émergence des métiers nouveaux dans le domaine des services et de l'aménagement, adapter en conséquence les contenus des formations et le flux des formés.

par les services qu'ils proposent pour la valorisation de l'espace rural. La place et les missions des établissements dans leur milieu et leur territoire devront être réaffirmées et parfois réorientées. Les liaisons et l'articulation, entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et la recherche devront être renforcées.

« Troisième axe : un enseignement centré sur la promotion de ceux qu'il accueille ».

En dépit des résultats déjà obtenus, c'est dans ce domaine que les efforts devront porter prioritairement. La réussite du plus grand nombre ne saurait être recherchée au détriment de la qualité, et la recherche de la qualité au prix d'un élitisme contes-

Objectifs - Actions

- ◆ *Au terme du schéma, on cherchera à atteindre un taux de réussite global, tous examens confondus, de 80%. Pour y parvenir, les taux de réussite devront viser :*
 - 85% pour les CAPA, les BEPA, les baccalauréats professionnels et le brevet de technicien agricole ;
 - 77% pour le baccalauréat scientifique ;
 - 74% pour les brevets de technicien supérieur agricole.
- ◆ *Contribuer à assurer la réussite des candidats redoublant ou se présentant à titre individuel pour la seconde fois par une meilleure information sur la conservation des résultats obtenus à la session précédente, sur le positionnement dans le cadre du contrôle en cours de formation.*
- ◆ *Réduire le nombre de candidats sortant sans diplôme du dispositif de formation en portant le taux de réussite des redoublants à 80%.*
- ◆ *Réduire les écarts dans la réussite entre régions : pour cela, développer des outils d'évaluation des procédures mises en œuvre par les jurys, mettre en place des cahiers des charges pour l'organisation des centres d'épreuves.*
- ◆ *Les épreuves terminales viseront à mesurer la capacité de mettre en œuvre les connaissances dans un contexte différent de celui dans lequel elles ont été acquises.*
- ◆ *Poursuivre la recherche d'une diminution des taux de redoublement particulièrement dans les classes de début de cycle.*

Objectifs - Actions

- ◆ *Favoriser l'insertion professionnelle, sociale des formés de l'enseignement agricole par le développement d'une initiation aux techniques de recherche d'emploi.*
- ◆ *Conduire les élèves et apprentis au terme de leur formation. Réduire, dans chaque établissement, à 5% au maximum les abandons en cours de cycle de formation et rechercher les moyens de prévention. Porter une attention particulière aux abandons en cours et en fin des classes de 4^{ème}, 3^{ème}, BEPA₁ et BTS₁.*
- ◆ *Réduire fortement les sorties sans qualification de l'enseignement agricole, par paliers annuels, et les ramener à moins de 5% des effectifs recrutés, au terme du schéma.*
- ◆ *Favoriser le repérage et l'accompagnement des jeunes risquant de quitter l'enseignement agricole sans solution d'insertion ou de poursuite d'études.*
- ◆ *Sans recréer des classes « d'adaptation », améliorer les conditions de passage d'une voie de formation à une autre par des parcours adaptés. Poursuivre la recherche et la diffusion de procédures de soutien dans le cadre de l'individualisation des parcours de formation.*

table, fût-il républicain. Favoriser la promotion sociale des jeunes, c'est aussi leur donner la possibilité de poursuivre le développement de leur personnalité en formation initiale et en formation continue, s'ils en ont les capacités, les motivations et la volonté (bac pro - BTSA, classes post-BTS et enseignement supérieur long...).

Les abandons en cours de cycle quelles qu'en soient les origines seront combattus, la réussite maximale aux examens recherchée, la persévérance dans le dispositif encouragée pour que chaque élève puisse atteindre deux voire trois niveaux de qualification. La prévention des ruptures de contrat, d'abandon en cours de cycle, tout comme la réussite aux examens, l'insertion professionnelle, l'insertion et la promotion sociales sont également des objectifs prioritaires en formation professionnelle continue et en apprentissage.

« Quatrième axe : un enseignement bâti sur un ensemble de connaissances et de pratiques ».

Les évolutions internes des métiers et des qualifications, l'apparition de

nouveaux métiers et la prospective de nouvelles qualifications et de professionnalités à construire associées à des partenariats renouvelés avec l'enseignement supérieur et la recherche conduiront à apporter aux contenus et aux pratiques de formation des adaptations constantes tout en maintenant ce qui fait l'identité de l'enseignement agricole : adaptation des référentiels de formation articulés sur les référentiels de métiers, apprentissage global des gestes professionnels incluant la dimension sociale et culturelle, articulation entre séquences en entreprise et séquences en établissement de formation, politique de projets, actualisation des données scientifiques et techniques, introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication, personnalisation des parcours de formation. Un effort soutenu doit être réalisé en matière d'ingénierie de la demande, comme de l'offre de formation, aux différents niveaux : établissement, niveau régional, niveau national.

Ces quatre axes permettent de prendre en considération des problématiques traditionnelles que les événements ou les circonstances présents font apparaître sous un jour nouveau. Ainsi en est-il de la croissance maîtrisée des effectifs qui est apparue en 1996 et 1997 comme une des questions les plus graves que l'explosion des effectifs au cours des cinq années 1992-1997 pose à l'enseignement agricole.

C'est en effet poser la question de l'identité de l'enseignement agricole : quel enseignement agricole voulons-nous ? Quel enseignement agricole pouvons, raisonnablement, construire ?

La réponse dépend à la fois de la stratégie retenue pour le développement de l'agriculture française, de la place que l'on assigne à l'enseignement agricole au sein du système éducatif et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le choix fait d'une agriculture diversifiée et multifonctionnelle au

sein des territoires et des espaces ruraux conduit à envisager un champ d'intervention large pour l'enseignement agricole. Il englobe ainsi la production de biens alimentaires et non alimentaires, la transformation des produits par les industries agricoles et alimentaires, les activités d'aménagement de l'espace (eaux et rivières, forêts et aménagements paysagers, gestion et animation nature, chasse et faune sauvage...), des services individuels et collectifs liés, directement ou non, aux exploitations agricoles familiales ou sociétaires, ou produits par celles-ci. Emploi et activité au sein du milieu rural comme dans les espaces urbanisés demeurent les deux buts prioritaires que doit poursuivre l'enseignement agricole comme l'ensemble du système éducatif.

Au sein de ce dernier, l'enseignement agricole doit donc en permanence viser l'insertion professionnelle et sociale des formés. Exercice difficile car les relations entre formation et emploi sont fort complexes : il exige une adaptation constante des formations, non pas exclusivement aux emplois, mais plus à des qualifications et des compétences qui permettront adaptation et mobilité en fonction des mutations du travail, de l'économie et de la société. Inutile donc, voire condamnable, de se satisfaire de la reproduction de modèles figés, fussent ils éprouvés et solidement construits. Cette fonction s'exerce d'autant plus facilement que la dispersion des établissements établit un réseau aux mailles fines contribuant au maintien d'activités diversifiées, participant au développement local, à la vie sociale et culturelle des territoires, assurant à la fois des formations de proximité et des formations spécialisées.

Proximité et spécialisation, double finalité au service d'une exigence unique : la réussite et la promotion des formés. Ceux qui sont accueillis doivent être conduits au maximum de leurs capacités et non abandonnés en cours de route. La seule réponse à la demande sociale ne suf-

fit donc pas. La maîtrise des flux doit participer à la recherche d'un équilibre toujours instable entre promotion, insertion et réussite, mais aussi vraie source de dynamisme et d'efficacité.

Cette gestion des effectifs ne saurait donc être réduite à une simple opération comptable. Elle s'inscrit dans une stratégie globale d'action des établissements au service du développement de leur territoire et de leur environnement. Elle n'est pas séparable des processus d'orientation des élèves, eux-mêmes appuyés sur la capacité des établissements à produire des informations de nature socio-économique et culturelle leur permettant de saisir les mutations de leur environnement et de mieux gérer les flux de sortie. C'est à ce prix que l'établissement peut devenir un acteur du développement local, un élément structurant d'aménagement du territoire.

Objectifs - Actions

♦ Au terme du 3^{ème} schéma national, les effectifs de l'enseignement agricole se situeront autour de 190000 à 195000 élèves pour la voie scolaire ; 75 à 77% des élèves seront rassemblés dans les formations technologiques et professionnelles de second cycle et de cycle supérieur court (FTP) ; les capacités d'accueil en BTSA seront portées à 24 000 étudiants, dont 50% dans les filières donnant accès à la capacité professionnelle agricole ; la répartition des effectifs entre les secteurs visera les proportions suivantes :

. Production : de 40 à 42% des FTP
 . Transformation : de 8 à 10% des FTP
 . Aménagement : de 16 à 18% des FTP
 . Tertiaire, services : de 32 à 34% des FTP.

Cette ambition exige des moyens. Des moyens budgétaires importants pour concilier qualité et plus grand nombre, pour ne pas céder à l'élitisme facile, pour lutter contre la précarité. Pour y atteindre, c'est d'un effort régulier et de longue haleine que l'enseignement agricole a besoin. Cet effort doit donc être mesuré à l'aune des capacités des finances publiques et à l'estimation

de celles-ci sur la moyenne durée. Illustration de cette démarche et de cette ambition, les protocoles du 26 février 1997 sont un outil de régulation dont il conviendra de mesurer attentivement les effets au cours des années 1997, 1998, 1999.

Refuser tout pilotage, accueillir sans discernement tous ceux qui se présentent, conduirait, au fil de l'eau, soit à une rupture brutale avec les pratiques et les résultats qui ont assuré le succès de l'enseignement agricole, soit à une explosion des besoins provoquant une crise au sein du secteur agro-alimentaire et à l'intérieur du système éducatif.

Une autre voie est possible. Tout en poursuivant son rôle traditionnel de remédiation, l'enseignement agricole doit associer orientation et réussite, qualité et promotion.

Les quelques exemples esquissés au paragraphe 1.4 illustrent cette dialectique de la permanence et du changement et nourrissent les orientations suivantes qui donneront le cap à l'enseignement agricole pour les années 1998-2002.

2.3 La première orientation, qui découle à la fois du principe posé par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, "l'élève au centre", et de l'impératif républicain de construction d'une société démocratique libérée de la violence et fondée sur les valeurs de solidarité et de coopération, place **la citoyenneté** comme valeur cardinale dans l'enseignement agricole. Ainsi que l'écrit Ph. MEIRIEU, la citoyenneté doit devenir "le principe organisateur de la cité scolaire". Il s'agit d'abord de refuser la violence et de "construire la loi", de favoriser des attitudes et des comportements de socialisation, d'encourager la tolérance, les solidarités et la dimension associative et collective, de développer au sein de l'établissement les structures de la vie démocratique, d'ouvrir la cité aux dimensions plurielles. En somme, il s'agit de préparer les jeunes à vivre dans une société qui construira en permanence ses valeurs, non plus par référence

à la tradition, mais par confrontation des points de vue et des expériences et par négociations dans l'action. Cette orientation concerne tous les publics de l'enseignement agricole : élèves, apprentis et stagiaires. Elle exige, au sein de la communauté éducative, un partenariat fort avec les familles.

Objectifs - Actions

Les élèves

- ◆ Permettre à l'élève citoyen d'élaborer un projet pour devenir acteur de sa formation.
- ◆ Poursuivre la mise en place des associations des lycéens et des associations d'anciens élèves.
- ◆ Dans chaque région, se doter d'une fonction « Observatoire de la vie lycéenne » (santé, difficultés matérielles...). L'observatoire pourrait être un support de proposition et de suivi des actions (gestion de fonds social lycéen, actions ponctuelles...).
- ◆ Offrir une éducation à la santé et à la sexualité aux adolescents pour leur permettre d'éviter les conduites à risque (alcoolisation, toxicomanie, violence...) et d'être acteurs de leur vie dans le respect des autres et d'eux-mêmes.
- ◆ Insérer chaque établissement dans le réseau départemental dans la médecine scolaire au travers de l'établissement de conventions.
- ◆ Mobiliser, dans chaque établissement, toute la communauté éducative pour combattre la violence : respect des normes de civilité, organisation de la vie collective, initiative associative, exercice de la citoyenneté.

Les délégués des élèves des établissements publics

- ◆ Assurer à chaque élève délégué 3 jours de formation à l'exercice des différents aspects de sa fonction d'élu (conseils d'administration, conseils intérieurs, conseils de classe, connaissance du système de formation agricole...).
- ◆ Organiser 2 fois l'an une réunion du conseil régional de la vie lycéenne.
- ◆ Organiser 2 fois l'an une réunion du conseil national de la vie lycéenne.
- ◆ Dans chaque établissement fournir au conseil de délégués les moyens de son fonctionnement : locaux, horaires, budget, moyens de reprographie et de communication.
- ◆ Associer les représentants des élèves délégués à la gestion du fonds social lycéen.
- ◆ Associer les élèves délégués à toutes les mesures de prévention (santé, violence, exclusion...).
- ◆ Inviter au niveau national comme au niveau régional les établissements privés à se fixer les mêmes objectifs et à mettre en place les mêmes dispositifs sous des formes compatibles avec leur statut.

gard de disparitions d'anciens ne conduisent pas à un abandon de la qualification professionnelle au profit d'une formation centrée sur la seule culture générale. Bien au contraire les contenus de la culture générale et de la formation professionnelle, leurs rapports et relations doivent être renouvelés et articulés selon des modalités à définir. Le geste, l'observation sont de plus en plus modelés par l'intelligence et la connaissance ; la connaissance se développe de plus en plus dans l'action, le geste professionnel et l'éducation de l'œil. Le rôle des exploitations et des ateliers technologiques des établissements dans la formation des élèves y retrouve une place éminente, tout comme les stages des élè-

Objectifs - Actions

- ◆ Renforcer le rôle pédagogique des exploitations et des ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole ; lancer un plan de modernisation des activités pédagogiques conduites sur les exploitations des établissements, en association avec les collectivités territoriales ; valoriser leur rôle vis à vis des actions de développement agricole.

ves en France et à l'étranger qui permettent de vivre en contact des réalités et d'enrichir sa formation.

La professionnalité est de plus en plus complexe. Les résultats de l'action ne sont jamais acquis par avance et peuvent produire des effets inattendus, fâcheux ou condamnables. Il s'agit donc d'apprendre, en s'appuyant sur les principes de prévention et de précaution, à gérer la complexité et l'incertitude en prenant en compte le temps et l'espace. Pour cela le vieil adage "apprendre à apprendre" doit être corrigé et complété. "Apprendre tout au long de la vie" est désormais une nécessité et une ambition nouvelles, qui mettent en perspective et articulent formation initiale et formation continue, la première formation devant nourrir le jeune formé des connaissances, cadres de références, méthodes et compétences sur les-

2.4 La seconde orientation assigne à l'enseignement agricole l'ambition de former des **professionnels mobiles et cultivés**, mobiles parce que cultivés. Les perspectives de mutation profonde du travail, d'émergence de nouveaux métiers en re-

quels se développent, tout au long de la vie, la professionnalité, les compétences sociales et les capacités personnelles.

Objectifs - Actions

Contribution à la construction européenne

- ◆ Conforter les échanges d'élèves, d'apprentis, de stagiaires.
- ◆ Développer des périodes et des contenus communs de formation intégrés dans les parcours qualifiants.
- ◆ Encourager les parcours européens de formation en validant les périodes à l'étranger dans le cadre des cursus.
- ◆ Participer à la réflexion de mise en place d'un statut du stagiaire européen.
- ◆ Favoriser la mobilité des apprentis.
- ◆ Favoriser la reconnaissance mutuelle des niveaux de qualification.

2.5 De ces exigences découle la **troisième orientation** qui vise l'**adaptation constante des formations dispensées**. Adaptation pour assimiler l'évolution des sciences et des techniques, pour accompagner les mutations du secteur agricole et agro-alimentaire. Adaptation également pour favoriser l'émergence de nouvelles activités par des formations nouvelles répondant aux pré-occupations de la société (animal de compagnie, espaces ruraux et loisirs, paysage et patrimoine, agrobiologie, qualité et sécurité des produits alimentaires...). Un effort important devra être réalisé pour développer à chaque niveau, de l'établissement au plan national, une réelle capacité d'analyse de la demande et des besoins de qualification, de construction d'une réponse à la fois globale et localisée. L'adaptation des formations doit donc viser les contenus des référentiels, mais aussi leur mise en œuvre dans les établissements. Elle passe par une réflexion sur les contenus des disciplines d'enseignement, leurs mutations et leur enrichissement, sur les liaisons entre les disciplines pour l'analyse de la complexité et

le développement de compétences pour l'action, sur les relations entre éthique et professionnalisation pour mieux conjuguer droits et devoirs, responsabilité et liberté. Elle passe aussi par un renforcement des partenariats avec les organisations professionnelles. Elle passe encore plus modestement par la mise en place de modifications de structures débouchant, si nécessaire, sur de nouveaux diplômes, sur un renforcement des liaisons entre enseigne-

Objectifs - Actions

- ◆ Approfondir la sensibilisation et la formation de l'ensemble du public formé aux grands défis posés à l'agriculture : respect et protection de l'environnement, agriculture durable, santé publique, sécurité des consommateurs, problèmes éthiques.
- ◆ En liaison avec la CPC, adapter les programmes et les approches pédagogiques de la formation des futurs agriculteurs et salariés dans le sens d'un élargissement à la diversification y compris vers de nouvelles activités (agro-biologie, tourisme, services) et à la multifonctionnalité. En conséquence, diversifier les structures d'accueil des élèves en stage.
- ◆ Conforter les échanges d'élèves, apprentis et stagiaires entre établissements des différents pays européens et renforcer la politique des stages linguistiques et techniques à l'étranger pour atteindre un objectif de 5 % des jeunes en formation.

Objectifs - Actions

- ◆ Valoriser l'expérience originale d'accueil, en classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole d'élèves issus du collège. Réfléchir à une meilleure information des élèves et de leurs familles dès la classe de 5^{ème}.
- ◆ Poursuivre et achever la transformation des BTA en baccalauréats professionnels et baccalauréats technologiques.
- ◆ Achever la filière des services par la création d'un BTSA. Expérimental et à temps plein dans un premier temps, ce BTSA sera ensuite ouvert aux autres voies de formation.
- ◆ Rendre le bac S attractif et assurer sa promotion.
- ◆ En liaison avec la CPC, repérer les secteurs où la double compétence constitue un atout d'insertion ; y encourager l'acquisition d'un deuxième bac pro.
- ◆ Rénover les certificats de spécialisation ainsi que le brevet professionnel agricole.
- ◆ Organiser l'élaboration de dispositifs de formation permettant de prendre en compte dans un cadre individualisé les acquis et les projets des apprentis et des stagiaires.

ment technique et enseignement supérieur pour développer une solide filière technologique. L'actuelle organisation des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} avec les deux filières technologique et préparatoire sera reprise avec le souci d'une articulation avec le collège. L'adaptation constantes des formations doit par ailleurs permettre de répondre au sein des diplômes nationaux de façon individualisée à la demande des formés, notamment des adultes, qui souhaitent que leurs acquis aussi bien que la nature de leurs projets soient pris en compte dans la construction et le déroulement de leur parcours de formation.

2.6 Face à ces enjeux, il sera nécessaire de poursuivre et d'approfondir les transformations engagées pour adapter les **métiers de formateurs, professeurs et ingénieurs** : c'est la **quatrième orientation**. D'abord parce que le renouvellement des générations va s'accélérer autour des années 2000. Ensuite

parce que se dessine une nouvelle professionnalité enseignante, plus riche, associant un haut niveau de connaissances académiques, une compétence affirmée à la gestion de situations multiples et complexes, intégrant capacités didactiques, gestion de l'hétérogénéité, nouvelles technologies de l'information et de la communication, travail au sein d'équipes pédagogiques, prise en compte de la complexité et de l'incertitude, réflexion éthique et sens des valeurs... Enfin parce que les mutations technologiques et les progrès des sciences exigent, pour les ingénieurs et les enseignants des disciplines techniques au moins, un double cursus de formation leur permettant de devenir de vrais enseignants et de vrais professionnels. D'où la mise en place, avec l'ENFA comme maître d'œuvre, de formations préparatoires à diverses licences, réservées à des titulaires de BTSA et destinées à constituer des viviers de recrutement pour les futurs enseignants de l'enseignement agricole.

La formation des maîtres, de tous les maîtres de l'enseignement agricole, devra intégrer ces objectifs, bénéficier des expériences étrangères pour renforcer leur professionnalité, maintenir et adapter leurs qualifications et faire face aux enjeux. Dans cette perspective, la formation continue des enseignants revêt un caractère de particulière nécessité qui doit être reconnu par l'allocation des moyens indispensables à son bon fonctionnement. Afin de vérifier l'adéquation du dispositif actuel de recrutement et de formation des maîtres (ingénieurs, professeurs et formateurs) et d'appui pédagogique aux établissements (GRAF, EPN, intervenants conseil...) le recteur A.FREMONT, assisté de l'ingénieur général d'agronomie J.C.GIRAUD, conduira une mission de réflexion et de propositions.

2.7 La politique d'aménagement du territoire, par ailleurs, telle qu'elle se construit à travers la loi du 6 février 1992 sur l'administration ter-

Objectifs - Actions

- ◆ Constituer des pôles d'accueil pédagogique qui permettent d'accompagner les personnels nouvellement recrutés ou accédant à de nouvelles fonctions. Dans chaque région, proposer des parcours individualisés de formation pour préparer aux concours les personnels non titulaires.
- ◆ Mettre en relation les actions de recherche conduites dans les établissements d'enseignement supérieur et les actions de formation régionales ou nationales. Intégrer ces actions dans un programme pluriannuel de formation. Créer de véritables ressources pédagogiques, assurer leur diffusion. Renforcer l'expertise des équipes pédagogiques des établissements publics nationaux (Florac, Fouesnant, Marmilhat, Rambouillet) pour mieux les intégrer au dispositif de formation des maîtres.
- ◆ Rechercher les dispositifs de formation originaux en mobilisant les technologies nouvelles. Conduire une expérimentation pilote prenant en compte les contenus de formation, les publics, les effets attendus.
- ◆ Renforcer la coopération entre le ministère de l'agriculture et le ministère de l'éducation nationale pour la formation initiale et la formation continue des personnels dans le cadre de l'évolution des IUFM et des MAFPEN.
- ◆ Renforcer la formation des équipes de direction à la conduite de projets ; les sensibiliser à la mise en place du plan de formation des personnels de l'EPL intégré dans un projet d'ensemble. Encourager la requalification des équipes pédagogiques lors de l'évolution des structures de l'établissement.
- ◆ Généraliser la pratique des groupes de réflexion pour accompagner les personnels dans une démarche de changement.
- ◆ En s'appuyant sur les travaux des groupes de réflexion, développer les actions de formation sur le rôle éducatif des personnels ATOSS.
- ◆ Inviter les établissements privés de formation des personnels à adopter des objectifs similaires.

ritoriale de la République et la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, vise à compenser les handicaps et à assurer le développement et l'équilibre des territoires. Elle articule les orientations et impulsions nationales avec l'action conduite au niveau territorial tant par les collectivités territoriales que par l'Etat et leurs établissements publics. Situé au cœur des territoires, consacré unité de base du système éducatif par les lois de décentralisation, l'établissement d'enseignement est appelé à jouer un rôle croissant dans le développement local. En particulier, dans l'exercice de sa mission première, la formation, il intervient de plus en plus précisément dans la régulation de l'offre et de la demande de formation : la connaissance du secteur économique de son intervention, des évolutions qui l'affectent informe largement l'offre de formation proposée par l'établissement dans le cadre du projet régional pour l'enseignement agricole. La conception "agricole" de l'établissement, lieu d'exercice des "quatre missions", renforce l'enjeu des projets pour le développement local et l'aménagement du territoire : c'est la **cinquième orientation**.

La répartition territoriale des établissements publics et privés sur plus d'un millier de sites produit un effet de système qui explique pour partie les résultats de l'enseignement agricole. Mais seule l'action territorialisée est gage d'efficacité : les "quatre missions" en resteraient au stade de l'incantation si elles ne s'enracinaient dans le terrain de chaque établissement. Il faut donc réaffirmer l'importance du local, associé par ailleurs à la vision territorialisée de l'agriculture. Cet enracinement n'est pas pour autant source d'enfermement : l'ouverture sur la société globale et sur l'international conduit, dans un mouvement dialectique, à donner sens aux pratiques locales et à faire prendre conscience des nécessaires solidarités entre tous les acteurs. Dans cette

optique, il sera nécessaire de renforcer les coopérations entre les établissements de l'enseignement technique agricole et ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche agronomique, source d'une fertilisation croisée féconde entre les nouvelles frontières du savoir et les connaissances et compétences issues de l'expérience et de l'action.

Objectifs - Actions

- ◆ Renforcer les liaisons entre enseignement technique agricole et enseignement supérieur pour développer une solide filière technologique permettant entre autres la promotion des bacheliers technologiques.
- ◆ Compléter le dispositif permettant aux titulaires du BTSA qui le souhaitent d'accéder à un diplôme de niveau supérieur (entrée en écoles d'ingénieurs, entrée en écoles vétérinaires, entrée en écoles du paysage, diplômes de niveau II) en offrant des places supplémentaires dans les écoles aux étudiants issus des classes post BTSA.
- ◆ Inciter chaque équipe pédagogique de BTSA à participer à des programmes de recherche et développement.

Au total, ce va et vient du local au global participe à la construction d'une citoyenneté active et ouverte. Pour atteindre l'efficacité, il doit reposer sur une stratégie et des procédures articulant les trois niveaux local, régional, national. Du projet d'établissement ou projet d'association au projet régional, du projet régional au schéma national qui s'affirme comme le projet national pour l'enseignement agricole, la perspective reste celle d'un système, certes complexe, mais efficace par rapport aux buts et aux visées qu'il se fixe, la réussite du plus grand nombre, l'insertion professionnelle des sortants, la capacité de ceux-ci à s'adapter à leur environnement socioculturel, la participation au développement local.

Objectifs - Actions

Coopération avec les Pays tiers

- ◆ Encourager la mise en place de partenariats avec des homologues des pays d'Europe Centrale et Orientale.
- ◆ Renforcer les coopérations avec les pays du pourtour méditerranéen
- ◆ Promouvoir les activités d'éducation au développement ainsi que les actions de développement vis-à-vis de l'Afrique, en partenariat avec les organisations professionnelles, les collectivités territoriales et les organisations non gouvernementales.
- ◆ Consolider les liens avec les pays d'Asie du Sud Est et l'Amérique latine.



Outils et procédures

3. Outils et procédures

Le schéma national est constitué d'abord d'un ensemble d'orientations stratégiques déclinées en objectifs, actions et recommandations. Pour devenir un levier de développement et de transformation, il doit encore comporter une série d'outils et énumérer diverses procédures qui assureront sa mise en œuvre et autoriseront l'évaluation de ses résultats.

3.1 La concertation

Une des constantes sur lesquelles repose l'enseignement agricole est la concertation entre les partenaires. Fondée tout autant sur des obligations réglementaires que sur la volonté de développer le dialogue social, la concertation associe l'État et les régions, les représentants professionnels, les représentants des parents d'élèves et ceux des personnels, les organisations fédératives regroupant les établissements privés, les élèves, le niveau interministériel. Concertation à multiples facettes, délicate parfois, mais nécessaire à la construction d'un consensus sans lequel la paralysie l'emporterait sur l'action.

Objectifs - Actions

- ◆ Actualiser le protocole d'accord ministère de l'environnement/ ministère de l'agriculture au regard des nouvelles missions : éducation à l'environnement et au développement durable, environnement et emploi.
- ◆ Renforcer et mettre à jour la convention culture/agriculture.

Installée en 1991, la **Commission professionnelle consultative (CPC)** remplit son deuxième mandat. Après un premier mandat qui a permis de rattraper le retard accumulé, elle est désormais pleinement et systématiquement associée à l'élaboration des référentiels renouvant les formations. Elle joue un rôle particulièrement actif dans la rédaction des

référentiels professionnels et dans la validation des projets.

Conformément aux textes qui la fondent, son rôle pourra être enrichi et développé dans la perspective d'une meilleure appréciation de l'évolution des secteurs professionnels et d'une vision prospective plus affûtée.

Travaux et études quantitatives, analyses qualitatives apporteront des éclairages complémentaires sur l'évolution des métiers et aideront les décisions. La CPC verra alors son rôle conforté dans la rénovation des référentiels existants et dans la création de nouveaux outils adaptés aux mutations du travail. Comme au cours des précédents schémas, le rôle éminent tenu par le **Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA)** dans la concertation sera poursuivi et conforté, les liaisons avec le Conseil supérieur de l'éducation et le comité de coordination des programmes régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle régulièrement renforcés et entretenus.

C'est probablement au niveau régional que la concertation est la plus complexe et la plus riche : CREA, CAEN, COREF y associent l'ensemble des acteurs intervenant dans le développement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles. Les **comités régionaux de l'enseignement agricole (CREA)** jouent un rôle privilégié dans la mesure où ils ont un fonctionnement régulier dans chacune des régions et tiennent au minimum une réunion par an. Une charte du fonctionnement des CREA sera élaborée au plan national : dans le respect de l'identité des régions, elle instaurera des règlements intérieurs types (périodicité, convocations, déroulement, modalités de vote, procès verbaux et comptes rendus des séances...). Les liaisons entre CREA et CAEN seront encouragées. Des modalités d'information réciproque entre CREA et COREF seront recherchées. Un bilan annuel du fonctionnement des CREA sera présenté au CNEA.

3.2 Le pilotage

La taille de l'enseignement agricole, sa position spécifique dans le système éducatif national, sa dispersion géographique et son champ propre d'intervention, on l'a dit, exigent un **pilotage national du dispositif**. Ce pilotage bien entendu ne signifie pas que chaque décision est prise à Paris ou par le ministre de l'agriculture. Il exprime la stratégie de mise en œuvre et de développement de l'enseignement agricole : les orientations et la programmation sont décidées nationalement, dans le respect du régime des compétences partagées entre l'Etat et les régions, avec la préoccupation de l'autonomie de l'établissement et la volonté d'associer les acteurs à la décision. Mais l'action éducatrice n'est pas décentralisée et le législateur a jugé nécessaire de maintenir centralisé le financement des établissements privés. Deux raisons supplémentaires qui justifient le pilotage national. La complexité d'un tel système peut le rendre obscur, conduire à la paralysie ou à l'arbitraire technocratique, si des règles précises de fonctionnement ne sont pas arrêtées.

C'est pourquoi le rôle des instances, des procédures et des documents, à chacun des trois niveaux national, régional, local, est déterminant. Par l'échange et le dialogue, par la connaissance des critères de décision ils favorisent la transparence, permettent l'évaluation des résultats.

Au niveau national d'abord, le **schéma national prévisionnel** des formations, élaboré en concertation avec les partenaires de l'enseignement agricole et présenté pour avis au CNEA, est un outil de prévision, d'impulsion, d'orientation pour le développement de l'enseignement agricole. Il oriente, en particulier, les décisions annuelles d'ouverture et de fermeture de classes, de formations ou d'établissements arrêtées par le ministre. Chaque année celui-ci ou ses services présentent un bilan d'exécution du schéma devant

le CNEA.

On ne saurait donc le considérer comme un instrument de planification rigide. Il doit pouvoir être adapté en fonction des évolutions constatées autant que des moyens alloués par les pouvoirs publics pour le fonctionnement des établissements. Il doit pouvoir accompagner les réponses apportées par les établissements aux sollicitations de leur environnement. Par un jeu d'impulsions et de rétroactions, il régule le fonctionnement de l'enseignement agricole.

Le pilotage repose aussi, même si cet outil n'est pas de même nature que le précédent, sur un système d'information performant. Les actuelles applications informatiques, pour efficaces qu'elles soient, n'en sont pas moins dispersées et, parfois difficilement compatibles. Elles ont été développées d'autre part sur une base "classe" qui interdit tout traitement fondé sur le suivi de l'élève. Cette logique, retenue en son temps pour respecter les contraintes imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) et pour assurer la gestion des moyens alloués au fonctionnement des classes, doit être dépassée. Une base centrale, articulée sur le système d'information général du ministère, va donc être construite pour fonctionner à la rentrée 1999. Elle reliera les établissements, les DRAF et l'administration centrale. Le suivi de cohortes d'élèves, d'apprentis, de stagiaires pourra être réalisé. Divers traitements statistiques, cartographiques... pourront être réalisés. Les résultats obtenus, les données recueillies rendront plus assuré le pilotage du dispositif.

Ils fourniront également des informations, des comparaisons aux échelons régionaux et renforceront ainsi leurs propres instruments de pilotage. Parmi ceux-ci figurent tout d'abord, les **schémas régionaux prévisionnels des formations** qui embrassent la totalité des formations dont le législateur a confié le

financement aux régions, formations générales et technologiques autant que formations professionnelles. Dans l'élaboration des schémas régionaux, l'Etat et ses représentants en région sont les porteurs des orientations nationales et de leurs adaptations aux conditions et contraintes régionales. Ils fournissent en particulier aux instances régionales les informations chiffrées et les analyses utiles à la décision. Quelques rares régions ne se sont pas dotées de schémas régionaux prévisionnels des formations : cette lacune mériterait d'être comblée, les décisions annuelles en seraient facilitées.

Objectifs - Actions

- ◆ *Consolider les services régionaux dans les domaines éducatifs (innovation - ingénierie de formation) et administratifs pour qu'ils jouent pleinement leur rôle dans les partenariats régionaux. La préparation des PRDFPJ, des conventions annuelles d'application et des contrats d'objectifs constitue une activité essentielle à laquelle les services régionaux doivent être pleinement associés.*
- ◆ *En accord avec ses services régionaux, l'Etat établira un document présentant les orientations de l'Etat dans la région pour une durée identique à celle du schéma. Ce document constituera une des bases du projet régional.*
- ◆ *Elaborer un projet régional pour l'enseignement agricole public au cœur d'un projet plus large regroupant l'ensemble des établissements agricoles publics et privés.*
- ◆ *S'attacher à l'amélioration constante des conditions de fonctionnement des CREA en s'appuyant sur une charte qui sera élaborée au plan national.*
- ◆ *Elaborer des programmes régionaux d'aide à l'innovation, de développement et d'expérimentation, d'animation rurale et de coopération internationale dans les établissements, en cohérence avec les programmes régionaux de développement agricole. Favoriser, à cet effet, la conclusion de conventions entre les établissements techniques et les partenaires de la recherche appliquée, du développement et de l'enseignement supérieur.*
- ◆ *Développer des conventions transnationales inter-établissements sous le contrôle de l'autorité académique.*
- ◆ *Insérer chaque établissement dans le réseau départemental de la médecine scolaire ; pour cela passer les conventions nécessaires.*

Viennent ensuite les **plans régionaux de développement des formations professionnelles des jeunes**, institués par la loi du 20 décembre 1993 qui visent à assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation, de manière à assurer aux jeunes les meilleures

chances d'accès à l'emploi. Ils couvrent l'ensemble des filières de formation préparant l'accès à l'emploi, et en particulier la formation initiale scolaire préparant à un diplôme de formation professionnelle, l'apprentissage, les contrats en alternance, les actions de formation professionnelle continue en faveur des jeunes à la recherche d'un emploi. Ils prennent en compte les orientations et les priorités définies par les contrats d'objectifs, ainsi que celles du présent schéma national prévisionnel. La recherche de l'efficacité du dispositif induit la complémentarité et non la concurrence entre les différentes voies de formation chacune ayant ses caractères particuliers et ses qualités propres. Les décisions ministérielles d'ouverture et de fermeture de classes ou de formation doivent donc s'appuyer sur une prise en compte de l'ensemble de l'offre de formation. Et inversement les décisions des conseils régionaux relatives à l'apprentissage ne peuvent négliger le dispositif de formation scolaire.

Le **projet régional pour l'enseignement agricole public** que prévoyait le second schéma national n'a pas, on l'a vu, connu le développement attendu. Ce document, propre aux services de l'Etat dans la région, aurait dû faciliter l'élaboration des projets d'établissement. Il convient d'inviter à nouveau les services régionaux à élaborer comme cadre de leur action un projet régional pour l'enseignement agricole public, lui-même inséré dans un projet plus large englobant les établissements privés. Ce projet sera intégré dans le document présenté par chaque DRAF devant le Comité d'orientation stratégique du ministère de l'agriculture (COS). Chaque projet, tout en tenant compte des particularités et identités régionales, devrait prévoir la mise en place et le développement d'une capacité régionale d'ingénierie de formation permettant de fonder actions et projets de formation sur une connaissance précise des réalités socio-économiques locales ou régionales, la

constitution, sous forme de structures souples et non formalisées, d'observatoires de la vie scolaire des élèves, les modalités de réactivation des projets d'établissements, la diffusion des résultats de l'insertion des formés...

Au niveau local, enfin, le renouvellement des **projets d'établissement** doit être l'occasion, là où cette dimension serait insuffisamment présente, d'en faire de véritables projets d'EPLEFPA intégrant l'ensemble des missions. Il s'agit à la fois de renforcer la dynamique de chaque établissement par la coordination des diverses actions conduites, et d'élargir et d'enrichir la formation globale des formés par l'articulation des actions de formation, de développement, d'animation et de coopération. Le projet d'établissement devrait concrétiser quatre objectifs :

- l'engagement collectif des différents membres de la communauté éducative ;
- la capacité d'adaptation de l'établissement aux contraintes régionales avec un souci d'ouverture nationale et internationale ;
- l'évolution des méthodes pédagogiques ;
- l'adaptation des locaux et des équipements aux exigences de la formation.

L'élaboration du projet doit contribuer à sceller l'équipe pédagogique en dégagant une communauté de vue et d'intention sur les objectifs généraux. Ce projet doit être le fruit d'une réflexion d'équipe sur le devenir de l'établissement, les axes à développer et les moyens à utiliser. Il ne doit pas se limiter à prendre le caractère d'un rapport au Conseil d'administration sur l'année en cours ou énoncer une liste d'objectifs généraux d'éducation sans propositions concrètes. Le projet d'établissement devra se doter des instruments informatiques, télématiques nécessaires à une meilleure appréciation des résultats des actions entreprises : suivi des effectifs d'élèves, connaissance et analyse

Objectifs - Actions

- ◆ *Rappeler à chaque établissement l'obligation et l'intérêt de se doter d'un **projet d'établissement** élaboré en large concertation et mettant en œuvre avec toute la synergie nécessaire les missions confiées par la loi à l'enseignement agricole. La coordination, l'articulation des différentes actions conduites au nom de chacune des missions devront se compléter, se renforcer au service de la formation globale de l'ensemble du public formé et de son insertion professionnelle, sociale et culturelle.*
- ◆ *Fonder actions et projets sur une connaissance précise des réalités socio-économiques locales et régionales, des orientations nationales, du projet régional et sur une démarche d'ingénierie de formation.*
- ◆ *Dans chaque établissement se doter des **moyens** de suivre et de valoriser les données concernant l'insertion professionnelle des formés (enquêtes d'insertion professionnelle).*
- ◆ *Intégrer l'exercice de la citoyenneté dans le projet d'établissement sous la forme d'un projet de vie scolaire qui mettra en place les structures nécessaires au développement des droits des élèves.*
- ◆ *Inviter les établissements privés à adopter ces mêmes démarches, dans le respect de leurs caractéristiques en particulier du rôle et de la place des associations.*
- ◆ *Les équipes pédagogiques, telles qu'elles ont été définies par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 verront leur fonctionnement amélioré : l'accent sera mis en particulier sur la coordination, l'organisation et la gestion des activités (stages des élèves, activités pluridisciplinaires, situations concrètes, utilisation des CDI, NTIC).*

des actions liées aux différentes missions de l'établissement, fichier de maîtres de stages, insertion professionnelle des anciens formés, évolution démographique et socio-économique du territoire d'intervention de l'établissement. Au sein de chaque DRAF un bilan de la mise en œuvre des projets d'établissements sera dressé chaque année sur la base d'une grille d'analyse proposée par l'inspection de l'enseignement agricole.

La mise en œuvre du **régime des compétences partagées entre l'État et les régions** repose sur les procédures qu'il convient de clarifier. La démarche de préparation des rentrées scolaires et des décisions relatives aux structures pédagogiques des établissements doit être améliorée et assouplie pour tenir compte non seulement des orientations de l'État et de celles des régions, mais également de la conjoncture et de ses aléas. Pour faciliter l'exercice du partage des compétences, renforcer les capacités de négociation des

autorités académiques tout en maintenant le pilotage national du dispositif, une charte pour une durée identique à celle du schéma portant sur les orientations de l'Etat en région sera établie entre les services centraux et les services déconcentrés.

La préparation des rentrées annuelles associera plus étroitement les acteurs régionaux et les acteurs centraux. Ainsi, dès le mois de décembre précédant les deux rentrées suivantes, le ministre ayant présenté le CNEA des orientations qu'il sou-

Objectifs - Actions

- ◆ *Les calendriers de prises de décisions relatives aux structures pédagogiques des établissements seront harmonisés entre l'Etat et les régions.*

haite retenir pour la préparation des décisions relatives aux structures pédagogiques des établissements, les régions seront informées de ces orientations et les DRAF les traduiront en instructions adaptées aux chefs d'établissement pour la constitution de leurs dossiers de propositions. Les DRAF informeront simultanément les régions et l'Etat des projets qu'ils retiennent.

Le calendrier de prise de décision pourra donc être mis en relation avec le calendrier de préparation budgétaire. Rendus ainsi concomitants les deux calendriers assureront une efficacité accrue dans la mise en œuvre des décisions. Décisions ministérielles et conventions annuelles régionales pourront être articulées et harmonisées.

Toutes les propositions des établissements seront examinées à la lumière des objectifs du schéma national et les critères suivants seront utilisés pour l'instruction des dossiers:

- pertinence de la filière proposée par rapport aux orientations globales de l'enseignement agricole et du système éducatif ;
- pertinence de la filière proposée par rapport aux besoins du secteur

économique ;

- pertinence de la filière par rapport aux priorités des schémas régionaux et des plans régionaux de développement des formations professionnelles des jeunes ;

- place de la filière dans le projet d'établissement au regard de la mise en œuvre des objectifs nationaux visant la réussite scolaire et de l'exercice des missions dévolues au service public d'enseignement agricole.

Naturellement les décisions annuelles seront arrêtées en fonction des moyens budgétaires disponibles.

3.3 L'évaluation des résultats

Le schéma national est autant un instrument de pilotage de l'enseignement qu'un outil d'évaluation des résultats d'une politique publique. Cette évaluation doit donc être conduite à partir de points de vue diversifiés, par des instances extérieures autant que par des procédures internes.

Au premier niveau, chaque année, l'administration continuera à présenter devant le CNEA un **bilan** de la mise en œuvre du **schéma national**. Ce bilan devra permettre de suivre la réalisation des objectifs et des actions, de mesurer les écarts, de procéder aux comparaisons souhaitables, d'en tirer les conséquences en matière de prise de décisions ou de réorientations. Ce bilan sera complété par la publication d'annuaires statistiques détaillés présentant les effectifs, leur répartition par secteurs, par niveaux, par spécialités, par régions... Ces annuaires seront harmonisés pour présenter sur des bases comparables la situation des élèves, des apprentis, des stagiaires. Dans toute la mesure du possible, de regroupements seront recherchés pour faciliter la recherche d'informations autant que par souci d'afficher les cohérences (public - privé, formations initiales scolaires, apprentissage...). Une attention particulière sera apportée à la réalisation et à la diffusion du bi-

lan du fonctionnement de la commission nationale de recrutement en classes de BTSA dans l'enseignement public. Des bilans annuels présentant les actions de coopération internationale, d'animation du milieu et de développement seront également diffusés aux membres du CNEA. A l'issue de l'opération PYGMALION un bilan quantitatif et qualitatif sera publié. Il pourra

Objectifs - Actions

◆ *Etablir un bilan des actions d'innovation réalisées au sein de l'opération PYGMALION.*

◆ *En liaison avec le CIEP, conduire un programme national de recherches et d'innovations pédagogiques.*

◆ *Favoriser l'émergence d'une « boîte à idées » pour l'innovation pédagogique (en utilisant par exemple le site EDUCAGRI sur l'Internet)*

servir de base à une nouvelle étape d'innovation.

Le **comité pour l'innovation et l'expérimentation pédagogique** (CIEP), constitué de façon informelle à la suite des recommandations du rapport REMOND, apporte les éclairages et les recommandations utiles au développement de l'innovation dans l'enseignement pédagogique : ses avis nourriront la mise en œuvre d'un programme de recherches en éducation et formation pour l'enseignement agricole. Les résultats détaillés des examens seront largement diffusés et leur utilisation à tous les niveaux pour éclairer les décisions d'ordre pédagogique fortement encouragée. Pour faciliter l'accès à tous ces documents l'usage de l'internet sera systématisé. L'important effort consenti en faveur de l'information du public et des familles, même s'il doit être en partie réorienté, sera maintenu, en liaison avec l'ONISEP : la somme des informations disponibles au niveau de chaque région ne permet pas, en effet, d'appréhender dans son ensemble l'offre de formation.

Un **tableau de bord national**, dont

l'ébauche dans le second schéma n'a pas pu aboutir, réunira de façon synthétique les indicateurs principaux de fonctionnement (cf annexe 17).

Le **rapport de l'inspection**, dont une première livraison a été diffusée en 1997, contribuera à l'évaluation du système de l'enseignement agricole et de ses acteurs.

Conformément à sa mission, l'inspection de l'enseignement agricole conduit chaque année un certain nombre de chantiers à travers lesquels sont évalués diverses facettes du service public de l'éducation. Il s'agit "d'évaluer la manière dont le dispositif répond aux objectifs fixés par le législateur", d'avancer des propositions de correction, de suggérer les ajustements utiles. Ce rapport sera accompagné d'études ponctuelles ou de dossiers thématiques approfondissant telle pratique ou analysant telle situation : l'étude "Evaluation de l'EPLFPA, formes actuelles de pilotage" (voir bibliographie) peut être considérée comme un prototype appelé à être reproduit, dans la mesure où à côté des "évaluations-contrôles" toujours légitimes et nécessaires, ce type d'évaluation présente un processus "d'évaluation-régulation" tant pour les EPLFPA dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets, que pour le système.

Etudes et audits conduits par des équipes extérieures à l'administration ont été déjà largement pratiqués, pour la mise en œuvre du BTSA rénové ou du baccalauréat technologique, par exemple. La démarche sera poursuivie. Par exemple, la substitution du baccalauréat professionnel au BTA fera l'objet d'une réflexion globale touchant à la fois les données pédagogiques (programmes et référentiels), les aspects structurels (établissements publics, établissements privés, évolutions régionales, publics formés, apprentissage...), les résultats. D'autre part,

les enquêtes annuelles analysant le cheminement d'insertion professionnelle des anciens élèves seront poursuivies. L'expérimentation pédagogique relative à la création d'un BTSA dans le secteur "tertiaire et services" donnera également lieu à présenter d'un bilan qualitatif. Enfin les travaux du comité pour l'innovation et l'expérimentation pédagogique (CIEP) feront l'objet de

Objectifs - Actions

- ◆ Réaliser un bilan de devenir des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} pour les années 1995, 1996 et 1997, puis pour les années 1998, 1999 et 2000.
- ◆ Etablir un bilan de la mise en œuvre du baccalauréat professionnel à l'issue de l'année scolaire 1998-1999.

comptes rendus périodiques.

L'**Observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA)** a été officiellement installé le 4 décembre 1996 par le ministre de l'agriculture. Les missions qui lui ont été fixées en font une instance indépendante de réflexion, d'évaluation et de prospective qui formulera des avis et des recommandations, validera des données sur l'ensemble du système de formation de l'enseignement agricole. Il se propose de produire chaque année un **rapport** de bilan et de prospective qui devra constituer progressivement un document de référence pour l'enseignement agricole et devenir un outil de communication interne et externe.

Tableau de bord national

1 les établissements	Rappel 1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
11. Etablissements publics :						
111. LEGTA	125					
112. LPA	89					
113. CFA	100					
114. CFPPA	156					
115. EPLEFPA	196					
12. Etablissements publics :						
121. Exploitations agricoles						
nombre	210					
surface en ha	15000					
122. Ateliers technologiques						
nombre	12					
13. Etablissements publics :						
131. Nombre de classes	2785					
132. Effectifs moyens par classe	25,3					
14. Etablissements privés à temps plein						
141. Avec BTSA et/ou BTA, bac	184					
142. Avec BEPA, CAPA	50					
143. Exploitations agricoles						
nombre	-----					
surface en ha	-----					
144. Ateliers technologiques						
145. Nombre de classes	2354					
146. Effectifs moyens par classe	23,7					
15. Etablissements privés à rythme approprié						
151. Avec BTSA et/ou BTA, bac	145					
152. Avec BEPA, CAPA	260					
153. Nombre de formations	2425					
154. Effectifs moyens par formation	19,8					

Tableau de bord national

2 les élèves	Rappel 1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
21. Effectifs totaux :	174362					
211. Effectifs enseignement public	70444					
212. Effectifs enseignement privé temps plein	55873					
213. Effectifs enseignement privé rythme approprié	48045					
22. Effectifs par niveaux de formation						
221. Enseignement PUBLIC						
Effectifs collège (4ème-3ème)	5424					
Effectifs niveau V	18989					
Effectifs niveau IV	31427					
Effectifs niveau III	14604					
Effectifs des formations technologiques et professionnelles en %	76,7					
222. Enseignement PRIVE à temps plein						
Effectifs collège (4ème-3ème)	11266					
Effectifs niveau V	22473					
Effectifs niveau IV	16540					
Effectifs niveau III	5594					
Effectifs des formations technologiques et professionnelles en %	74					
223. Enseignement PRIVE à rythme approprié						
Effectifs collège (4ème-3ème)	15634					
Effectifs niveau V	22786					
Effectifs niveau IV	8160					
Effectifs niveau III	1465					
Effectifs des formations technologiques et professionnelles en %	67					
23. Répartition des effectifs des formations technologiques et professionnelles par secteur en %						
- production	40,9					
- transformation	6,3					
- aménagement	17,6					
- tertiaire - services	35,2					
24. Effectifs diplômés session	1997					
242. CAPA	5235					
243. BEPA	22159					
244. Bac Professionnel	479					
245. Bac Général S	1109					
246. Bac Technologique	4015					
247. BTA	11920					
248. BTSA	8588					

Tableau de bord national

3 les personnels	Rappel 1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
31. Enseignement public : Lycées						
311. Effectifs enseignants dont						
* ingénieurs : IA						
* ingénieurs : ITA						
* professeurs titulaires	5416					
* professeurs non titulaires						
* agents contractuels d'Etat	1160					
* agents contractuels régionaux	600					
312. Effectifs personnels d'encadrement et direction						
313. Responsables d'exploitations	213					
314. Personnels d'éducation et de surveillance	1283					
315. Personnels ATOSS						
316. Autres						
32. Personnels enseignement public						
321. Nombre de journées-stagiaires /an en formation continue						
322. Nombre de stagiaires en formation						
323. Nombre de journées de formation /agent/an						
324. Places concours de recrutement						
* ingénieurs						
* professeurs						
33. Postes de contractuels de droit public dans les établissements privés						
- nombre total	4789					
- équivalent temps plein	4502					

Tableau de bord national

4 les moyens en MF	Rappel 1997	1998	1999	2000	2001	2002
41. Personnels enseignement public						
411. Traitements	2078,6					
412. Vacances et heures supplémentaires Primes et indemnités	412,1					
42. Crédits pédagogiques de l'enseignement public	196,4					
43. Personnels contractuels de l'enseignement privé à temps plein						
431. Traitements	1029,5					
432. Vacances et heures supplémentaires Primes et indemnités						
44. Subventions de fonctionnement enseignement privé à temps plein	453,2					
45. Subventions établissements privés à rythme approprié	800					
46. Bourses sur critères sociaux	438					
47. Fonds social lycéen	2					

Conclusion

Dans la ligne tracée par les deux premiers schémas prévisionnels nationaux des formations de l'enseignement agricole, le troisième schéma affiche une double ambition, celle de poursuivre la stratégie engagée en 1991 et, en même temps, celle d'éclairer le renouvellement des problématiques que l'enseignement agricole doit contribuer à traiter. Il doit articuler l'exigence première du système éducatif, qui vise à former des citoyens actifs, avec les nouvelles demandes de la société vis à vis de l'agriculture et des agriculteurs - qualité et sécurité alimentaires, respect de l'environnement, solidarité avec les peuples pauvres... Pour cela, anticipant la loi, il met en avant le rôle de l'établissement d'enseignement dans son territoire par l'exercice des « quatre missions » traditionnelles, il réaffirme la nécessité d'une adaptation permanente des formations aux évolutions des qualifications, il place la formation des enseignants et formateurs au cœur du dispositif. Il confirme et renforce l'identité de l'enseignement agricole au sein du système éducatif national.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le troisième schéma dote l'enseignement agricole d'un cadre global dans lequel il pourra développer son action de façon cohérente et efficiente. Il approfondit la notion pivot sur laquelle il s'appuie depuis les lois du 9 juillet et du 31 décembre 1984, le projet. Progressivement le projet s'est étendu à l'ensemble du dispositif, comme l'élément de structuration donnant sens et cohérence à l'action des acteurs. Au niveau local, il apparaît désormais nécessaire de renforcer le projet d'établissement et de l'étendre à l'ensemble des centres constitutifs de l'EPLEFPA pour mieux articuler les missions et les nourrir l'une de l'autre.

Au niveau régional, la multiplication des schémas et plans induit la mise en œuvre d'un projet régional pour l'enseignement agricole afin d'éviter concurrences et incohérences certes, mais d'abord pour impulser l'action des établissements, lui donner sens, c'est à dire à la fois une direction et une signification, faciliter l'évaluation des résultats, lui donner une visibilité et une lisibilité suffisantes pour l'ensemble des partenaires régionaux. Au niveau national, la volonté de respecter le régime des compétences partagées entre l'Etat et les régions ainsi que l'autonomie locale des établissements ne signifie aucunement l'abandon de toute impulsion, coordination, régulation ou évaluation. Bien au contraire, le rôle de l'Etat, qui a été profondément transformé, demeure totalement nécessaire. Le troisième schéma se présente donc comme le projet national pour l'enseignement agricole : il fixe la stratégie et les orientations, il précise les procédures et les outils de concertation, de décision et d'évaluation. Pour développer la responsabilité de chacun des acteurs, à chaque niveau, il exprime l'ambition de fédérer les actions entreprises pour atteindre les buts et objectifs fixés.

Si, comme le dit le vieil adage, l'avenir a un long passé, au moment où il va fêter son cent cinquantième anniversaire, l'enseignement agricole possède de solides atouts pour aborder avec sérénité et détermination une nouvelle phase de son développement historique : le troisième schéma est une des cartes qui guideront les acteurs, tout au long de la prochaine étape 1998 - 2002.

Annexes

Textes de référence

Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la **Loi n°83-663 du 22 juillet 1983**, modifiée par la **Loi n°85-97 du 25 janvier 1985**.

Loi n°84-579 du 9 juillet 1984 modifiée portant rénovation de l'enseignement agricole public (aujourd'hui codifiée : partie législative du Livre VIII du code rural).

Loi n°84-1285 du 31 décembre 1984 modifiée portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés et modifiant la **Loi n°84-579 du 9 juillet 1984** portant rénovation de l'enseignement agricole public (aujourd'hui codifiée : partie législative du Livre VIII du code rural).

Loi de programme n°85-1371 du 23 décembre 1985 sur l'enseignement technologique et professionnel.

Loi n°87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre 1^{er} du code du travail et relative à l'apprentissage.

Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail.

Loi n°93-935 du 22 juillet 1993 relative à la partie législative du Livre VIII (nouveau) du code rural.

Loi 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Loi n° 96-376 du 6 mai 1996 portant réforme du financement de l'apprentissage.

Décret n°84-1192 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt.

Décret n°85-1265 du 29 novembre 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Décret n° 88-922 du 14 septembre 1988 pris pour l'application de la **Loi n°84-1285 du 31 décembre 1984** portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés.

Décret n°90-124 du 5 février 1990 relatif aux comités régionaux de l'enseignement agricole.

Evolution du nombre de filières de niveau IV entre 1985 et 1997

Etablissements publics									
<i>nombre de classes</i>	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
1ère BTA	269	336	366	381	274	258	255	94	92
1ère Bac technologique					113	131	144	164	174
1ère Bac professionnel		9	13	19	21	22	22	188	194
1ère Bac général	50	65	72	76	76	77	75	74	74
Total classes de 1ère	319	410	451	476	484	488	496	520	534
Etablissements privés									
<i>nombre de classes</i>	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
1ère BTA	162	320	366	399	372	373	378	207	211
1ère Bac technologique					50	53	63	77	79
1ère Bac professionnel		2	3	9	16	15	17	203	214
1ère Bac général	28	27	28	28	32	32	28	26	26
Total classes de 1ère	190	349	397	436	470	473	486	513	530

De 1985 à 1992, les filières de niveau IV conduisaient principalement au **brevet de technicien agricole (BTA)** qui représentait **85,5% des filières de ce niveau**.

L'arrivée du baccalauréat technologique en 1993, puis en 1996, celle du baccalauréat professionnel agricole, modifient profondément la structure de ce niveau IV. En 1997, le BTA ne représente plus que **28,5% des filières** (23,8% pour le bac technologique, 38,3% pour le bac professionnel et 9,4% pour le bac général scientifique).

EVOLUTION :

De 1985 à 1992

Le nombre de classes de **BTA** a beaucoup progressé : **+ 42% dans le secteur public et + 146% dans le secteur privé**. Si on y ajoute les quelques classes de bac professionnel ouvertes dans l'enseignement agricole à ce moment-là (bio-industries de transformation, commerce, vente, maintenance et exploitation de matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins), la progression est encore plus forte : **+ 49% et + 152%**. En 1992, le **BTA commercialisation-services représente 26,3%** de l'ensemble des filières du niveau IV (15,8% dans le public, 36,7% dans le privé).

De 1992 à 1997

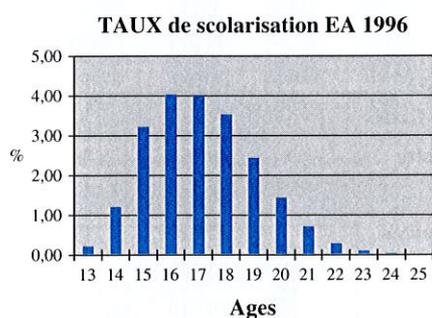
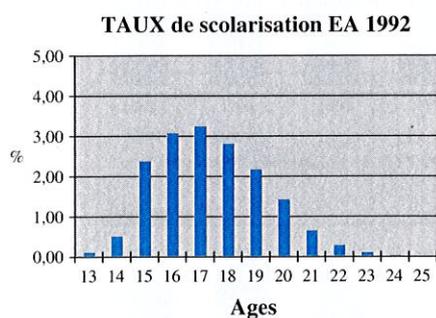
Les filières conduisant au **baccalauréat technologique sont mises en place en 1993** : le bac technologique STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) qui comprend 4 spécialités et remplace le BTA généraliste et le bac technologique STPA (sciences et technologies du produit agroalimentaire) qui comprend 2 spécialités et remplace le BTA transformation : industries agroalimentaires et laitière. Six diplômes nouveaux sont ainsi préparés par la voie scolaire (dont 3 dans le secteur de la production, 2 dans celui de la transformation, 1 dans celui de l'aménagement). **En 1996, le bac professionnel agricole est créé, remplaçant d'autres BTA**. Ce sont les bac professionnels travaux paysagers, agroéquipement, productions horticoles (productions fruitières, florales et légumières, pépinières) conduite et gestion de l'exploitation agricole (productions végétales, animales, vigne et vin, cheval) qui représentent 9 diplômes nouveaux, tous dans le secteur de la production sauf un (travaux paysagers). Ces diplômes peuvent être préparés par la voie scolaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

La période 1992-1997 se caractérise donc moins par une forte progression du nombre de filières de niveau IV (total : **+ 16,6%, + 12,2% dans le public, + 21,5% dans le privé**) que par un accès massif au diplôme du baccalauréat : **71,5% des filières du niveau IV conduisent à un baccalauréat en 1997**.

Représentation de l'enseignement agricole (EA) dans la population par âge

Comparaison entre 1996 et 1992, France métropolitaine

1992-âge	population	EA	EA/population	1996-âge	population	EA	EA/population
13	763 900	758	0,10	13	749 356	1 587	0,21
14	746 800	3 749	0,50	14	801 767	9 551	1,19
15	754 700	17 845	2,36	15	810 722	25 970	3,20
16	736 600	22 548	3,06	16	816 246	32 907	4,03
17	764 700	24 660	3,22	17	772 801	30 911	4,00
18	815 800	22 836	2,80	18	754 670	26 523	3,51
19	866 900	18 700	2,16	19	758 641	18 426	2,43
20	887 500	12 466	1,40	20	734 907	10 440	1,42
21	888 400	5 644	0,64	21	757 617	5 353	0,71
22	867 000	2 295	0,26	22	804 248	2 271	0,28
23	855 000	715	0,08	23	853 040	817	0,10
24	840 800	218	0,03	24	873 811	248	0,03
25	838 000	127	0,02	25	877 443	55	0,01
total	10 626 100	132 561	1,25	total	10 365 269	165 059	1,59



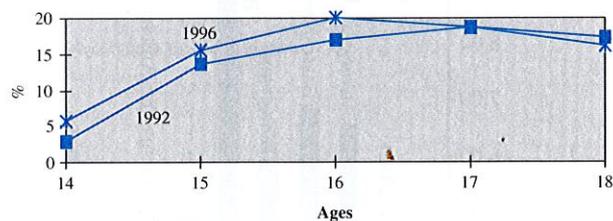
Lecture : en 1996, 4 jeunes sur 100 dans la population des 16-17 ans fréquentent un lycée agricole (3 % en 1992).
Ce taux de scolarisation dans l'enseignement agricole augmente pour toutes les autres tranches d'âges.

Répartition des âges

dans l'enseignement agricole en 1996

âges	part en %
13	1
14	5,7
15	15,6
16	20
17	18,7
18	16,1
19	11,2
20	6,3
21	3,3
22	1,4
23+	0,7
total	100

Evolution de la part en % des tranches d'âges 14-18 ans



Lecture : En 1996, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 16 ans qui représente 20 % des effectifs de l'EA (en 1992, c'était celle des 17 ans qui représentait 18,6 %).

Le phénomène de rajeunissement des élèves apparaît en 1996 avec l'importance accrue des 14, 15 et 16 ans.

La population des 16 ans inscrits dans l'enseignement agricole

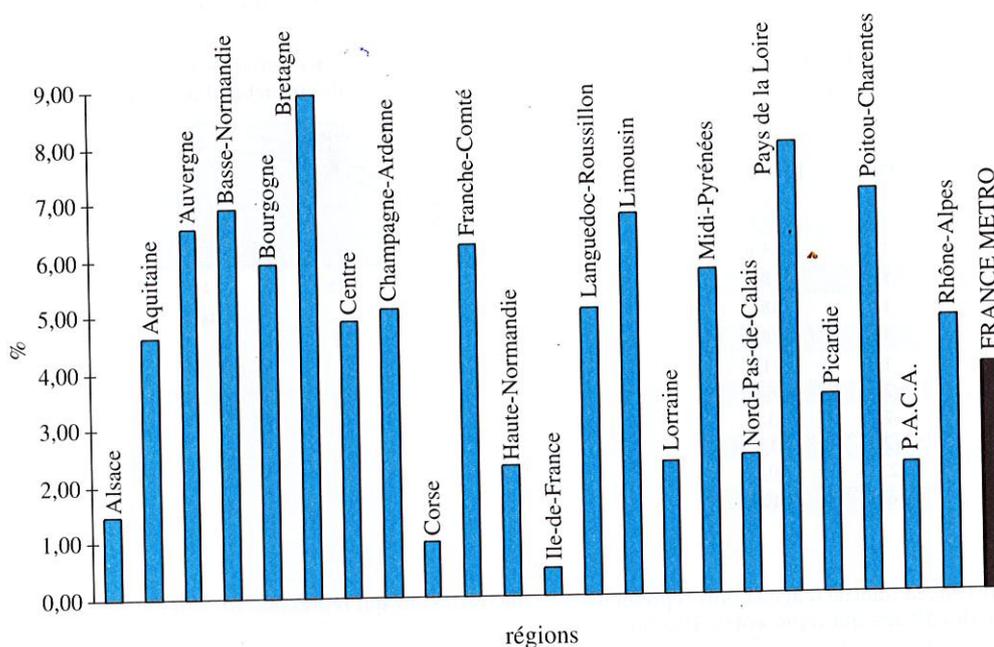
Jeunes âgés de 16 ans en 1996

Régions	pop.totale	E.Agricole	% EA/TOT
Alsace	23 396	345	1,47
Aquitaine	38 478	1 785	4,64
Auvergne	17 295	1 134	6,56
Basse Normandie	21 373	1474	6,90
Bourgogne	22 505	1 330	5,91
Bretagne	41 608	3 719	8,94
Centre	33 859	1 661	4,91
Champagne Ardenne	20 012	1 021	5,10
Corse	3 307	33	1,00
Franche Comté	16 652	1 040	6,25
Haute Normandie	27 050	629	2,33
Ile de France	144 585	692	0,48
Languedoc Roussillon	29 934	1 523	5,09
Limousin	8 547	577	6,75
Lorraine	33 719	792	2,35
Midi Pyrénées	31 577	1 818	5,76
Nord Pas de Calais	64 269	1581	2,46
Pays de la Loire	49 054	3 923	8,00
Picardie	28 793	1 011	3,51
Poitou Charentes	22 420	1 600	7,14
P.A.C.A.	58 073	1 329	2,29
Rhône Alpes	79 740	3 890	4,88
FRANCE METRO	816 246	32 907	4,03

Si la tranche d'âge des 16 ans est la plus représentée en 1996, des **disparités** importantes apparaissent entre les régions montrant la plus ou moins grande **attractivité** de l'enseignement agricole. La **Bretagne** et les **Pays de la Loire**, ont les plus forts pourcentages de jeunes inscrits dans les établissements agricoles, ce qui correspond bien à l'importance des effectifs totaux dans ces régions (19 272, 18 939 élèves en 1996).

Les régions de **Poitou-Charentes** et **Basse-Normandie** sont cependant bien placées alors que leurs effectifs totaux sont beaucoup plus faibles (8 060, 7 194).

Le quart ouest est une zone géographique où l'agriculture est traditionnellement développée. Le **Limousin**, région essentiellement rurale et agricole, avec seulement 3 478 jeunes, reste très attractif, bien au-dessus des 4 %.



Formation professionnelle continue et apprentissage

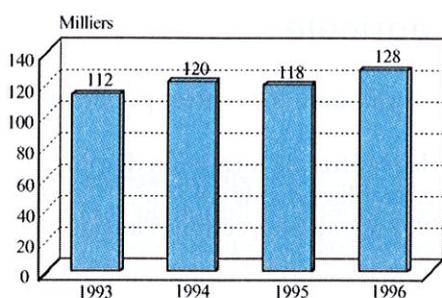
La formation professionnelle continue Bilan 1993 - 1996

La situation en 1996

156 centres publics (CFPPA) et 361 centres privés assurent 26,1 millions d'heures de formation. Les volumes financiers mis en jeu pour ces formations s'élèvent à 831,6 millions de francs (549,1 MF émanent de fonds publics et 282,5 MF proviennent de fonds privés). 58% des heures stagiaires réalisées préparent à un diplôme (30% de niveau V, 20% de niveau IV); 42% sont non diplômantes.

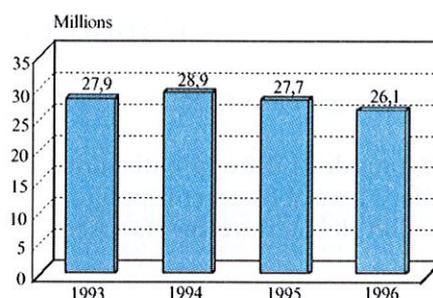
Evolution 1993 - 1996

Centres publics et privés

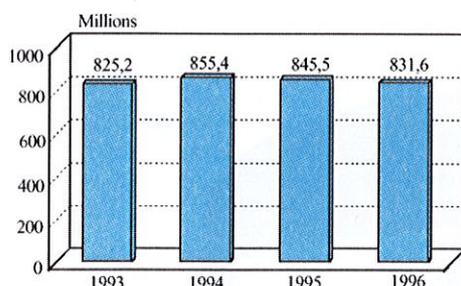


Effectifs stagiaires

en 4 ans : +14,3% de stagiaires et -6,5% d'heures stagiaires réalisées; la durée des stages a tendance à diminuer.

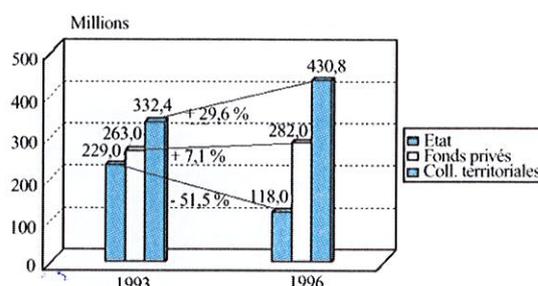


Volume d'heures stagiaires



Les volumes financiers

Les volumes globaux sont stables (+0,7%), mais leur répartition a beaucoup évolué, les collectivités territoriales prenant le relais de l'Etat.



Les centres publics de formation

Depuis 1993 les effectifs de stagiaires ont progressé de 20,6%, tandis que les heures de formation ont chuté de 6,6%. La durée moyenne des stages a tendance à diminuer.

Pendant la même période les volumes financiers ont progressé de 1,2%.

La répartition des financements a évolué en 4 ans : la part de l'Etat a chuté de 48% au profit des collectivités territoriales (+29%) et des fonds privés (+19%).

70% des stages préparent à un diplôme, on constate une certaine stabilité depuis 1993.

Parmi les formations de niveau IV, celles préparant au brevet professionnel ont progressé de plus de 30%.

Le secteur production est prépondérant à tous les niveaux et représente 40% des formations. Le secteur aménagement (17% des formations) a progressé de plus de 40% en 4 ans. Il est prédominant au niveau V avec plus de 34% des formations.

Les centres privés de formation

Les effectifs de stagiaires ont progressé de 6% depuis 1993 tandis que le volume des heures de formation a chuté de 7,9%. Comme dans les centres publics la durée des stages est plus courte en 1996 qu'en 1993.

En 4 ans les volumes financiers sont restés à peu près stables mais la répartition a évolué : la part de l'Etat a chuté de plus de 48% tandis que celle des collectivités territoriales a augmenté de plus de 30%. La part des fonds d'origine privée est restée stable.

Plus de 50% des formations mènent à un diplôme : celles préparant au brevet professionnel ont progressé de 38% tandis que celles préparant au brevet professionnel agricole (niveau V) ont chuté de 73%.

Le secteur production est prépondérant à tous les niveaux et représente le quart des formations. Le secteur aménagement représente à peine 10% des formations, cependant il occupe une place prépondérante au niveau V (28%).

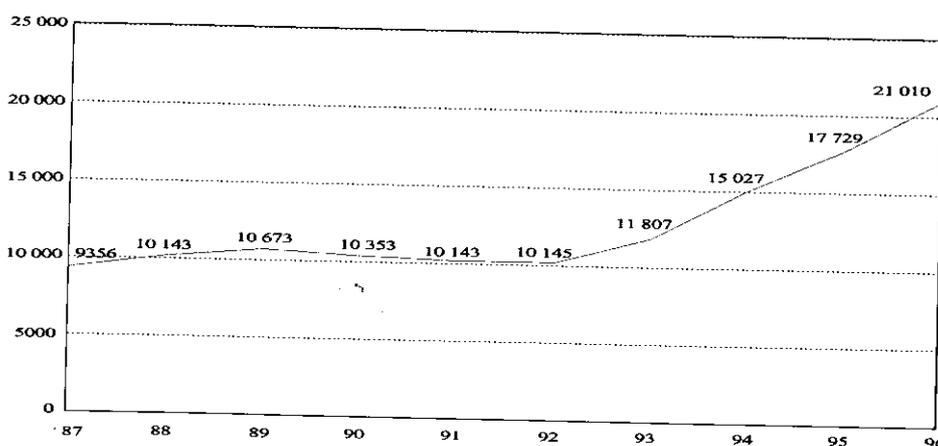
L'apprentissage agricole

L'apprentissage agricole est dispensé dans 148 centres de formation, 102 centres publics et 46 centres privés.

En 1996/97, plus de 21 000 apprentis sont accueillis dans les centres de formation d'apprentis agricoles, 18 100 dans les établissements publics et 2 900 dans les établissements privés.

L'augmentation globale des effectifs observée à partir de 1992 se poursuit, comme l'atteste le graphique ci-dessous.

Evolution des effectifs d'apprentis de 1987 à 1996



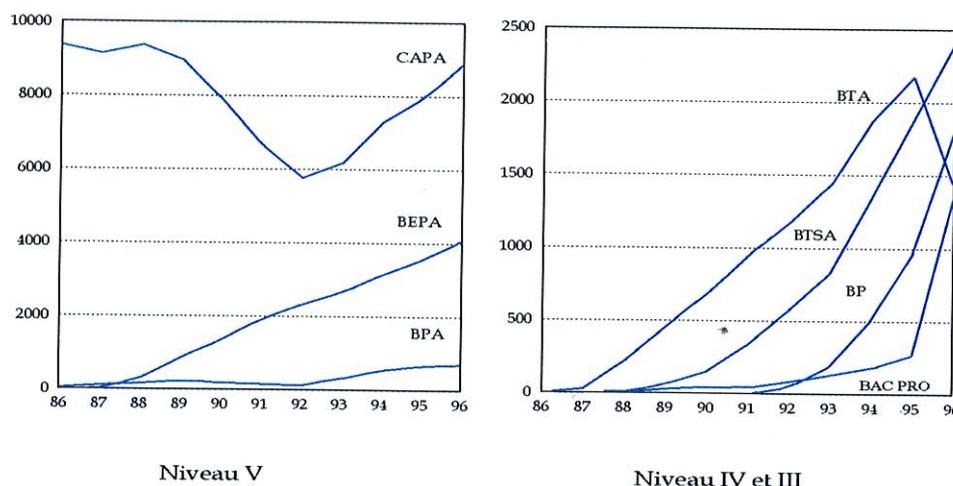
Depuis 1987, l'offre de formation s'est fortement diversifiée, s'étendant progressivement à tous les diplômes.

Les diplômes préparés

Les apprentis préparant le **CAPA** passent de 9 160 en 1987 à 5 790 en 1992 pour remonter à 8 898 en 1996. Le **BEPA** connaît un succès croissant depuis 1987, passant de 40 apprentis à 4 084 en 1996. Le **BPA** après avoir connu des fluctuations entre 1987 et 1992, voit ses effectifs augmenter à partir de 1993 où ils doublent cette année-là, passant de 151 à 320, pour atteindre le chiffre de 727 apprentis en 1996. Les **BTA**, transformés par la suite en **bacs professionnels**, connaissent un succès croissant : 230 en 1988 à presque 2 800 en 1996.

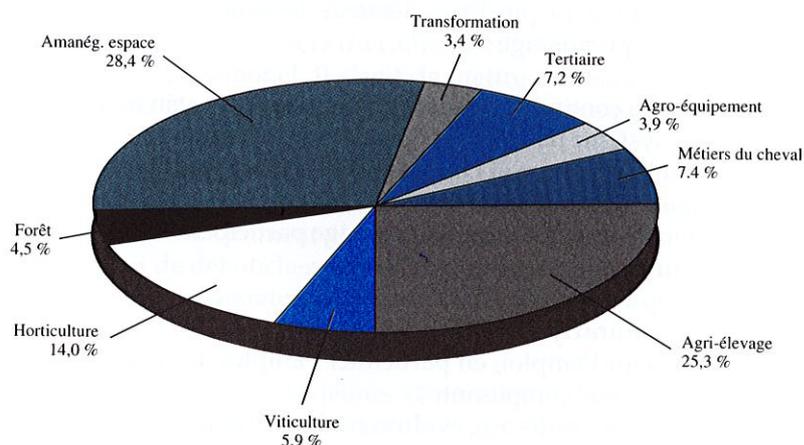
Les **brevets professionnels** de niveau IV, apparus en 1992, connaissent depuis un grand succès : les apprentis préparant ce diplôme sont passés de 50 en 1992 à 1 819 en 1996. Les apprentis préparant le **B TSA** ont vu leur nombre croître régulièrement et fortement depuis 1988 (13) jusqu'à 1996 (2 422).

Evolution du nombre d'apprentis de 1986 à 1996 par diplôme



Les secteurs professionnels

Si l'on considère l'évolution du nombre des apprentis au regard des différents secteurs entre 1992 et 1996, on constate que celui de la production voit son importance relative diminuer au contraire des autres secteurs qui prennent de plus en plus d'importance.



Le secteur de la **production** comprend l'agriculture-élevage, l'horticulture, la viticulture, les métiers du cheval et les agro-équipements. Bien qu'il croisse fortement en nombre en passant de 6 800 apprentis en 1992 à environ 11 900 en 1996, il ne représente que 56,5% du total des effectifs en 1996 alors qu'il en représentait 67,5% en 1992. Le niveau V y tient encore une place prépondérante avec 71% du total (4 200 apprentis), mais le niveau IV progresse avec 23% du total (2 811 apprentis).

L'agriculture-élevage et les grandes cultures passent de 2 300 apprentis (23% de l'effectif global) en 1992 à plus de 5 300 en 1996 (25%). Si 47% des apprentis suivent des formations de niveau V, il faut noter que 43% suivent des formations de niveau IV. Le succès du brevet professionnel « responsable d'exploitation agricole » mérite d'être signalé: 50 apprentis ont préparé ce diplôme à sa création en 1992, ils sont plus de 1 800 en 1996. Le succès des filières de niveau IV est dû au fait qu'elles préparent à des diplômes qui permettent à des jeunes s'installant sur les exploitations de bénéficier des aides de l'Etat (dotation aux jeunes agriculteurs).

Le secteur de l'**aménagement** de l'espace regroupe les formations relatives aux travaux paysagers, à la forêt, la gestion et la maîtrise de l'eau, la gestion des espaces naturels et celle de la faune sauvage. Il a vu ses effectifs augmenter fortement passant de 2 600 apprentis en 1992 à presque 7 000 en 1996 (+265%). Ce secteur représentait 25,6% des effectifs en 1992, il en représente un tiers aujourd'hui. Les formations de niveau V y restent dominantes et regroupent 71% des effectifs avec plus de 4 200 apprentis, mais celles de niveau IV (18% des apprentis) et de niveau III (11%) s'affirment. Plus de 66% des apprentis suivent une formation en travaux paysagers en niveau V et presque 23% en niveau IV qui connaît également un succès croissant dans ce secteur, avec plus de 800 BTA ou Bac pro. 65% des apprentis suivant une formation forestière sont en niveau V et 18,6% en niveau IV.

Le secteur **tertiaire** comprend la commercialisation et les services. Il a vu ses effectifs plus que tripler en cinq ans en passant de 470 apprentis en 1992 où il représentait 4,7% des effectifs à plus de 1 500 en 1996 où il en représente 7,2%. Les apprentis y sont nombreux à préparer des diplômes de niveau III (43,5%) et de niveau IV (21,5%).

Le secteur de la **transformation** a vu ses effectifs multipliés par 4,5 en cinq ans, passant de 160 à plus de 700 apprentis. Il ne représentait que 1,6% du total des effectifs en 1992, il en représente 3,1% en 1996. Les formations conduisant aux métiers de ce secteur préparent majoritairement à des diplômes de niveau III (38,6%) et de niveau IV (35,5%), les industries agro-alimentaires recherchant des personnels de plus en plus qualifiés.

L'apprentissage agricole a un développement variable selon les régions. Une région sur deux regroupe actuellement plus de 1 000 apprentis. Elles étaient cinq seulement en 1995. Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Aquitaine et Pays de la Loire accueillent les effectifs les plus importants.

Perspectives d'évolution

Il convient de rappeler, en toile de fond, plusieurs éléments de contexte en ce qui concerne la formation professionnelle continue et l'apprentissage :

1. La formation professionnelle continue et l'apprentissage sont, au sein de l'enseignement agricole, une composante active du système national d'éducation et de formation.
2. La formation professionnelle continue et l'apprentissage s'inscrivent dans un système décentralisé (en voie de décentralisation accentuée) et déconcentré (en voie de déconcentration accentuée).
3. La formation professionnelle continue et l'apprentissage participent aux grands objectifs de formation en matière d'agriculture, par exemple :
 - ♦ développer une agriculture dynamique et de qualité ;
 - ♦ participer à la lutte pour l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes. Le développement de l'apprentissage en est une composante ;
 - ♦ permettre l'adaptation des actifs aux évolutions dans différents types de métiers relevant du champ de compétences du Ministère : agro-alimentaire, aménagement de l'espace, forêt, agroéquipement, services ;
 - ♦ permettre la promotion sociale des individus.

L'évolution des systèmes de formation professionnelle continue et d'apprentissage en agriculture dans les années qui viennent peut s'articuler autour de trois axes forts :

AXE 1 : Le développement d'une politique multipartenariale active en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage

Le système français de formation professionnelle continue et d'apprentissage fait intervenir de nombreux acteurs, qui décident du financement d'actions dans un cadre donné, en fonction de leurs propres compétences et de leurs orientations : Etat, Conseils Régionaux, Partenaires Sociaux, Organismes Consulaires.

Ce système multipartenarial permet d'une part à des orientations diverses de s'exprimer et d'autre part de développer des complémentarités et des synergies. Il nécessite des « outils » et des lieux adaptés de régulation, de concertation et de coordination.

Le développement de systèmes de formation s'adressant à des apprentis ou à des adultes nécessite que soit recherchée de façon permanente une cohérence accrue entre les différentes voies de formation proposées, tant pour des raisons de lisibilité du système vis à vis des utilisateurs, que d'efficacité sociale et économique.

- La formation professionnelle continue et l'apprentissage, en tant que composantes du système d'enseignement agricole, s'inscrivent dans la mise en oeuvre de **projets d'établissement, en cohérence avec les politiques définies au niveau régional et en tenant compte d'orientations exposées notamment dans le schéma national de l'enseignement agricole.**
- La formation professionnelle continue et l'apprentissage trouvent leur assise opérationnelle dans le cadre d'une politique contractuelle avec les branches professionnelles et les régions.

Quelques exemples :

• Pour ce qui est de *l'installation en agriculture*, axe fort de la politique du Ministère, la volonté commune du Ministre et des Organisations Professionnelles Agricoles s'est traduite par la signature, en 1995, d'une charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture, dans laquelle sont notamment affirmés des objectifs de formation pour les futurs agriculteurs. L'accès à l'installation et à la capacité professionnelle agricole doit être facilité. Plusieurs actions, développées dans ce sens par la DGER, seront poursuivies:

- ♦ amélioration et structuration de l'information sur l'installation (exemple : points info).
- ♦ amélioration des parcours de formation préparatoires à l'installation par la prise en compte des acquis et des projets des candidats.
- ♦ développement d'un programme (Programme d'Insertion et de Valorisation des Opportunités pour l'Installation de Nouveaux Exploitants : PIVOINE) ayant pour but de faciliter l'insertion des candidats à l'installation hors du cadre familial ou revenant sur l'exploitation familiale après un détour professionnel. Il s'agit de mettre en contact un futur agriculteur avec un cédant potentiel et de construire un parcours de formation adapté à l'accès à la capacité professionnelle agricole.

Toutes ces initiatives, pour être opérationnelles doivent trouver leur traduction concrète au niveau régional et local, dans le cadre notamment d'une politique contractuelle.

Toute initiative permettant de déboucher sur des contrats d'objectifs entre les partenaires concernés pour ce qui est des formations préparatoires à l'installation ne peut être que bénéfique à la cohérence du dispositif.

Par ailleurs, en matière de préparation des jeunes à l'installation, la DGER est engagée dans le financement du fonctionnement des stages de six mois et des stages de 40 heures, obligatoires pour l'accès aux aides de l'Etat.

• Pour la *formation des actifs de l'agriculture et des coopératives*, le Ministère chargé de la Formation professionnelle et le Ministère de l'Agriculture ont signé deux accords-cadre de développement de la formation avec les Organisations Professionnelles. Un troisième accord-cadre est en cours de négociation fin 1997.

• Pour la *formation dans le secteur agro-alimentaire*, un accord-cadre a été signé entre les deux Ministères précités et les Organisations Professionnelles du secteur. Une convention générale de coopération a été par ailleurs signée avec l'ANIA.

Les différents accords (agriculture, agro-alimentaire) ont vocation à être déclinés au niveau régional. Cette déclinaison fera l'objet d'un effort particulier dans les années à venir.

Au niveau régional, l'élaboration des *Plans Régionaux de Développement de la Formation Professionnelle des Jeunes (PRDFPJ)* doit garantir la cohérence des actions mises en oeuvre.

● La mise en oeuvre d'actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage dans le cadre territorial privilégié qu'est la région doit conduire à une réflexion sur le développement des synergies, des complémentarités et des collaborations pour certaines filières à **recrutement national ou interrégional**. Une réflexion particulière mérite d'être engagée sur ce point.

● La place particulière **du niveau européen et international** en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage nécessite pour les actions mises en oeuvre une coordination, une capitalisation et un transfert.

La préparation de l'agenda 2000 devra constituer un moment fort pour l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

AXE 2 : Une définition et une organisation des objectifs, des contenus, des parcours et des validations des formations qui tiennent compte de la diversité des situations et des apprenants.

Certains diplômes, qualifications ou certifications sont propres à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les méthodes mises en oeuvre doivent répondre aux caractéristiques particulières des publics accueillis et du mode d'organisation de la formation : publics adultes aux parcours et aux projets diversifiés, publics d'apprentis formés en alternance entre entreprise et centre de formation, etc.

● **La création, la rénovation et la mise en oeuvre des diplômes, qualifications et certifications : un enjeu constant d'adaptation.**

Il s'agit :

- de garder une cohérence nationale (valeur nationale des diplômes),
- de s'adapter au contexte local,
- de permettre une individualisation optimale.

L'évolution des diplômes, certifications et qualifications et les travaux d'innovation en la matière sont vitaux pour l'avenir de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage car il s'agit de la capacité, pour l'offre de formation, de proposer des réponses souples et adaptées aux demandes économiques, sociales et professionnelles des individus, des entreprises, des territoires et des branches.

Les 10 à 15 dernières années ont été riches en créations et innovations : création des BP de niveau IV, développement du système des unités capitalisables (UC), création des Bac Pro, création de CAP très adaptés aux situations des entreprises (en agro-alimentaire), rénovation d'un certain nombre de BTSA, création des NFI...

D'un point de vue général, un acquis très important des dernières années est sans doute celui d'une méthode commune de construction des diplômes, certifications et qualifications, s'appuyant sur la description et l'évolution des métiers avec l'écriture de référentiels professionnels à partir desquels sont déclinés les objectifs, les contenus et l'évaluation des formations. C'est une pratique qui s'est progressivement formalisée et qui paraît maintenant naturelle dans le cadre de **l'ingénierie de la formation, qu'il est indispensable de développer et de conforter.**

L'effort doit continuer à porter sur l'adaptation et la souplesse de l'offre, en rénovant certains diplômes, en en créant d'autres et en étendant le système des unités capitalisables (UC).

● **Des méthodes pédagogiques et des modes d'organisation adaptés : un enjeu constant pour répondre à la diversité des publics.**

En matière de méthodes pédagogiques et d'évolution des formations, deux grandes tendances ont marqué ces dernières années : le développement de l'alternance d'une part, le développement de l'individualisation d'autre part. Ces tendances, qui se développent, méritent un accompagnement et un effort d'innovation particulier.

le développement de l'alternance

Les CFA ont un long savoir-faire en la matière, mais l'essor de l'apprentissage a relancé l'innovation.

Le programme de rénovation engagé depuis une dizaine d'années et portant sur différents axes complémentaires tels que la formation d'acteurs de l'apprentissage, l'innovation pédagogique (notamment au travers de l'accompagnement de la mise en place de filières en UC), la conception d'outils pour les CFA (de liaison centre/entreprise, de communication..) mérite d'être poursuivi.

Deux objectifs peuvent faire l'objet d'une attention particulière :

1. aider les CFA à s'adapter en permanence à un contexte en évolution rapide (notamment dans leurs relations avec le territoire ou le tissu socio-économique dans lesquels s'inscrivent leurs activités).
2. développer tout ce qui peut favoriser la réussite du parcours des apprentis.

le développement de l'individualisation

Dans ce domaine, l'appareil de formation agricole dispose de bons atouts avec l'importance des formations dont la validation est organisée en UC.

Le développement des procédures de validation d'acquis, le développement de ressources éducatives au sein de centres de ressources et l'organisation des centres sont de véritables enjeux des années à venir. Un programme national de développement de l'individualisation dans l'appareil de formation professionnelle continue et d'apprentissage agricoles, cofinancé par le FSE, est mis en place pour trois années pour aider les centres à développer l'individualisation d'une manière coordonnée : création d'outils et de méthodes, travaux thématiques, formation de formateurs, positionnement, développement de parcours personnalisés...

Il s'agit de s'appuyer sur les besoins des centres en la matière et de coordonner les initiatives au sein d'un programme régional formalisé qui tiennent compte du contexte local et qui donne lieu à des concertations au niveau régional. La capitalisation, la diffusion et l'organisation de transferts seront des enjeux importants de ce programme, de même que l'innovation qui sera fortement encouragée.

AXE 3 : Une offre de formation de qualité.

● Les démarches qualité : un enjeu d'avenir.

L'engagement de démarches qualité dans l'appareil de formation professionnelle continue et d'apprentissage mérite d'être encouragé. L'objectif consiste à prendre en compte les demandes et les attentes des usagers de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage et de constituer une offre adaptée en matière de méthodes et de contenus de formation. L'évolution de l'organisation des centres doit faire appel à la participation de tous les acteurs.

La création d'outils méthodologiques et la capitalisation d'expériences sont à conduire et la mutualisation des démarches devraient aider au transfert des acquis en la matière.

● La politique des ressources humaines dans le secteur public en formation professionnelle continue et en apprentissage : accompagnement et harmonisation.

Personnels sur budget d'Etat :

Au plan régional, la mise en place de délégués régionaux ingénierie de formation (DRIF) et l'animation de ce réseau par un coordonnateur national doivent permettre de doter les échelons déconcentrés de l'Etat d'une capacité d'analyse de la demande. La constitution d'une équipe régionale de conseillers en formation continue (CFC) dont les missions doivent permettre de répondre aux objectifs de la stratégie

de développement de la formation professionnelle continue définie par l'échelon déconcentré est également un enjeu important de la structuration de l'enseignement agricole public.

Au plan local, au sein de l'EPLEFPA, outre la mise en commun des structures (CDI, ateliers technologiques, exploitation) c'est également l'ensemble des personnels affectés par l'Etat pour le fonctionnement de l'établissement et de ses structures (le directeur de l'EPLEFPA, l'agent comptable, le gestionnaire, les responsables du CDI, de l'atelier technologique et de l'exploitation) qui bénéficie aux centres constitutifs que sont les CFA et les CFPPA.

Plus spécifiquement c'est également la mise à disposition, dans les CFA et les CFPPA, d'agents rémunérés par l'Etat (fonctionnaires et agents contractuels d'Etat).

Ils représentent:

- *En apprentissage* : 60 agents

- *En formation professionnelle continue* : 119 agents occupant des postes de directeurs
189 agents occupant des postes de formateurs

Personnels sur budget des EPLEFPA :

Les EPLEFPA emploient dans les CFA et les CFPPA près de 3 000 personnes (formateurs et ATOSS) : près de 1 200 dans les CFA et un peu plus de 1 800 dans les CFPPA.

Les rapides et profondes transformations que connaît le secteur de la formation, pour s'adapter en permanence aux demandes et aux sollicitations multiples qui lui sont adressées, ont conduit les EPLEFPA, dans leur volonté d'y répondre, à la recherche de l'efficacité et dans le souci des équilibres budgétaires, à des adaptations variées dans l'organisation et la gestion des ressources humaines.

Dans le respect de la spécificité et de l'autonomie des établissements, mais afin d'éviter de trop fortes disparités dans les conditions d'emploi des personnels, un protocole de gestion pour les personnels contractuels des CFA et des CFPPA est en cours de négociation.

Ce protocole reprend les règles générales qui s'imposent en matière de gestion des agents de droit public, et regroupe un ensemble de recommandations (modalités de service, rémunération) pouvant servir de base à des négociations ou des adaptations locales. En outre, il prend en compte le volet formation des personnels.

● La formation des acteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage : un levier de la réussite.

Les efforts sont à poursuivre en matière de formation des responsables des centres, des formateurs, des maîtres d'apprentissage ou tuteurs et plus globalement de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

Pour accompagner ces efforts, parallèlement aux travaux du protocole de gestion des personnels contractuels des CFA et des CFPPA, une étude a été engagée sur des dispositifs de mutualisation pour la formation mis en oeuvre par d'autres structures de la fonction publique. Cette étude devrait conduire à l'élaboration de propositions adaptables à l'appareil public agricole.

Un enjeu fort des années à venir consiste à améliorer et à structurer le dispositif de formation en la matière.

● **Le développement d'outils de gestion de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage :**

Il s'agit de répondre :

1. aux nécessités de connaissance fine du fonctionnement de l'appareil de formation professionnelle continue et d'apprentissage, pour aider à la prise de décision ;
2. au souci de disposer d'informations précises sur la gestion administrative et comptable des CFA et des CFPPA au sein de l'EPLEFPA ;
3. aux besoins d'optimisation des ressources des centres (outils aidant à l'élaboration des plannings, à la gestion des compétences animateurs, des capacités des salles etc...) s'inscrivant dans les démarches qualité engagées.

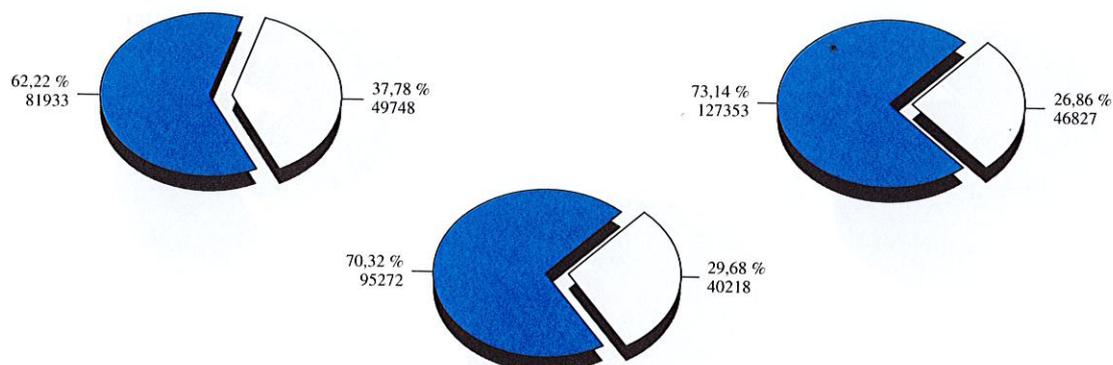
L'enseignement agricole voie scolaire

1985 - 1986

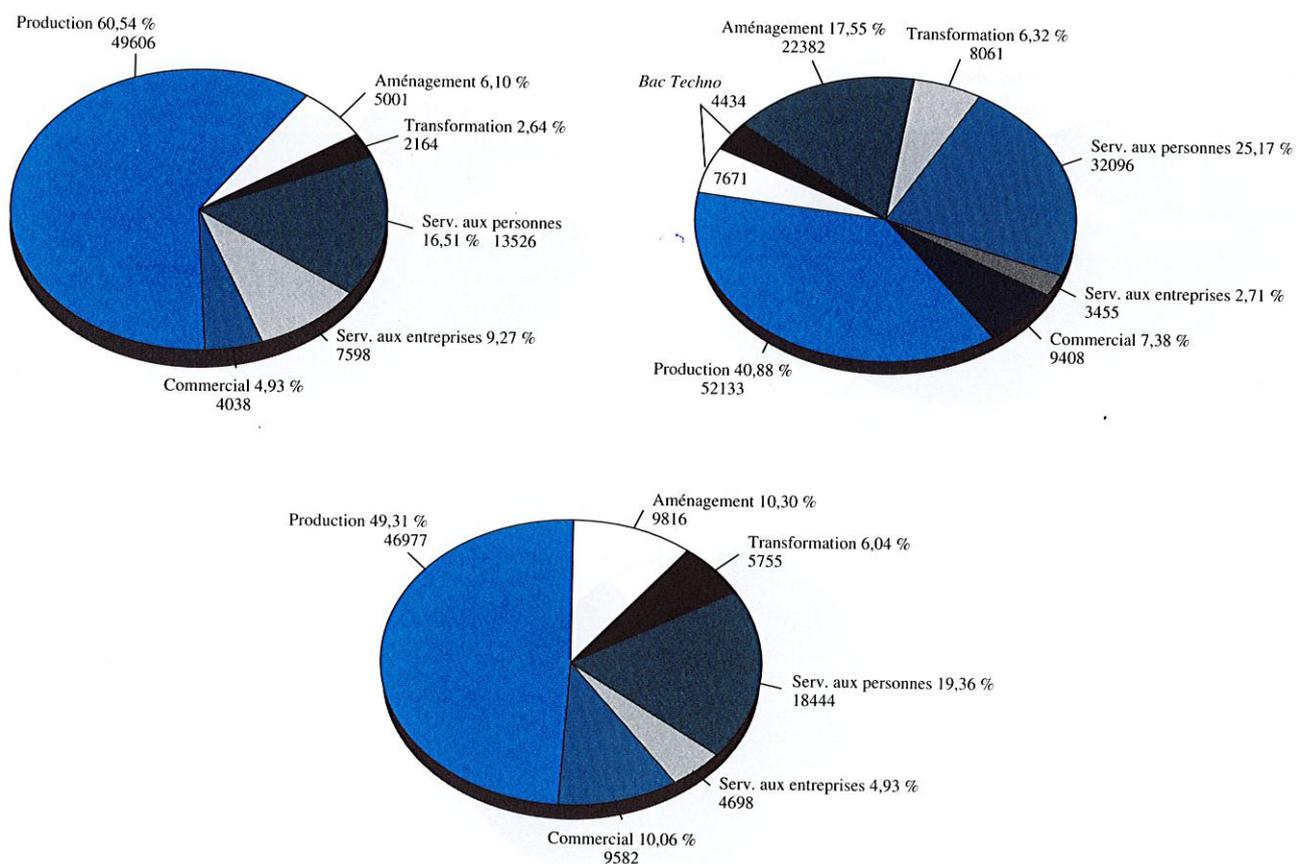
1992 - 1993

1997 - 1998

Répartition des effectifs
entre formations générales et formations professionnelles



Répartition des effectifs des formations professionnelles
et technologiques par secteur professionnel



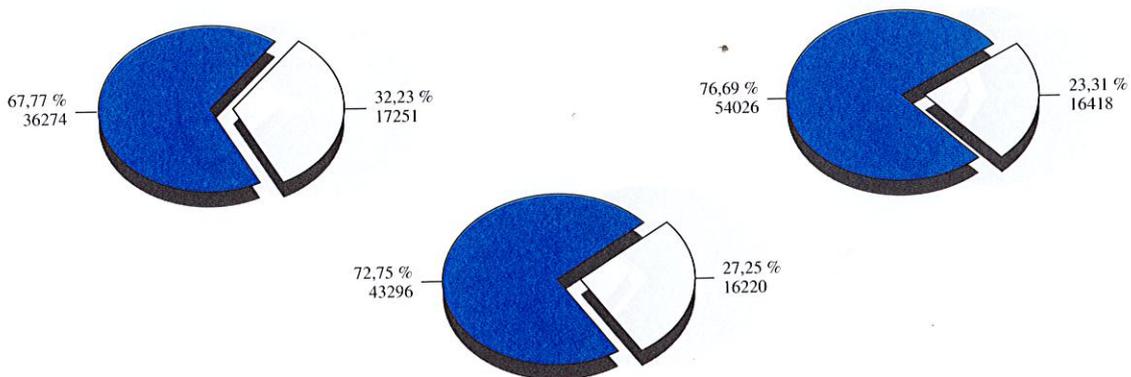
L'enseignement agricole public voie scolaire

1985 - 1986

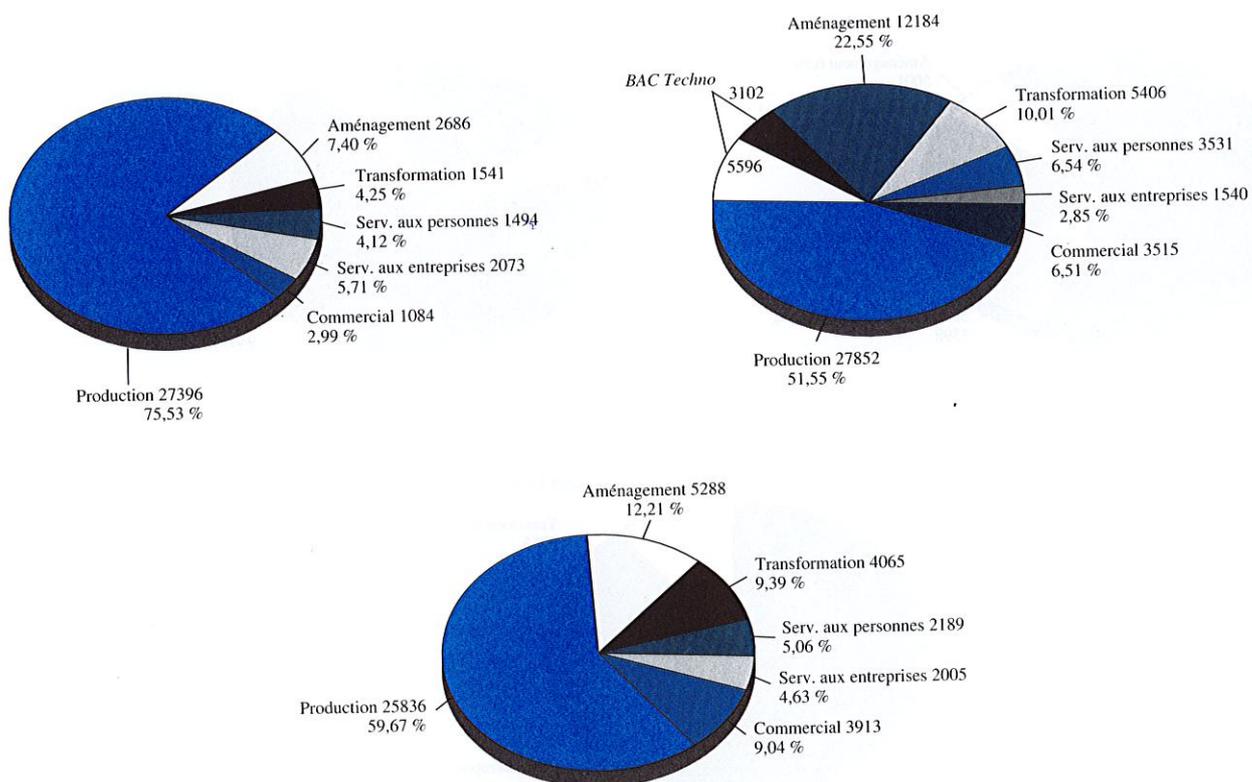
1992 - 1993

1997 - 1998

Répartition des effectifs
entre formations générales et formations professionnelles



Répartition des effectifs des formations professionnelles
et technologiques par secteur professionnel



L'enseignement agricole privé voie scolaire

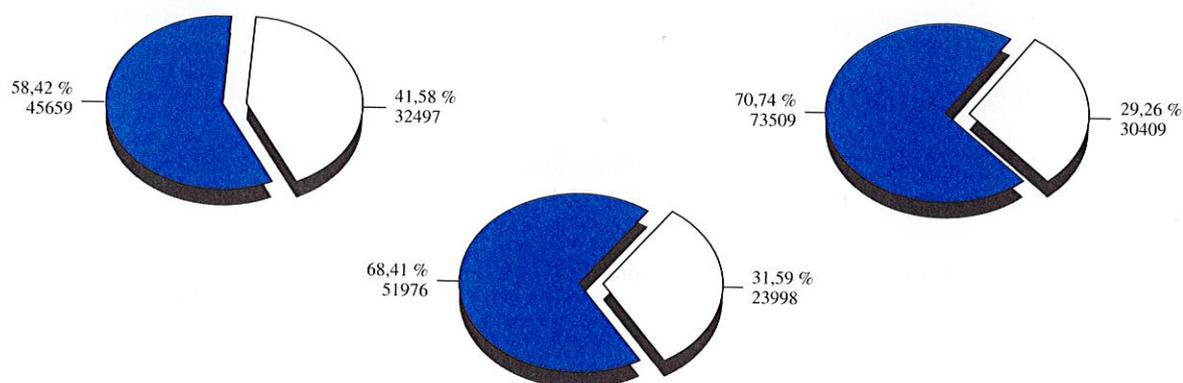
1985 - 1986

1992 - 1993

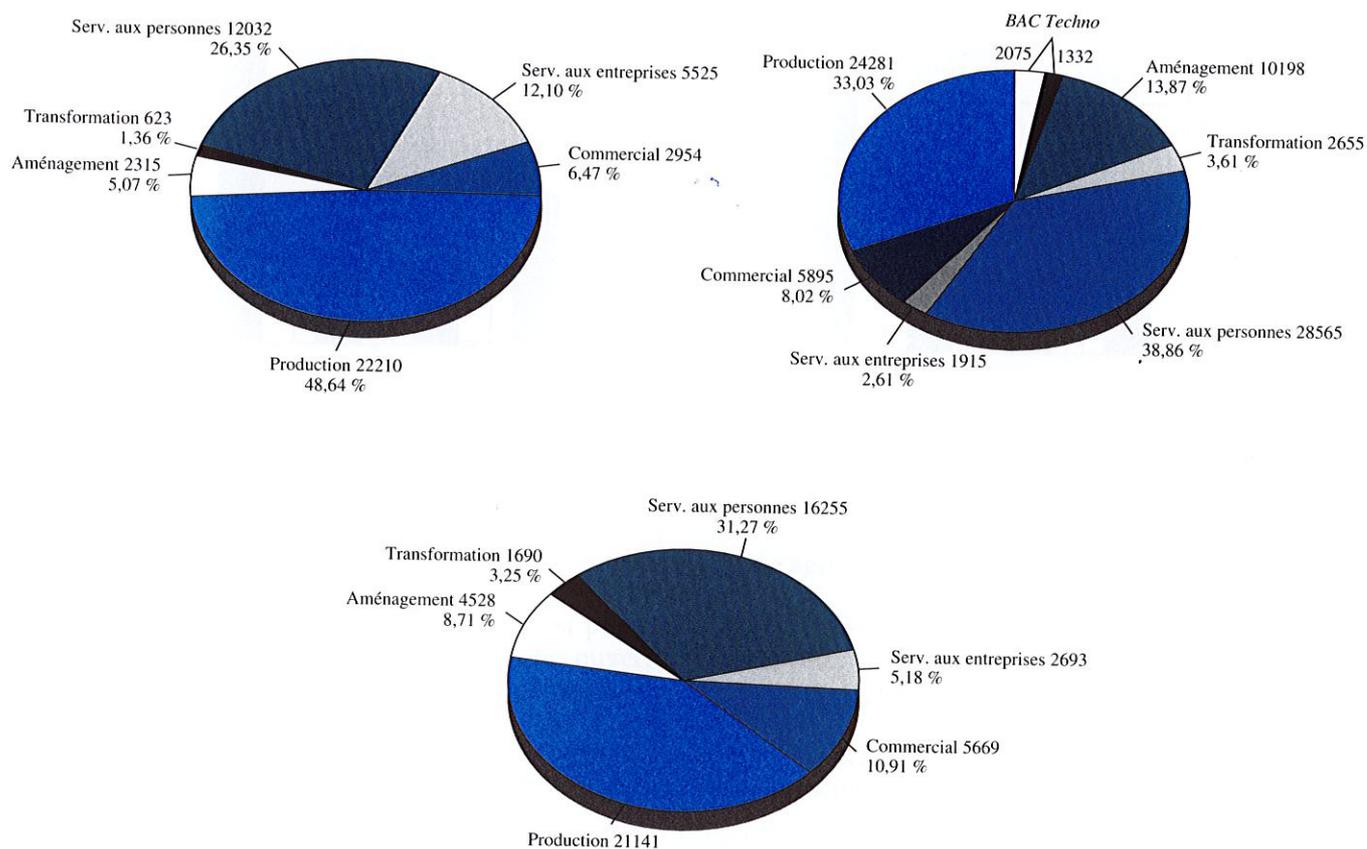
1997 - 1998

Répartition des effectifs entre formations générales et formations professionnelles

■ Format. générales
□ Format. profession.



Répartition des effectifs des formations professionnelles et technologiques par secteur professionnel

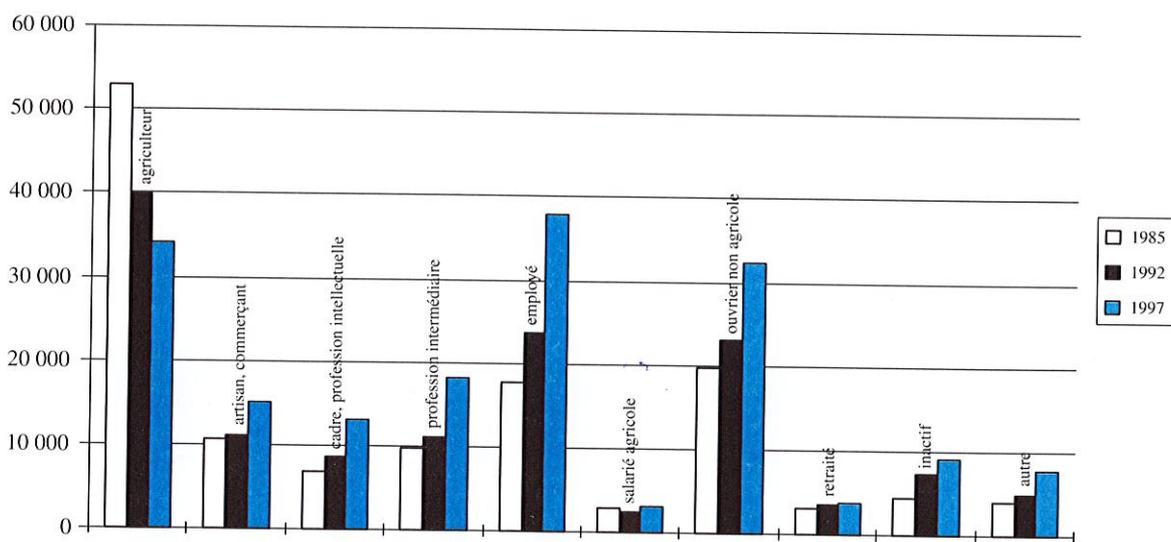


Les catégories socioprofessionnelles dans l'enseignement agricole de 1985 à 1997

CSP des familles	1985	1992	1997
agriculteur	52 853	39 788	34 047
artisan, commerçant	10 536	11 133	15 131
cadre, profession intellectuelle	6 916	8 632	13 046
profession intermédiaire	9 760	11 171	18 180
employé	17 603	23 606	37 910
salarié agricole	2 980	2 444	3 125
ouvrier non agricole	19 598	23 078	32 280
retraité	3 081	3 516	3 741
inactif	4 355	7 332	9 147
autre	3 999	4 790	7 753
total	131 681	135 490	174 360

En 1985, les enfants d'agriculteurs exploitants sont les plus nombreux (52 853), ainsi qu'en 1992 (39 788) malgré une diminution importante.

En 1997, ce sont les enfants d'employés (37 910) qui sont les plus nombreux.



En 1997, 21,3% des élèves sont issus de familles d'origine agricole, agriculteur-exploitant et salarié agricole, (24,4% dans le secteur public, 19,2% dans le privé).

L'enseignement technique agricole n'est pas une voie de scolarisation réservée aux seuls enfants d'agriculteurs mais il est de plus en plus ouvert aux autres catégories socioprofessionnelles: **les élèves issus de familles d'ouvriers et d'employés représentent 40,2%** des effectifs (28,2% en 1985). C'est dans le secteur privé (43%) et dans le niveau V que les jeunes provenant de ces familles sont les plus présents. Les filles sont plus souvent que les garçons originaires de cette catégorie sociale (46,8% contre 35%). Elles ne sont que 11% à être filles d'agriculteurs ; 26,3% des garçons sont fils d'agriculteurs.

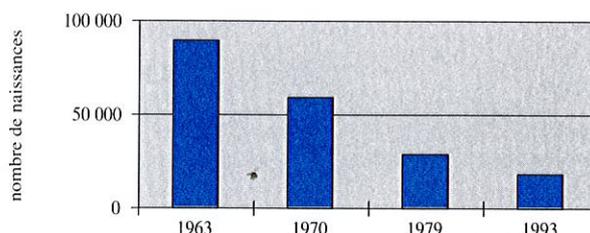
Evolutions constatées dans la population agricole et rurale entre 1960 et 1990

Les naissances dans la population agricole familiale

Source : SCEES Ministère de l'agriculture

1963	89 157
1970	59 522
1979	29 397
1993	18 600

En 1963, il y avait 89 157 naissances (dont 45 013 garçons) ; en 1993, il n'y a plus que 18 600 naissances (dont 9 728 garçons).

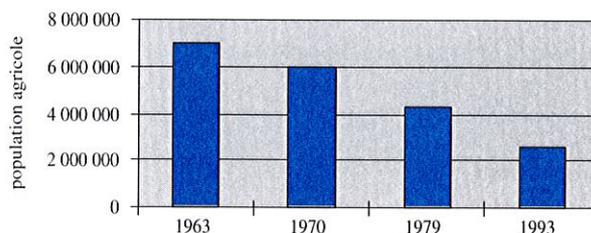


Evolution de la population agricole familiale

Source : SCEES Ministère de l'agriculture

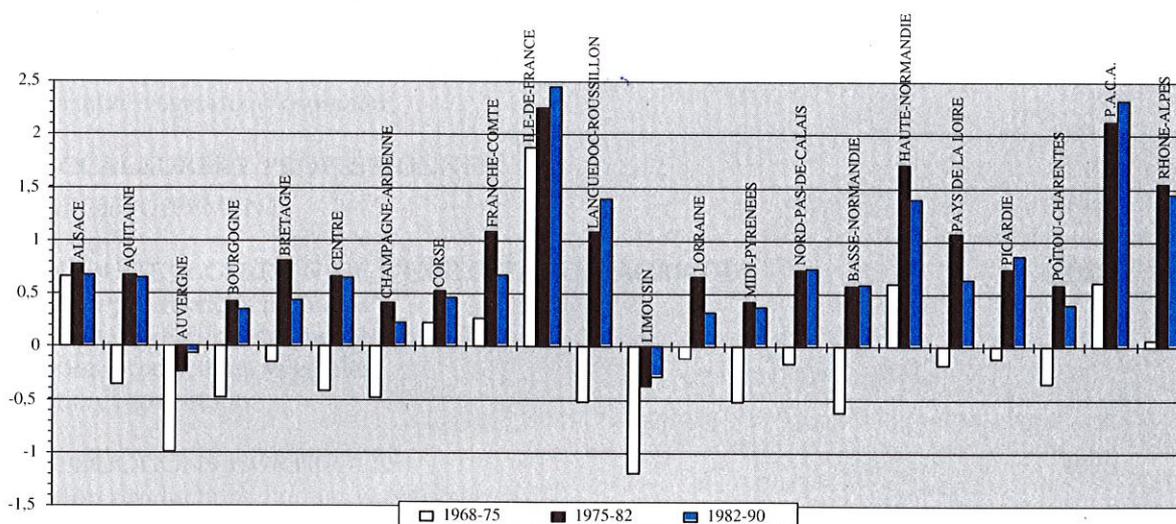
1963	7 005 395
1970	5 969 098
1979	4 327 843
1993	2 556 887

La population agricole familiale inclut toutes les personnes vivant sur une exploitation agricole : elle a diminué de plus de la moitié depuis 1970. Les actifs agricoles ne sont que 1 195 000, soit 5% des actifs totaux en 1993.



Evolution de la population dans les communes rurales de 1968 à 1990 (en taux annuel de variation)

Source : INSEE, recensement de la population



La population rurale est définie par l'INSEE comme celle des communes extérieures aux agglomérations de 2 000 habitants ou plus. Elle compte près de 15 millions de personnes en 1990, et connaît une croissance de près de 6 % ; toutefois, cette population continue à décroître dans les communes rurales situées dans la zone appelée « le rural profond », bien qu'à un rythme moindre depuis 1982.

Liste des diplômes de l'enseignement agricole rénovés ou créés depuis 1992

BTSA BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE	
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE	1992
Spécialité animation nature	
Spécialité gestion des espaces naturels	
PRODUCTIONS HORTICOLES	1993
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	1993
PRODUCTIONS ANIMALES	1994
VITICULTURE OENOLOGIE	1994
GESTION FORESTIERE	1995
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	1995
Spécialité industries alimentaires	
Spécialité industries des viandes	
Spécialité industries laitières	
ANALYSES AGRICOLES, BIOLOGIQUES ET BIOTECHNOLOGIES	1997
GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES	1997
TECHNICO - COMMERCIAL	1997
Spécialité produits alimentaires	
Spécialité boissons, vins et spiritueux	
Spécialité agrofournitures	
Spécialité produits d'origine forestière	
Spécialité végétaux d'ornement	
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	
AGROEQUIPEMENT	1996
CONDUITE et GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	1996
Option productions animales	
Option production du cheval	
Option productions végétales	
Option vigne et vin	
PRODUCTIONS HORTICOLES	1996
Option productions florales et légumières	
Option pépinières	
Option productions fruitières	
TRAVAUX PAYSAGERS	1996
BIO-INDUSTRIE DE TRANSFORMATION (cosigné MAP et EN)	1997

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE
ET DE L'ENVIRONNEMENT (STAE) 1995
Spécialité technologies végétales
Spécialité technologies animales
Spécialité technologies des aménagements
Spécialité technologie des équipements

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU PRODUIT 1995
AGRO-ALIMENTAIRE (STPA)
Spécialité sciences et technologies
Spécialité technologie et économie

BP IV BREVET PROFESSIONNEL

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES 1993
AGROEQUIPEMENTS 1995
TRAVAUX FORESTIERS 1995
PRODUCTIONS HORTICOLES 1995
TRAVAUX PAYSAGERS 1995

BEPA BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES AGRICOLES

SERVICES 1992
Spécialité vente de produits frais
Spécialité vente d'animaux de compagnie,
de produits et accessoires d'animalerie
Spécialité vente de produits horticoles et de jardinage
Spécialité secrétariat accueil
Spécialité services aux personnes

ACTIVITES HIPPIQUES 1993
Spécialité accompagnement de randonnées équestres

AGROEQUIPEMENTS 1994

EXPLOITATION 1994
Spécialité agriculture des régions chaudes
Spécialité cultures de plein champ
Spécialité cultures pérennes
Spécialité cultures sous abri
Spécialité élevage et cultures fourragères
Spécialité élevages hors sol et spécialisés
Spécialité élevage canin
Spécialité aquaculture

ANIMALERIE Spécialité laboratoire 1995

CAPA CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES 1992
OUVRIER DE CONDUITE DE MACHINES AUTOMATISEES DE FABRI-
CATION OU DE CONDITIONNEMENT EN AGRO-ALIMENTAIRE (UC)

PRODUCTIONS HORTICOLES 1995
Spécialité productions florales et légumières
Spécialité pépinières
Spécialité productions fruitières

TRAVAUX PAYSAGERS 1995

VIGNE ET VIN 1997

La délivrance des diplômes de 1992 à 1997

Le regroupement des diplômés par niveau de formation apporte un éclairage intéressant sur l'évolution des résultats aux examens.

Depuis 1992, le nombre de diplômés a progressé pour tous les niveaux de formation :

Niveaux	1992	1997	Evolution en %
V	(*) 25 380	27 134	(+ 1 754) 6,90%
IV	12 419	16 425	(+ 4 006) 32,20%
III	7 055	8 534	(+ 1 679) 21%

(*) dont 4 000 CAPA associés

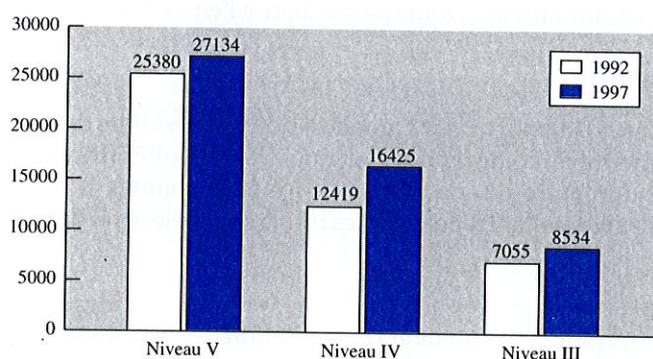
Les effectifs de diplômés du niveau IV sont ceux qui ont le plus progressé au cours de ces dernières années.

La progression est liée à l'introduction du baccalauréat technologique : en effet le nombre d'admis au baccalauréat technologique a augmenté de 66 % entre la première session (1995) et la session 1997. Les effectifs de diplômés du secteur « services » ont poursuivi leur progression.

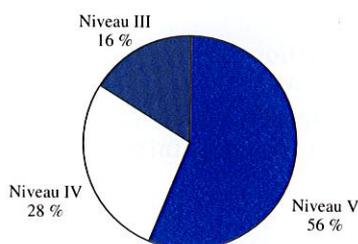
Le nombre de diplômes de niveau V délivrés a connu un faible accroissement (+6,9 %) du fait que le CAPA associé n'est plus mis en oeuvre depuis 1996.

La part de chaque niveau dans l'ensemble des diplômes délivrés a évolué entre 1992 et 1997 de manière significative traduisant ainsi la poursuite d'études vers les niveaux supérieurs.

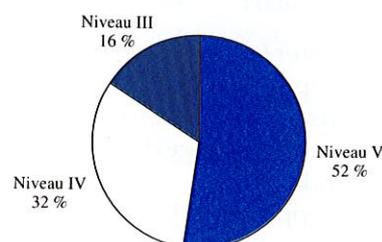
Nombre de diplômés par niveau 1992-1997



Répartition du nombre de diplômés par niveau en 1992



Répartition du nombre de diplômés par niveau en 1997



L'analyse de la réussite sur la session 1997 selon les secteurs montre des variations significatives.

Secteur	CAPA associé	CAPA non rénové	BEPA	BTA
Production	78,50%	80,80%	75,90%	(*) 71%
Transformation			87,70%	(*) 79,6%
Services	87,50%	80,80%	84,20%	67%

(*) sessions après transformation du BTA en baccalauréat technologique

Secteur	Baccalauréat technologique	BTSA
Production	75,50%	69,70%
Transformation	69,60%	73,80%
Technico commercial		70,10%

Le taux de réussite aux examens connaît des amplitudes de variation importantes d'une région à l'autre et ceci pour tous les examens.

Pour le baccalauréat scientifique S, la variation constatée en 1997 va de 55% à 90 % avec un taux moyen de 69,9 %.

La même observation peut être faite pour le baccalauréat technologique mais l'amplitude est moins importante : 66,8 % pour la région au taux le plus faible, 86 % pour le plus élevé (taux de réussite national : 74,81%).

Des taux plus resserrés tiennent-ils en partie à une modalité d'organisation interrégionale des jurys? Les CAPA organisés au plan régional semblent le confirmer.

En 1996, au sein d'une même région et pour des classes dont les effectifs étaient significatifs, les taux de réussite variaient pour le BTA :

- ♦ taux le plus faible : 21 %
- ♦ taux le plus élevé : 94 %

En conclusion, il faut apporter une attention toute particulière à l'ensemble des disparités constatées.

Au niveau de l'établissement :

L'effort des prochaines années doit porter sur l'amélioration des résultats des établissements. Le contrôle à posteriori peut permettre de comprendre l'origine des difficultés (travailler sur le recrutement, l'organisation de la formation et de l'évaluation avec les enseignants). Il faut fournir aux équipes pédagogiques des indicateurs permettant d'analyser les résultats des élèves et de trouver les remédiations.

Au niveau régional :

- ♦ conduire une réflexion sur les résultats et l'organisation des travaux de jury (harmonisation des évaluations entre ateliers d'oral et de correction des écrits, modalités de travail des jurys) ;
- ♦ valoriser les travaux des commissions régionales et interrégionales de coordination et de conseil.

Au niveau national :

- ♦ améliorer la connaissance des différentes modalités d'évaluation ;
- ♦ développer la collecte des données de session (LUCI, INDEXA) ;
- ♦ valoriser les rapports des présidents de jury et surtout les rapports pédagogiques des jurys ;
- ♦ mesurer l'efficacité du dispositif de formation par un suivi de cohorte et un suivi individuel des candidats ;
- ♦ développer les indicateurs.

Evolution du nombre de candidats et de diplômes délivrés par niveau (Hors unités capitalisables)

EXAMENS		SESSION 1990	SESSION 1991	SESSION 1992	SESSION 1993	SESSION 1994	SESSION 1995	SESSION 1996	SESSION 97 définitif au 31-10-97
CAPA	Inscrits	11 516	13 209	14 229	13 354	13 324	14 542	8 065	6 909
	Présents	10 605	12 001	12 453	11 807	11 989	13 065	6 931	6 344
	Admis	8 520	9 643	9 655	9 340	9 571	10 408	5 361	5 235
	% de réussite	80,34%	80,35%	77,53%	79,11%	79,83%	79,66%	77,35%	82,52%
	% de déperdition	7,91%	9,15%	12,48%	11,58%	10,02%	10,16%	14,06%	8,18%
BEPA	Inscrits	22 315	21 970	22 016	22 061	22 411	24 700	26 483	28 032
	Présents	21 428	20 313	21 245	20 894	21 540	23 637	25 314	27 025
	Admis	16 101	15 302	15 725	15 220	17 013	18 229	20 068	22 159
	% de réussite	75,14%	75,33%	74,02%	72,84%	78,98%	77,12%	79,28%	81,99%
	% de déperdition	3,97%	7,54%	3,50%	5,29%	3,89%	4,30%	4,41%	3,59%
BTA*	Inscrits	14 398	15 073	16 372	17 215	18 634	15 989	16 433	16346
	Présents	13 917	14 690	16 020	16 551	17 968	15 189	15 563	15535
	Admis	10 480	9 780	10 918	10 581	11 673	9 383	10 978	11920
	% de réussite	75,30%	66,58%	68,15%	63,93%	64,97%	61,77%	70,54%	72,92%
	% de déperdition	3,34%	2,54%	2,15%	3,86%	3,57%	5,00%	5,29%	4,96%
BAC PRO	Inscrits	122	182	164	113	146	482	615	610
	Présents	118	175	158	113	146	482	608	603
	Admis	86	116	123	79	108	345	440	479
	% de réussite	72,88%	66,29%	77,85%	69,91%	73,97%	71,58%	72,37%	79,44%
	% de déperdition	3,28%	3,85%	3,66%	0,00%	0,00%	0,00%	1,14%	1,15%
BAC S	Inscrits	2 175	2 206	2 025	2 211	2 596	1 814	1 657	1 616
	Présents	2 067	2 119	2 015	2 192	2 596	1 813	1 648	1 593
	Admis	1 382	1 331	1 378	1 393	1 741	1 314	1 155	1 109
	% de réussite	66,86%	62,81%	68,39%	63,55%	67,06%	72,48%	70,08%	69,62%
	% de déperdition	4,97%	3,94%	0,49%	0,86%	0,00%	0,06%	0,54%	1,42%
BAC TECHNO	Inscrits						3 383	4 687	5 649
	Présents						3 254	4 617	5 369
	Admis		1ere	session	en 1995		2 248	3 173	4 015
	% de réussite						69,08%	68,72%	74,78%
	% de déperdition						3,81%	1,49%	4,96%
BTS A	Inscrits	7 760	8 341	9 920	11 004	12 383	13 424	13 210	13 080
	Présents	7 242	7 767	9 479	10 354	11 746	12 202	12 241	12 255
	Admis	5 549	5 899	7 055	7 534	8 133	8 386	8 152	8 588
	% de réussite	76,62%	75,95%	74,43%	72,76%	69,24%	68,73%	66,60%	70,08%
	% de déperdition	6,68%	6,88%	4,45%	5,91%	5,14%	9,10%	7,34%	6,35%
TOTAL	Inscrits	58 286	60 981	64 726	65 958	69 494	74 334	71 150	72 242
	Présents	55 377	57 065	61 370	61 911	65 985	69 642	66 922	68 724
	Admis	42 118	42 071	44 854	44 147	48 239	50 313	49 327	53 505
	% de réussite	76,06%	73,72%	73,09%	71,31%	73,11%	72,25%	73,71%	77,85%
	% de déperdition	4,99%	6,42%	5,18%	6,14%	5,05%	6,31%	5,94%	4,88%

(*) Le taux de réussite est calculé sur les inscrits pour tenir compte de la session de septembre.

Pygmalion

A partir de septembre 1996, les trois voies de formation, générale, technologique et professionnelle, avec leurs trois types de baccalauréats, sont communes au ministère de l'éducation nationale et au ministère de l'agriculture. L'identité pédagogique de l'enseignement agricole a été réaffirmée à cette occasion.

Afin de préserver et renforcer l'originalité de notre enseignement tout en explorant de nouvelles pistes de réflexion, l'opération Pygmalion encourage les établissements à participer à l'expérimentation et l'innovation pédagogique.

Quatre thèmes ont été retenus pour structurer l'opération et afficher les priorités de l'enseignement agricole :

« **La dimension professionnelle de la formation** » encourage les actions qui visent à améliorer l'articulation des disciplines, la pluridisciplinarité, le fonctionnement des stages et séquences en milieu professionnel, le rôle des maîtres de stage, l'utilisation pédagogique des exploitations, l'évaluation des dispositifs ...

« **L'élève citoyen** » encourage les actions visant la mise en place de procédures de fonctionnement des conseils de délégués, la formation des délégués, les modalités de la formation sociale et civique des élèves, le développement et la pérennisation des associations d'élèves ...

« **Le métier d'enseignant ou de formateur** » encourage les actions qui renforcent l'usage des technologies modernes de l'information et de la communication, l'expertise technique et professionnelle des enseignants, la prise en charge de publics en difficulté ...

« **L'établissement** » encourage les actions qui permettent d'affirmer la présence de l'enseignement agricole dans les bassins d'emplois, de développer des réseaux efficaces, de mieux articuler les sites des EPLEFPA ...

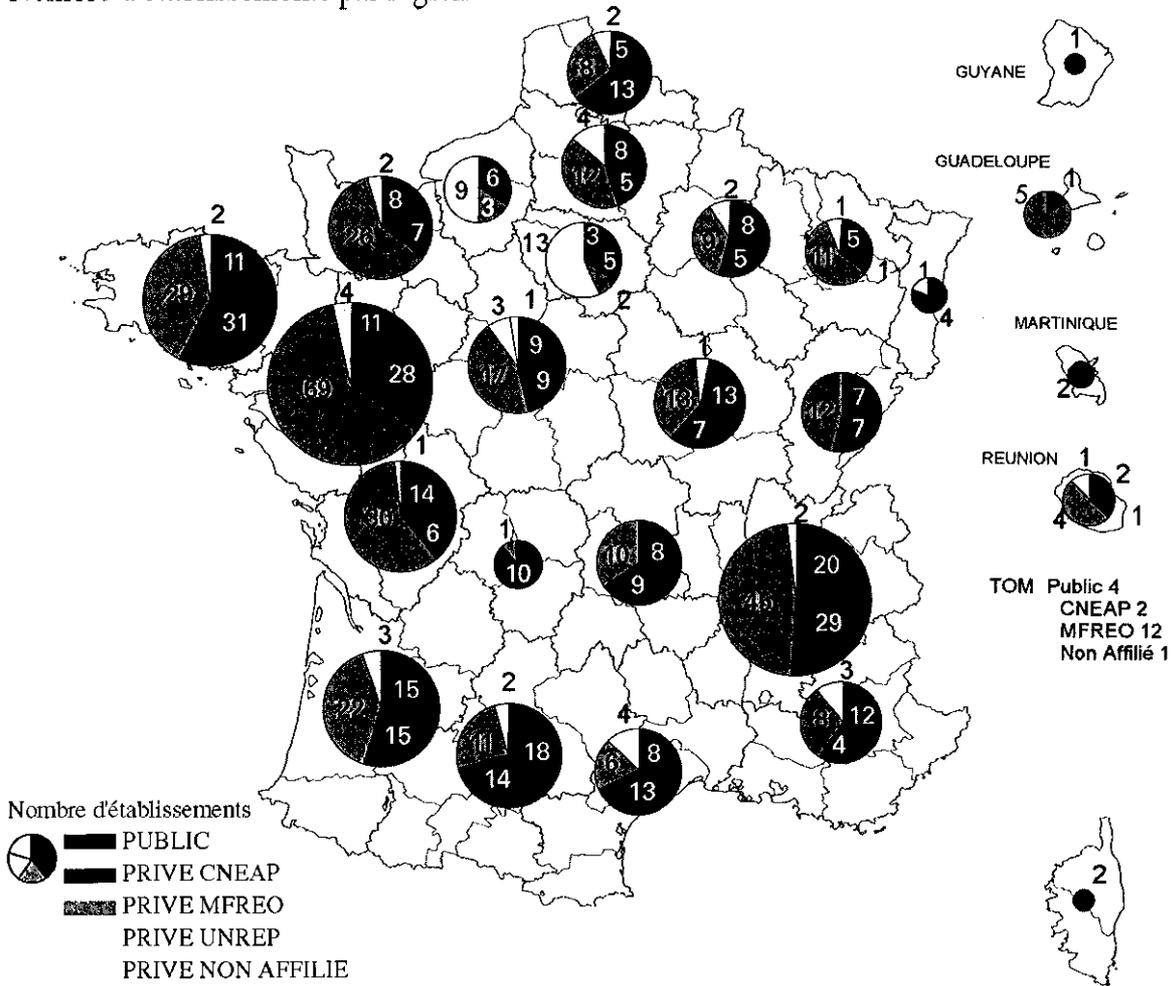
Ces quatre thèmes sont un moyen de revisiter les acquis pédagogiques de ces dix dernières années: organisation modulaire des formations, pluridisciplinarité, contrôle certificatif en cours de formation, stages intégrés à la formation, projet d'élève, initiative locale des établissements à travers le choix et la construction de modules, actions de développement et d'animation.

Les services régionaux de la formation et du développement, l'ENESAD, l'ENFA, le CEMPAMA de Fouesnant, le CEP de Florac, le CEZ de Rambouillet se sont mobilisés pour accueillir toutes les initiatives pédagogiques des établissements dans un cadre régional ou national suivant les caractéristiques des actions.

Les projets pilotés par les cinq établissements publics nationaux concernent aujourd'hui 230 actions proposées par les équipes pédagogiques de 129 établissements, répartis sur l'ensemble du territoire. Le pilotage national permet des échanges entre les équipes pour préciser la nature de chaque action, animer la réflexion autour d'une problématique donnée et constituer à partir de ces travaux une base d'informations disponibles pour l'ensemble des établissements. Engagée pour trois ans, l'opération Pygmalion doit aboutir à construire des réponses transférables pour apporter un appui aux régions et aux établissements.

Enfin, pour que chacun des acteurs de l'enseignement agricole soit associé à l'opération, une banque de données accessible sur internet sera disponible dès décembre 1997.

Nombre d'établissements par région



Enseignement technique agricole - 1997 / 1998

Le devenir professionnel des élèves et étudiants de l'enseignement agricole

Note méthodologique sur les enquêtes " devenir des élèves de l'enseignement agricole "

Les enquêtes sur le devenir des élèves s'adressent aux jeunes inscrits quatre années plus tôt en année terminale dans les établissements publics et privés d'enseignement agricole. Elles sont réalisées, à la demande de la DGER, par une équipe du département "Sciences de la formation et de la Communication" de l'ENESAD.

Après une première enquête qui, au printemps 1993, concerna tous les niveaux, du CAPA au BTSA, ce sont deux niveaux qui sont examinés chaque année : CAPA et niveau IV soit BTA, baccalauréats professionnel, technologique et général D' puis S la même année, BEPA et BTSA l'année suivante.

Chaque enquête est destinée à analyser le cheminement des jeunes pendant les 45 mois qui suivent l'obtention du diplôme du niveau interrogé. Pendant cette période, ils peuvent avoir poursuivi des études, rempli leurs obligations militaires, occupé plusieurs emplois, effectué des stages, connu des périodes d'inactivité ou de chômage. Ce sont à ces différentes situations et à leur enchaînement que s'intéresse l'enquête.

L'enquête traite principalement du cas des jeunes sortis avec diplôme.

Elle permet de :

- connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou s'engagent dans des formations complémentaires,
- connaître la situation des jeunes par rapport à l'emploi près de quatre ans après leur sortie de formation,
- approcher le processus de l'insertion professionnelle en étudiant la diversité des parcours conduisant à l'insertion,
- caractériser les fonctions et les entreprises dans lesquelles les jeunes commencent leur activité professionnelle, et cela en fonction des spécialités de formation.

Les questionnaires réalisés pour chacun des niveaux sont adressés aux établissements, par l'intermédiaire des DRAF-SRFD. Ce sont les chefs d'établissement qui envoient, avec une lettre explicative, les questionnaires aux anciens élèves ; ils collectent les réponses et assurent les relances nécessaires. Les DRAF-SRFD assurent le suivi de l'enquête auprès des établissements en liaison avec l'équipe de l'ENESAD. L'ensemble des questionnaires renseignés est retourné à l'ENESAD pour traitement et analyse. Les résultats principaux sont publiés par la DGER sous forme de "4 pages" largement diffusés. L'étude complète est publiée par l'équipe de l'ENESAD et adressée aux établissements et partenaires de l'enseignement agricole.

Depuis 1995, le champ de l'enquête comprend également les apprentis sortants de formation. C'est ainsi qu'ont été interrogés les CAPA sortis en 1991, les BEPA sortis en 1992 et récemment les CAPA et BTA sortis en 1993. Les résultats ne sont pas donnés dans cette synthèse.

1- Situation des détenteurs d'un diplôme unique au moment de l'enquête, soit au 31 mars de l'année n+4 après la sortie de formation (les diplômés uniques sont les jeunes entrés directement sur le marché du travail dès l'obtention du diplôme et ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur).

CAPA, au 31 mars 1995

La population enquêtée est composée de 41,8% de garçons et surtout de 58,2% de filles qui se trouvent essentiellement dans des formations orientées vers le secteur tertiaire.

(1) L'indicateur de chômage est élevé (23,5%), surtout chez les femmes, 27,9% (hommes, 17,1%). Il varie avec l'option : employé d'exploitation de polyculture-élevage (15,6%), employé horticole (19,2%), employée d'entreprise agricole et para-agricole (29,6%).

(2) Le taux d'insertion est de 67,8% et il est plus élevé pour les hommes (70,2%) que pour les femmes (66%).

La majorité de ces diplômés a un emploi hors agriculture et le plus souvent dans le secteur tertiaire (55,9%).

BEPA, au 31 mars 1996

La population enquêtée est composée de **50,8% de garçons et 49,2% de filles** qui se partagent essentiellement entre deux secteurs professionnels : production (45%) et services (44%).

L'indicateur de chômage est relativement élevé (17,2%). Il varie avec le sexe (femmes, 23,1%, hommes, 10,7%) et avec l'option (conduite et entretien des machines agricoles, 5,6%, élevage et cultures fourragères, 9,5%, distribution et commercialisation des produits agricoles, 18,6%, économie familiale et rurale : auxiliaire sociale en milieu rural, 21%).

Le taux d'insertion est de 68,4% et il est à peine plus élevé pour les hommes (69,1%) que pour les femmes (67,6%). Celles-ci sont très présentes dans le secteur des services et du commerce et connaissent un bon taux d'insertion, tout en connaissant un chômage important. Lorsqu'ils ne sont pas en emploi, les hommes connaissent plus souvent des situations diverses (études, service national) et par conséquent, ils ont un taux de chômage plus faible.

Plus de la moitié des hommes travaille dans l'agriculture, alors que les trois-quarts des femmes se trouvent dans le secteur tertiaire. Les hommes sont le plus souvent ouvriers (58,2%), ouvriers agricoles dans plus du tiers des cas (38,8%), agriculteurs et aides familiaux (24,5%); les femmes sont employées (43,3%) ou occupent des emplois dans le secteur de la santé (35%).

BTA, au 31 mars 1995

La population enquêtée est composée **en majorité de garçons (72,4%)**, les filles ne représentent que 27,6% des effectifs. Le secteur de la production est dominant (76,3% des effectifs) et les garçons y sont fortement présents. Le secteur de la distribution, du commerce et des services correspond à 20,3% des effectifs qui sont féminins à 70%.

L'indicateur de chômage est relativement bas (9,3%). Il varie avec le sexe : femmes, 15,9% ; hommes, 6,4%. Des variations apparaissent selon le secteur (de 4,9% à 8,4% en production, 17,6% en transformation, 12,6% en distribution, commercialisation et services).

Le taux d'insertion est de 79,4% (81,5% pour les hommes, 74,4% pour les femmes).

Les secteurs agricole et para-agricole emploient 76,2% des hommes (59,3% travaillent dans la production) ; c'est le cas pour 45% des femmes tandis que 51,2% d'entre-elles occupent un emploi dans le secteur tertiaire.

Les hommes sont plus souvent agriculteurs et aides familiaux (36,6%) ou bien ouvriers (34%); les femmes sont en majorité employées (54,4%).

BTSA, au 31 mars 1995

La population enquêtée est composée **en majorité de garçons (74,5%)**, les filles ne représentant que 25,5% des effectifs. Elles sont très présentes dans le secteur de la transformation. Le secteur de la production est dominant avec 62,3% des effectifs.

L'indicateur de chômage est bas (6,7%). Il varie avec le sexe (femmes, 12,7%, hommes, 4,8%) et avec l'option (analyse et conduite des systèmes d'exploitation : 4,6%, productions animales : 6,2%, machinisme agricole : 6,7%, technico-commercial : 7,9%, productions horticoles : 12,6%, analyses agricoles biologiques et biotechnologies : 6,1%, industries agroalimentaires : 8,5%).

(1) indicateur de chômage : demandeurs d'emploi / population active

(2) taux d'insertion : actifs occupés / population totale des diplômés uniques

Le **taux d'insertion** est très bon : 91% (hommes, 93,5% , femmes, 83,8%).

La grande majorité des hommes (72,9%) se répartit à égalité entre l'agriculture et les industries liées à l'agriculture. La grande majorité des femmes (81,7%) se répartit à égalité entre le tertiaire et les industries liées à l'agriculture. L'emploi le plus représenté est celui de technicien, aussi bien pour les hommes (36,6%) que pour les femmes (38,3%). Les emplois d'exploitants agricoles arrivent en second rang chez les hommes (19,5%) et chez les femmes ce sont ceux d'employées et de membres de professions intermédiaires (15,5%).

Le taux d'insertion augmente et l'indicateur de chômage baisse lorsque le niveau du diplôme augmente. Les femmes se trouvent deux fois plus souvent que les hommes au chômage quel que soit le niveau de formation.

II- L'évolution de l'insertion par diplôme entre les deux dernières enquêtes exploitées

CAPA

La comparaison ne peut pas s'effectuer entre les enquêtes 1993 et 1995 à cause du faible taux de réponse de 1993. En 1997, une enquête a été réalisée sur les sortants CAPA de 1993. *Les résultats, en cours d'analyse, montrent une dégradation de l'insertion à ce niveau de formation.*

BEPA

La comparaison s'effectue entre les résultats des enquêtes de 1994 et 1996 auprès des diplômés de 1990 et 1992. Le flux de sortants a diminué de 10% et le nombre de diplômés BEPA de 2%. Les poursuites et reprises d'études ont augmenté et elles concernent les trois-quarts des diplômés avec une amélioration du taux de réussite. En 1996, la situation de l'emploi est moins bonne qu'en 1994, même si les emplois sont plus souvent stables, et il y a plus de chômage (17,2%, 12,4% en 1994). Il y a un recul des emplois agricoles et une nette hausse des emplois dans le secteur tertiaire, avec une augmentation des emplois d'ouvriers au détriment de ceux de chefs d'exploitation.

Les sortants du niveau V sont plus exposés que ceux des niveaux plus élevés aux difficultés que connaissent les jeunes pour entrer sur le marché du travail.

BTA

La comparaison s'effectue entre les résultats des enquêtes de 1993 et 1995 auprès des diplômés de 1989 et 1991.

Le flux de formation a augmenté de 16,3% et le flux de diplômés de 20%. Les poursuites d'études ont progressé mais avec une légère baisse du taux de réussite. Malgré cette croissance des effectifs de diplômés, le parcours d'insertion est demeuré stable. Le chômage est en baisse (9,3%, 10,7% en 1993), mais les emplois précaires sont plus nombreux. La part des emplois dans l'agriculture et dans le tertiaire augmente mais diminue dans les industries liées à l'agriculture. Les emplois d'ouvriers et d'employés sont plus nombreux qu'en 1993.

En 1997, une enquête a été réalisée sur les sortants BTA de 1993. Les résultats ne sont pas encore complètement analysés mais montrent déjà que l'insertion est en augmentation et que le chômage ne s'accroît pas.

BTSA

La comparaison s'effectue entre les résultats des enquêtes de 1994 et 1996 auprès des diplômés de 1990 et 1992.

Le flux de formation a augmenté de 23% et le flux de diplômés de 27%. Les poursuites et reprises d'études ont augmenté, elles concernent près de la moitié des diplômés. Le parcours d'insertion reste stable : en moins d'un an et demi, la moitié de la promotion des "BTSA unique" a un emploi. En 1996, **la situation de l'emploi reste très bonne** : le taux d'insertion (91,1%) est à peine inférieur à celui de 1994 (93,2%). Le secteur d'activité de l'agriculture reste stable. Le secteur tertiaire est en hausse, surtout dans le commerce. Le secteur des industries liées à l'agriculture connaît une forte baisse des emplois dans les services aux entreprises mais une forte progression dans les industries

agroalimentaires. Parmi les emplois occupés, la part des agriculteurs exploitants et des aides familiaux demeure stable et proche de 20%. Le groupe dominant (51%) reste celui des cadres, techniciens et professions intermédiaires, même s'il diminue un peu.

Les résultats proviennent des enquêtes réalisées par voie postale dans tous les établissements publics et privés, auprès des jeunes, près de quatre ans après leur sortie de formation :

- ♦ pour le niveau CAPA, auprès de 4 602 élèves inscrits en 1990/91 en classe terminale de CAPA (enquête faite en mars 1995, taux de réponse : 36,4%, soit 1 675 répondants).
- ♦ pour le niveau BEPA, auprès de 20 238 élèves inscrits en 1991/92 en classe terminale de BEPA (enquête faite en mars 1996, taux de réponse : 47,2%, soit 9 557 répondants).
- ♦ pour le niveau BTA, auprès de 12 480 élèves inscrits en 1990/91 en classe terminale de BTA (enquête faite en mars 1995, taux de réponse : 57,3%, soit 7 148 répondants).
- ♦ pour le niveau BTSA, auprès de 7 532 étudiants inscrits en 1991/92 en classe terminale BTSA (enquête faite en mars 1996, taux de réponse : 56,2%, soit 4 232 répondants).

L'analyse des évolutions est faite à partir des données issues des enquêtes précédentes sur :

- ♦ les sortants 1989/90 du BEPA (enquête faite en mars 1994, taux de réponse : 44,8% soit 10 061 répondants)
- ♦ les sortants 1988/89 du BTA (enquête faite en mars 1993, taux de réponse : 55,6%, soit 5 953 répondants)
- ♦ les sortants 1989/90 du BTSA (enquête faite en mars 1994, taux de réponse : 55,7%, soit 3 382 répondants).

L'installation des agriculteurs : caractéristiques et apport de l'appareil de formation

La notion d'installation recouvre des réalités personnelles et réglementaires, statutaires et fiscales diverses qui sont traduites dans des sources statistiques différentes : SCEES, CNASEA, MSA...

Au-delà du dispositif déterminant d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs qui se retrouve au cœur de la charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture, la contribution de l'appareil de formation agricole dans la préparation de futurs actifs de l'agriculture conduit à considérer la diversité des accès à cette activité.

Les actions menées dans ce cadre représentent un enjeu majeur des années à venir, en participant au développement de l'emploi et aussi à l'équilibre et à l'aménagement du territoire.

I Caractéristiques des installations des jeunes agriculteurs en France

A - Le dispositif d'aides à l'installation des jeunes : évolution depuis sa mise en place.

Institué avec la mise en place de la dotation aux jeunes agriculteurs en 1973, ce dispositif a connu de nombreuses adaptations, en 1976, 1978, 1981, 1984 et 1988 notamment.

En 1984, l'âge minimum de l'installation a été porté de 18 à 21 ans et la capacité professionnelle a été relevée au niveau BEPA - BPA pour les candidats de moins de 25 ans.

En 1988, la capacité professionnelle a été relevée au niveau BTA avec entrée en application progressive à partir de 1992 pour les candidats nés à compter du 1/01/1971. Le suivi du stage « 6 mois » a également été rendu obligatoire.

Après une phase de montée en puissance (1973-1981), le nombre d'installations aidées est resté assez stable entre 10 000 et 12 000 par an (1981-1992) avant de chuter. Cette chute peut s'expliquer par l'évolution démographique et d'autres facteurs économiques et sociologiques.

Depuis 1995 une nouvelle phase de croissance se dessine, soutenue par les mesures inscrites dans la charte nationale signée le 6 novembre 1995.

B - Données statistiques sur les caractéristiques des installations aidées

● Nombre de DJA accordés depuis 1985 (premiers versements)

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre de DJA	11 609	10 144	10 405	10 802	11 325	12 939	11 389	10 445	8 465	7 245	7 787	8 674

Sources : CNASEA - Ministère l'Agriculture et de la Pêche

● L'âge moyen à l'installation

L'âge moyen à l'installation a crû de façon continue depuis les années 80. De 25,3 ans en 1980, il atteint 27,8 ans en 1996. Cette année-là 28% des installés ont moins de 25 ans, 41% entre 25 et 29 ans et 32% ont plus de 30 ans.

La part des femmes bénéficiaires de la DJA se stabilise à 20,6%. Leur âge moyen à l'installation est plus élevé que celui des hommes.

● Le statut antérieur à l'installation

La proportion des bénéficiaires de la DJA qui travaillaient avant l'installation en qualité d'aides familiaux (28% contre 30% en 1995), continue à diminuer au profit des jeunes ayant travaillé en dehors de l'exploitation (46% contre 44% en 1995), les autres catégories restant stables : salariés agricoles à 16% et chefs d'exploitation à 9%.

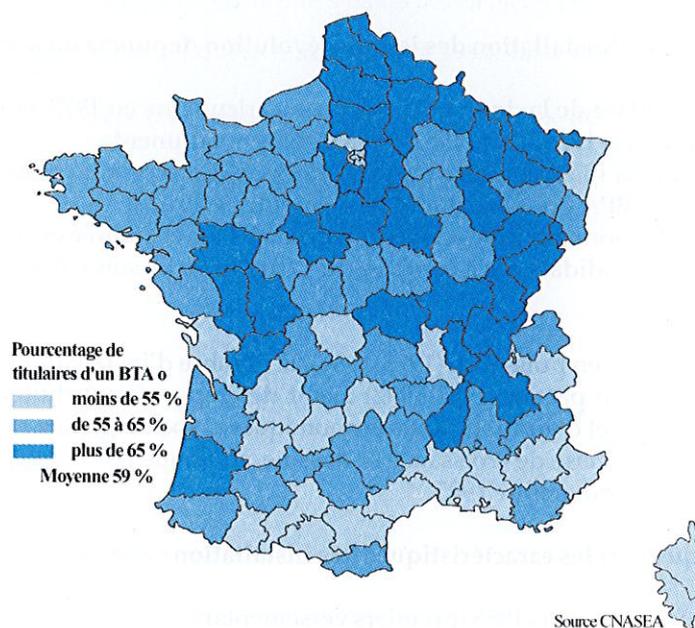
Dans 33,7% des cas, les jeunes installés n'avaient aucune pratique agricole préalable.

● Le niveau de formation à l'installation

Le nombre de diplômés du BTA, d'un diplôme équivalent ou supérieur augmente régulièrement et atteint désormais 59,2%. Plus précisément, cette proportion de diplômés ayant acquis la capacité professionnelle se décompose en

- 25,9% avec le BTA (et 4,1% niveau équivalent)
- 9,8% avec le BPREA
- 18,1% avec le BTSA
- 1,4% avec le diplôme ingénieur. En 1993, cette même proportion de diplômés du niveau IV ou supérieur n'atteignait que 34,9%.

En 1996, le nombre de jeunes installés bénéficiaires des aides et titulaires de niveau IV atteint 3 453 et celui des titulaires de niveau III 1 687.



- 37% des bénéficiaires de la DJA ont obtenu leur titre ou diplôme par la voie de la formation professionnelle continue.

Après 4 années de délivrance du BPREA, la proportion de DJA attribuées à des titulaires de ce diplôme atteint pratiquement 10% (9,8%).

Alors que sur la période 1992-1996, la part des titulaires du BEPA est passée de 29,6 à 15,2%, celle des titulaires de diplômes de techniciens supérieurs ou d'ingénieurs s'est accrue significativement passant de 12,5 à 19,5%.

La répartition régionale fait apparaître que les départements où le pourcentage de titulaires d'un BTA ou d'un diplôme de niveau supérieur est inférieur à 55% se concentrent dans les régions Auvergne, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur.

C - Les installations non aidées

Pour le SCEES, les jeunes agriculteurs installés n'étaient en 1993 que pour 38% bénéficiaires d'une DJA alors qu'ils étaient 49% en 1986. Depuis 1989 l'observatoire économique et social de la MSA recense les nouveaux exploitants assujettis au régime agricole et relevant de l'AMEXA.

La baisse légère du nombre de ces installations annuelles entre 1994 et 1995 laisse à penser que la proportion d'installations aidées aurait repris depuis 1993.

Année	1989-92	1993	1994	1995	1996
Nouveaux exploitants	env. 14 200	11 309	13 248	13 200	12 900

Des enquêtes réalisées par le CNASEA et la MSA font apparaître que les installations « non aidées » ont pour tendance caractéristique :

- une plus forte proportion de femmes : environ 1/3 des installations non aidées sont celles de femmes (20% des installations aidées),
- une installation plus tardive de 2 à 3 années avec un parcours professionnel plus long et diversifié mais toujours 80% d'origine agricole,
- le niveau de formation représente souvent un obstacle à la réalisation d'une étude prévisionnelle d'installation (EPI),
- une installation qui peut répondre à d'autres objectifs que l'obtention principale d'un revenu.

II La relance de la politique de l'installation du point de vue de la formation

A - La dynamique de la Charte nationale pour l'installation

Le déficit en jeunes de la population agricole familiale a une incidence primordiale sur le nombre d'installations puisque plus de 8 jeunes sur 10 installés entre 1993 et 1995 sont enfants de chef d'exploitation.

Les installations en 2000 concerneront les 55 000 jeunes nés annuellement dans la population agricole au début des années 1970 ; en 2005 elles concerneront les 40 000 jeunes nés en 1975 et les années suivantes.

Pour favoriser une relance, une charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture a été signée le 6 novembre 1995 par le Premier Ministre, la Présidente du Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA) et les Présidents de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et de la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles (CNMCCA).

Elle a pour objectifs de relancer la politique d'installation de jeunes agriculteurs, de stabiliser le nombre d'exploitations à 550 000 en 2005-2010 (« une installation pour un départ ») et de promouvoir des installations de qualité.

Parmi les neuf objectifs affichés, deux concernent directement la formation :

- ◆ informer, orienter et former les candidats à l'installation,
- ◆ mieux préparer à l'installation.

Les principales actions mises en œuvre en application de la charte et interpellant l'enseignement et la formation professionnelle concernent :

- ◆ les rencontres et les journées de l'installation, organisées dans les établissements d'enseignement agricole et qui doivent permettre des échanges entre jeunes agriculteurs, organismes de formation et organisations professionnelles ;
- ◆ les points info-installation, mis en place dans chaque département et dont la configuration est débattue au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;
- ◆ le renforcement des périodes de stage, notamment en formation initiale (ainsi que réalisé dans les formations préparatoires au baccalauréat professionnel), la participation des professionnels à la formation et à l'évaluation. Ces actions soulignent l'évolution générale des formations professionnelles vers des modèles d'alternance centre de formation-entreprise ;
- ◆ la mise en œuvre du programme « PIVOINE » d'insertion et de valorisation des opportunités pour l'installation de nouveaux exploitants, qui a pour but de faciliter l'installation des candidats à l'installation hors du cadre familial ou revenant sur l'exploitation familiale après un détour professionnel. Il s'agit de mettre en contact un futur agriculteur avec un cédant potentiel et de construire un parcours de formation adapté d'accès à la capacité professionnelle agricole ;

- ◆ la création d'une bourse pour les stagiaires six mois sous statut de stagiaire agricole, qui améliore les conditions de réalisation du stage ; la possibilité de prendre en compte des expériences antérieures, qui permet d'adapter la durée du « stage six mois » au cas de chaque stagiaire ;
- ◆ l'articulation des différentes phases du parcours permettant d'accéder à la capacité professionnelle agricole ;

B - Les enjeux que représente l'application de la charte pour l'appareil de formation agricole sont au moins au nombre de quatre :

● La complémentarité des voies de formation

Le développement d'une offre de formation cohérente que l'on peut s'attendre à voir croître pour atteindre les objectifs visés nécessite une complémentarité entre les différentes voies de formation : formation initiale scolaire, apprentissage et formation professionnelle continue.

Cette complémentarité suppose au plan local, que de réels projets soient développés au sein des établissements.

La cohérence globale de l'offre de formation doit être assurée au niveau régional, niveau qu'a retenu, depuis la décentralisation, le législateur pour coordonner les politiques de formation professionnelle. Le développement de contrats d'objectifs Région/Etat/Profession et l'élaboration des plans régionaux de développement de la formation professionnelle des jeunes doivent garantir cette cohérence.

● Le partenariat avec les organisations professionnelles

Le partenariat avec les organisations professionnelles d'employeurs, déjà très présent, nécessitera une coordination et une formalisation accrues.

Ce partenariat existe à plusieurs niveaux :

- au niveau de la définition de l'offre de formation : négociations au niveau régional, sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs avec les professionnels
- au niveau de la participation aux actions d'information et d'animation : organisation des rencontres et des journées de l'installation, participation au point info-installation
- au niveau des parcours de formation : participation de professionnels à certaines séquences de formation, alternance, définition de parcours, évaluation en entreprise etc...

Les centres de formation participeront d'autant plus à la politique de l'installation dans leur département ou leur région qu'ils auront tissé des liens étroits avec leur environnement professionnel, qu'ils auront contractualisé leurs relations et qu'ils participeront à des démarches-qualités auxquelles seront sensibilisés les professionnels.

● Le développement de l'individualisation des formations, des parcours et du suivi des candidats à l'installation.

La politique volontariste de relance de l'installation de jeunes agriculteurs s'accompagne d'une diversification accrue des profils des candidats à la capacité professionnelle agricole.

Ces candidats ont des formations initiales très différentes et des acquis professionnels pour certains d'entre eux. L'un des enjeux majeurs des années à venir sera l'évolution de l'offre de formation vers la construction de parcours individualisés. C'est l'une des idées que doit développer le programme « PI-VOINE ». Les candidats à l'installation et les financeurs s'attachent de plus en plus à la prise en compte individuelle des acquis et des profils de chacun.

L'accès à l'installation pour les publics de jeunes adultes ou d'adultes passe, en formation professionnelle, par un parcours au cours duquel un lien direct peut être établi avec un projet finalisé.

Aussi l'adaptation du parcours au projet et au profil du candidat est-elle un élément de plus en plus central dans la qualité de l'offre.

Ces évolutions nécessitent et nécessiteront, outre des travaux sur des outils pédagogiques, des efforts d'adaptation en matière de gestion des parcours et des ressources humaines pour les centres, et en matière d'ingénierie financière pour les prescripteurs ou les acheteurs de formation.

● L'accompagnement des installations

L'accompagnement des jeunes candidats jusqu'à l'installation deviendra vraisemblablement un enjeu majeur des années à venir.

L'accompagnement du candidat vers la capacité professionnelle et vers l'installation devrait passer progressivement d'un tutorat de nature pédagogique comme celui mis en œuvre dans les formations en alternance à un tutorat plus global, associant professionnels et formateurs dans des actions d'information, de conseil, de formation, d'expertise, d'aide à la réalisation et au montage du projet.

C'est l'une des idées développées dans la charte, qui propose de mettre en œuvre un tutorat pouvant concerner l'ensemble des partenaires dans les réalisations d'un objectif commun par rapport à l'installation.

L'accompagnement des installations nécessite qu'une cohérence et qu'une synergie accrue soient recherchées dans les actions déjà mises en œuvre.

C - La contribution de l'appareil de formation initiale au cours du 2nd schéma

Le dispositif de formation initiale a enregistré au cours du 2nd schéma, dans les formations liées à une perspective d'installation :

- une augmentation constante des effectifs inscrits en seconde professionnelle de l'option « exploitation » de 7 992 à 9 952 entre 1992 et 1996. Les enfants d'agriculteurs représentent environ 40% de cette population. Après une décrue entre 1992 et 1994, leur nombre augmente sensiblement en 1995 et surtout 1996 pour atteindre 3 936 ;
- une reprise en 1996 du nombre d'inscrits en 1^{ère} BTSA des options ACSE, technologies végétales, productions animales, viticulture oenologie et productions horticoles (4 930 étudiants) y compris de la part des enfants d'agriculteurs (2 253 étudiants). Cependant leur pourcentage se restreint progressivement de 52 à 46%. Ce chiffre de 2 253 étudiants est à rapprocher de 1 687 installations en 1996 de titulaires de diplômes de niveaux II et III.

La citoyenneté européenne

Parmi les orientations définies par le 3ème schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole la citoyenneté figure comme valeur cardinale, ce qui découle à la fois du principe de « l'élève au centre » (posé par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989) et de l'impératif de construction d'une société démocratique.

Le Groupe de réflexion sur l'éducation et la formation de la Commission Européenne a rédigé un rapport intitulé « **Accomplir l'Europe par l'éducation et la formation** ».

Un des chapitres de ce rapport concerne **la formation de la citoyenneté européenne**.

Les voies qu'il préconise peuvent utilement servir de points d'appui pour inspirer la mise en oeuvre des orientations du 3ème schéma.

Il propose, à partir d'idées essentielles et de thèmes définis, des pratiques à mettre en place ou à valoriser dans le but de construire une citoyenneté européenne.

Les idées principales contenues dans ce chapitre sont les suivantes :

Il s'agit de **construire la citoyenneté européenne par l'éducation et la formation**.

La citoyenneté européenne est avant tout une **idée humaniste**. Il s'agit de construire une Europe unie par le sentiment d'appartenir à une civilisation commune, tout en prenant en compte les différences culturelles, les conceptions économiques différentes, les réalités naturelles différentes. La citoyenneté européenne doit rassembler à partir d'une **culture politique démocratique partagée**. Aussi doit-elle être réelle et non formelle.

La citoyenneté est une **notion plurielle**: c'est une idée liée au concept de société civile et à sa défense; c'est une pratique sociale et elle évolue selon un processus au cours duquel le sentiment d'appartenance se construit à partir des différences, de la communication, des compromis négociés des desseins communs; c'est une pratique des relations entre les individus au travers de l'Etat, des collectivités locales, des associations.

Elle a aussi une dimension démocratique, paritaire, interculturelle et écologique. On doit promouvoir une éducation et une formation qui dépassent toute image stéréotypée des êtres humains. Le programme d'éducation à la citoyenneté retient cinq dimensions principales: la dignité et la centralité de la personne humaine, la citoyenneté sociale et les droits et devoirs sociaux, la citoyenneté paritaire (rejet des préjugés discriminatoires et compréhension de la valeur de l'égalité), la citoyenneté interculturelle et la citoyenneté écologique.

L'Europe doit jouer un rôle au travers de l'éducation et de la formation:

- pour affirmer et transmettre les valeurs communes qui constituent le socle de sa civilisation ;
- pour aider à élaborer et à diffuser les méthodes qui permettront à la jeunesse européenne d'exercer davantage sa fonction citoyenne ;
- pour identifier et diffuser les meilleures pratiques, tenter des expériences visant à mettre en oeuvre de façon concrète les moyens d'acquérir les éléments actuels de la citoyenneté européenne et surtout de les faire évoluer.

Les principales valeurs faisant partie de l'héritage inaliénable de l'Europe sont des valeurs d'avenir: droits de l'homme, libertés fondamentales, démocratie, paix, respect des autres, solidarité, égalité des chances, développement équitable, raisonnement rationnel, responsabilité individuelle, préservation de l'écosystème. Il faut enseigner ces valeurs. Une formation à l'Europe des enseignants concernés est nécessaire.

L'éducation et la formation à une citoyenneté active sont peut-être surtout une question de méthode. La pédagogie joue un rôle central. On doit encourager toutes les pédagogies actives s'appuyant sur le sens

critique, l'autonomie du raisonnement et le travail en groupe. Cela nécessite une évolution du mode de validation des acquis. On devra améliorer les compétences linguistiques et la connaissance des différentes cultures, moderniser les curricula et l'enseignement de l'histoire et de la géographie, de la philosophie et des sciences sociales pour la compréhension et la valorisation d'une vision commune de l'acquis européen, soutenir les styles démocratiques de gouvernement des établissements, investir dans la formation des enseignants et des chefs d'établissement et favoriser leur mobilité en Europe, appuyer la mise en oeuvre de stratégies d'enseignement vraiment interculturelles.

L'éducation tout au long de la vie est un enjeu incontournable qui implique la capacité de pouvoir acquérir une citoyenneté entière comprenant la formation d'une solide conscience civique, les outils de l'apprentissage continu des leviers de participation dans la vie de la cité et la volonté d'intervenir sur le projet de construction européenne.

L'école devra pouvoir coopérer avec son environnement, en particulier avec les collectivités locales et les associations qui sont des lieux importants pour la mise en oeuvre de la citoyenneté. Cela implique que ses enseignants et ses personnels administratifs soient plus directement impliqués dans la vie citoyenne locale.

Vivre la citoyenneté concrètement à l'école suppose une gestion des établissements qui favorise une vie démocratique des élèves, non de délégation ou d'opposition, mais de prise en charge directe des questions civiles qui les concernent, en particulier la nature des rapports qu'ils ont entre eux.

Bibliographie

- ◆ ALLAIRE (G.), HUBERT (B.), LANGLET (A.) éd. :
Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural
Colloque 17-18 décembre 1996 Toulouse
INRA - 1996

- ◆ DASCON (F.) et MIQUEU (CL.) dir. :
Collèges et lycées, partenaires des territoires ruraux
Caisse de dépôts et consignations Mairie-conseils, Fédération
des parcs naturels régionaux de France.
La documentation française - 1997

- ◆ FIGARI (G), JEAN (A.) et al. :
Evaluation de l'EPLA formes actuelles de pilotage
Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. DGER.
Inspection de l'enseignement agricole - octobre 1995

- ◆ GAUTER (J.) - SAGET (P.) éd. :
Territoires ruraux et formations
Actes du Colloque de Dijon 7-8-9 février 1995. ENESAD - Sept 1995

- ◆ Inspection de l'enseignement agricole :
Rapport 1997
Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation - mars 1997

- ◆ SABBAGH (C.) coord. :
Terroirs, territoires, lieux d'innovation
Université d'automne 2-6 octobre 1995
Thonon les Bains -INRA -DGER - 1997.

SIGLIER

ACE	Agent contractuel d'enseignement
ADRUREC	Agent de développement rural pour les régions chaudes
ANIA	Association nationale des industries alimentaires
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
ATOSS	(Personnel) administratif, technique, ouvrier, de santé et de service
BAC D'	Baccalauréat D'
BAC PRO	Baccalauréat professionnel
BAC S	Baccalauréat général scientifique
BAC TECHNO	Baccalauréat technologique
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
BP	Brevet professionnel
BP REA	Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole
BTA	Brevet de technicien agricole
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CAEN	Conseil académique de l'éducation nationale
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CEMPAMA	Centre d'étude du milieu et de pédagogie appliquée du ministère de l'agriculture
CEP	Centre d'expérimentation pédagogique
CEZ	Centre d'enseignement zootechnique
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFPAJ	Centre de formation professionnelle agricole pour jeunes
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CGEA	Conduite et gestion de l'exploitation agricole
CIEP	Comité pour l'innovation et l'expérimentation pédagogique
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIRSE	Centre interrégional de service aux examens
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNEA	Conseil national de l'enseignement agricole
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé
CNIL	Commission nationale informatique et liberté
CNJA	Centre national des jeunes agriculteurs
CNPR	Centre national de promotion rurale
COREF	Comité d'orientation régional éducation formation
COS	Comité d'orientation stratégique
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage
CPC	Commission professionnelle consultative
CREA	Comité régional de l'enseignement agricole
CSP	Catégories socio-professionnelles
DEPSE	Direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DJA	Dotation aux jeunes agriculteurs
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
ENESAD	Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
ENFA	Ecole nationale de formation agronomique
EPLFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
FNSEA	Fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles
FSE	Fonds social européen
FTP	Formations technologiques et professionnelles
GATT	General agreement on tariffs and trade (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GRAF	Groupe régional d'animation et formation

IAA	Industries agro-alimentaires
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
LPA	Lycée professionnel agricole
MAFPEN	Mission académique à la formation continue des personnels de l'éducation nationale
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MSA	Mutualité sociale agricole
ONEA	Observatoire national de l'enseignement agricole
ONISEP	Office national d'information sur les enseignants et les professions
PRDFPJ	Plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques *
SMR	Services en milieu rural
SRFD	Service régional de la formation et du développement
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement
STPA	Sciences et technologies du produit agro-alimentaire
UC	Unité capitalisable
UNEP	Union nationale des entrepreneurs du paysage
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation
UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion

Contributions des partenaires

- Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
- Force ouvrière - SFOERTA et SNITA
- Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et de promotion
- Union nationale rurale d'éducation et de promotion
- Fédération formation et enseignement privés - FEP CFTD
- Syndicat national de l'enseignement chrétien
- Union nationale des associations familiales

Contribution de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture au troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998 - 2002

L'APCA entend insister particulièrement sur les objectifs suivants :

a) Mieux assurer la qualification de base des actifs de l'agriculture

- Renforcer l'efficacité de l'enseignement agricole en permettant à tous les jeunes qui s'installent de pouvoir répondre aux exigences de qualification professionnelle fixées par la réglementation. Développer les passerelles entre les niveaux de formation.
- Assurer la qualification des salariés de la production agricole. Mieux prendre en compte les besoins de main-d'oeuvre de certains secteurs spécialisés (aviculture - élevages porcins). Valoriser ces fonctions auprès des élèves de l'enseignement agricole.
- Promouvoir une conception de la formation **plus ouverte** permettant aux jeunes de prendre du recul par rapport aux différents modèles d'exploitation et bien prendre conscience des transformations à venir dans le métier d'exploitant agricole : dimension collective incontournable, multifonctionnalité voire pluriactivité, nécessaire adaptabilité face à un contexte sans cesse mouvant, développement de l'agro-biologie, attentes des consommateurs vis-à-vis de la qualité sanitaire des produits et de la préservation de l'environnement, ... sans perdre de vue la **nécessaire compétitivité** de l'exploitation agricole.
- Mobiliser les différents partenaires pour **promouvoir les métiers** de l'agriculture (chefs d'exploitation, salariés...).
- Assurer un nécessaire **équilibre** entre formation générale, technologique et pratique aux différents niveaux de qualification.

b) Définir le rôle des établissements d'enseignement agricole dans une perspective de complémentarité avec l'Education Nationale au niveau des territoires ruraux

- Structurer l'enseignement agricole à partir des champs d'action du Ministère de l'Agriculture, centré sur une agriculture vivante, répartie sur l'ensemble du territoire comme le prévoyait le schéma précédent. **L'enseignement agricole doit accompagner en priorité les orientations de la politique agricole.**
- Expertiser les **secteurs d'activité** au service des territoires ruraux pour lesquels existent des besoins de qualification non satisfaits par les formations de l'Education Nationale. C'est dans ce contexte que doit être examinée l'opportunité de la création d'un BTSA services.

L'APCA estime qu'il faut être prudent dans la mise en oeuvre à titre expérimental de ce BTSA, compte tenu du manque de précision sur l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

L'extension de cette filière à de nouveaux établissements ne devra se décider qu'au vu des conclusions de l'expérimentation pédagogique et de l'appréciation des conditions d'insertion professionnelle des titulaires de ce BTSA.

- Mener une réflexion prospective afin de mieux cerner l'évolution des métiers, notamment ceux qui intéressent plusieurs secteurs professionnels, et leur positionnement par rapport à l'agriculture.
- Aller jusqu'au bout de la question de l'évolution comparée des effectifs de l'enseignement agricole et des données démographiques de la population des classes d'âge concernées. Quel sens peut avoir une croissance indéfinie des effectifs de l'enseignement agricole ? Ne manifeste-t-elle pas les insuffisances de l'Education Nationale et les défiances de grand nombre de parents et de jeunes à son égard. Il serait utile dans ce cadre de recueillir le point de vue du Ministère de l'Education Nationale et de s'interroger davantage sur les causes de cette situation.

c) Conforter le rayonnement des établissements dans leur milieu par la mise en oeuvre effective des 4 missions de l'enseignement agricole

- Inciter les établissements à mettre véritablement en oeuvre ces 4 missions qui doivent se nourrir l'une l'autre dans le cadre du projet d'établissement.
- Développer la qualité de la concertation professionnelle et locale en réfléchissant aux évolutions à venir afin de mieux répondre aux attentes des partenaires locaux.
- Mettre en oeuvre un réel partenariat entre la profession et les établissements d'enseignement agricole dans le cadre des conseils d'établissements, le déroulement des formations, à l'occasion des stages et séquences en entreprises, dans le cadre des jurys d'examens ou encore sur les exploitations des établissements.

d) Poursuivre l'adaptation des diplômes en fonction de leur finalité respective et des besoins des secteurs professionnels concernés

- Etudier avec l'aide de la Commission Professionnelle Consultative les points suivants : débouchés du secteur transformation et en particulier du baccalauréat technologique STPA, rénovation des CAPA du secteur production toujours préparés en 1 an...
- Organiser les formations de façon plus souple en prenant mieux en compte les parcours individualisés et la complémentarité entre formation initiale et formation continue. C'est dans cet esprit que doit être examinée la question de la prise en compte de la diversification dans le contenu du Bac Pro.
- Veiller à la place des formations générales dans le dispositif de l'enseignement agricole. L'APCA s'interroge sur l'avenir des classes de 4ème et 3ème dans le contexte de la rénovation du collège. La valorisation de la filière S du baccalauréat, l'articulation entre le second cycle et les filières de l'enseignement supérieur agricole sont également à promouvoir.

Contribution du SFOERTA et SNITA - FO au troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998-2002

SFOERTA et SNITA - FO ont choisi de participer au groupe de travail concernant l'élaboration du troisième SPNFEA car ils reconnaissent à ce dernier un rôle déterminant quant à l'évolution de l'enseignement agricole pour ces prochaines années dans un contexte mondial changeant et incertain.

Notre contribution de travail insistait sur les points suivants :

- a) fixer des objectifs précis et clairs à l'enseignement agricole et de ce fait à ses établissements après la diffusion de rapports plus ou moins alarmants.
- b) réaffirmer l'engagement de l'enseignement agricole en faveur d'une agriculture forte sur l'ensemble du territoire en favorisant l'installation et la formation de salariés compétents.
- c) améliorer l'efficacité de nos établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) par une réflexion régionale et en confortant dans leurs missions les hommes et les femmes qui les animent.
- d) composante spécifique du service public d'éducation et de formation, l'enseignement agricole conduit un projet pédagogique global qui va du citoyen au professionnel.

Ce schéma satisfait dans son ensemble à notre demande. Son processus d'élaboration basé sur une attention aux remarques des membres du groupe de travail, une rédaction rigoureuse et de qualité le dotent d'une force indéniable.

Nous mettons cependant quelques réserves à ce jugement d'ensemble favorable :

- les objectifs - actions très nombreux donnent parfois l'impression de constituer un inventaire un peu disparate.
Ces derniers mettent souvent les EPLEFPA au défi d'aboutir sans leur octroyer des gages de réussite : moyens supplémentaires, soutien administratif par exemple.
- une collaboration est envisagée pour la formation initiale et continue des maîtres avec respectivement les IUFM et les MAFPEN ; nous pensons plutôt que le dispositif propre à l'enseignement agricole dans ces domaines devrait être renforcé.
- l'évaluation des résultats (paragraphe 3.3) multiplie les supports ou les lieux de sa réalisation, une organisation simplifiée basée sur le travail d'une part de l'Inspection et d'autre part de l'Observatoire National aurait l'avantage de la clarté.

Comme nous l'avions annoncé lors de notre première réunion de travail, un plan de diffusion ambitieux doit être mis en place pour toucher l'enseignement agricole dans son cœur, c'est à dire en favorisant son appropriation par les équipes pédagogiques, et en informant l'ensemble de nos partenaires.

Contribution de l'UNMFREO au troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998-2002

Les Maisons familiales rurales sont sensibles à la volonté exprimée par le troisième schéma prévisionnel de l'enseignement agricole de mieux prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture et sa diversité, de valoriser l'ancrage des établissements dans leur territoire et leur maillage.

Les Maisons familiales rurales rappellent leur attachement :

- aux missions de l'enseignement agricole, fondement de l'originalité de celui-ci, reconnues et affirmées par les lois de 1984,
- au rôle essentiel des associations pour, à la fois donner du sens à ces missions, mais aussi pour impliquer l'ensemble des partenaires, en particulier les familles dans leur mise en oeuvre,
- à l'accompagnement des jeunes, pour leur réussite, en facilitant la construction progressive de leur projet, en veillant à leur insertion sociale et professionnelle et à leur prise de responsabilité dans leur environnement.

Les Maisons familiales rurales souhaitent que la mise en oeuvre de ce troisième schéma prévisionnel contribue à :

- une meilleure prise en compte des projets des associations et des dynamiques territoriales locales qui les sous-tendent,
- l'approfondissement de l'apport de l'enseignement agricole au système éducatif par une valorisation de ses originalités,
- la préparation d'un plus grand nombre de jeunes à vivre et à exercer une activité au sein du milieu rural, en amplifiant l'effort pour les métiers de la production agricole et pour ceux qui y sont directement liés, mais aussi en prenant en compte la diversité des activités du milieu rural, en particulier dans le domaine des services.

Enfin, les Maisons familiales rurales proposent :

- de valoriser les possibilités d'accueil des jeunes à tous les niveaux de l'enseignement agricole et de poursuivre le développement de parcours promotionnels après la formation initiale,
- d'adapter les options ou spécialités, les programmes et les examens à la diversité de l'agriculture par une meilleure prise en compte du projet de chaque jeune et de ses centres d'intérêt,
- d'apporter leur expérience et leur savoir-faire à la mise en oeuvre des futurs BTS Services en Espace Rural.

Contribution de l'UNREP au troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998-2002

Le troisième schéma : un projet d'évolution

Le troisième schéma prévisionnel dont les axes stratégiques et les orientations sont partagées dans leur ensemble par notre fédération, permet aux différents membres de la communauté éducative d'inscrire leur action dans une perspective à moyen terme facilitant la cohérence et une meilleure réponse aux différents besoins. Il devra vraisemblablement être amendé pour intégrer les perspectives nouvelles issues du volet enseignement et formation de la future loi d'orientation agricole.

Une réponse à des besoins actuels et futurs des secteurs professionnels mais aussi du milieu local et rural

L'enseignement agricole a pour ambition prioritaire d'assurer la formation de futurs responsables et salariés de l'agriculture, afin de développer, à la fois, une production compétitive, de qualité, respectueuse de l'environnement et intégrant des modes et des systèmes d'exploitation diversifiés. Il a aussi pour mission de répondre aux attentes sociales et de favoriser un équilibre harmonieux entre «économie», «hommes» «territoire» et «qualité de vie».

L'enseignement agricole répond aussi aux besoins des secteurs d'amont et d'aval de l'agriculture (agro-équipement, agro-fouritures, transformation, hygiène et sécurité alimentaire, commercialisation).

Ouvert historiquement vers d'autres métiers et activités, il doit officialiser sa participation à la formation des acteurs dans les secteurs des services, de l'aménagement et de l'environnement.

Pour ce faire, des collaborations étroites et véritables avec tous les représentants des secteurs professionnels, ci-dessus énumérés, sont à renforcer et à privilégier.

Un parcours de la réussite

Le parcours de la réussite, c'est un parcours de formation et d'éducation qui offre des chances à chacun de développer ses responsabilités, sa qualification, ses compétences, tout au long de la vie pour réaliser son projet professionnel et personnel et être citoyen. C'est pourquoi, les parcours diversifiés de la formation initiale par la voie scolaire et l'apprentissage s'enrichissent de celles de la formation continue. De même, la diversité des approches pédagogiques concourent à cette même finalité.

Notre fédération a toujours été sensible à l'accueil de jeunes ou d'adultes en difficultés médicales, sociales, familiales. A ce titre, elle souhaite qu'une attention particulière soit portée sur l'action des établissements qui oeuvrent chaque jour pour favoriser et permettre la réussite de ces personnes.

L'UNREP est favorable à l'accueil des élèves dans l'enseignement agricole dès la 4ème. C'est pourquoi elle souhaite qu'une information et une communication large auprès des familles, des élèves de 5ème et des prescripteurs d'orientation scolaire soient réalisées prioritairement au début de la période du présent schéma.

Avec des établissements «pôles de compétences», répartis harmonieusement sur le territoire où s'expriment, de manière originale, les quatre missions de l'enseignement agricole

L'UNREP souligne, particulièrement ici, deux aspects :

- le pôle de compétences s'exprime par une réponse adaptée aux besoins des professions. Il suppose des ateliers et exploitation associés avec de bonnes performances techniques et économiques à la disposition des élèves, étudiants, stagiaires..., des équipes formatrices et éducatrices innovantes mais aussi expérimentées et porteuses de sérénité,
- des liens constants avec les professions et le développement.

Une ouverture sur le milieu local et la coopération internationale

Souvent implanté en zone rurale fragile, l'établissement participe non seulement au développement ou au maintien de l'emploi au niveau du canton (il est souvent le premier ou le deuxième employeur local) mais aussi à l'animation du milieu local (lieu d'accueil, de rencontre, d'information, de conseil, d'aide au développement).

L'implication locale n'est pas exclusive ; elle se complète fréquemment avec des activités de coopération internationale particulièrement dans le cadre de programmes européens, mais aussi de coopération Nord-Sud et d'implication de nombreux jeunes dans des actions humanitaires.

Avec des équipes mobilisées et compétentes

Pour l'UNREP, il serait souhaitable que, dans la période du présent schéma, une priorité soit donnée, au développement de la formation de l'ensemble des acteurs -enseignants, formateurs, cadres, directeurs, éducateurs, personnels administratifs et de services, mais aussi administrateurs et parents d'élèves- afin de favoriser, à partir du projet d'établissement, la réalisation des axes d'actions prioritaires qualitativement et quantitativement. La formation des personnels doit intégrer l'utilisation des nouveaux médias en formation. Cette évolution est exigeante en équipements lourds, aussi, nécessite-t-elle la mobilisation d'équipes compétentes et pluridisciplinaires, la mutualisation des moyens entre plusieurs établissements. L'Etat devra encourager l'ensemble des initiatives prises dans ce domaine par les partenaires de l'enseignement agricole.

Les indicateurs clefs du suivi du schéma

La crédibilité de ce troisième schéma repose sur la mesure, par des indicateurs clefs, de l'atteinte d'objectifs, limités en nombre, qui traduisent, de manière significative, les axes stratégiques. C'est à partir de ce tableau de bord, suivi d'analyses conduites lors de concertations permanentes des différents acteurs de l'enseignement agricole, que se pilotera avec réussite le troisième schéma.

Contribution de la FEP - CFDT au troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998-2002

Nous avons défendu que soient maintenues les quatre missions fixées initialement à l'enseignement agricole par les lois de 1984, ainsi que les champs de compétence de l'enseignement agricole. Nous apprécions de les retrouver dans le document.

Malheureusement, la FEP-CFDT déplore que la loi du 31 décembre 1984 n'ait pas prévu, en ce qui concerne les moyens, que les personnels d'enseignement contractualisés avec l'Etat puissent participer, sauf à démissionner de leur contrat, durablement aux trois dernières missions (formation professionnelle continue, animation du milieu rural, action de coopération internationale). Il nous paraît important de faire évoluer cette lacune.

Nous regrettons qu'au delà des objectifs de formation que nous partageons, les enseignants et documentalistes du secteur privé sous contrat soient plus souvent évalués (soit directement pour l'obtention d'un contrat définitif, soit au travers de l'évaluation de leur élèves) que réellement formés. Il y a manifestement carence en formation professionnelle de ces agents et une des causes en est bien le manque de place aux concours de recrutement, et, les faibles chiffres présentés n'incitent pas à candidature.

A l'opposé de cette voie, nous souhaitons la possibilité de formation professionnelle initiale, (la contractualisation par concours doit bien être la règle et non l'exception), et continue des personnels d'enseignement comme dans le secteur public.

Pour leur formation continue, ces personnels (composante de "... tous les maîtres de l'enseignement agricole,..." citation du document), doivent pouvoir de nouveau travailler, échanger dans les régions avec les personnels du secteur public, comme ce fut le cas pendant quelques années et ce dans la mesure où les objectifs, les programmes d'enseignement, les difficultés sont les mêmes.

Face à la nécessaire adaptation des structures d'établissement, (fusion, reconversion des formations dispensées, et parfois disparition), évoquée dans le document, nous souhaitons que les textes réglementaires évoluent pour prendre en compte une meilleure mobilité des personnels d'enseignement entre les secteurs privé et public. Le changement de secteur étant actuellement et explicitement réservé aux seuls fonctionnaires.

Sur le fonctionnement des CREA, nous prenons acte de la volonté du ministère de cadrer un règlement intérieur. Nous souhaitons que les consultations des partenaires avant et pendant les CREA structures, notamment, aboutissent à des conclusions plus suivies d'effet..

Contribution du SNEC-CFTC au troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998-2002

Bilan au terme de l'année 1997

Le SNEC-CFTC se réjouit de la réussite de l'enseignement agricole qu'il soit public ou privé. Aux raisons évoquées dans le projet de schéma, il faut y ajouter la capacité des équipes qui travaillent dans les établissements à s'adapter constamment aux modifications imposées par l'environnement, à anticiper sur les changements nécessaires mais aussi à innover pour sans cesse mieux s'adapter aux jeunes qui leur sont confiés.

Les filières technologiques et professionnelles sont celles qui attirent le plus les jeunes qui viennent dans l'enseignement agricole, aussi le danger que l'enseignement agricole puisse devenir une seconde Education nationale n'est absolument pas fondé. En raison de son histoire et sachant que tout monopole ou hégémonie s'avère néfaste à terme, le SNEC-CFTC considère que non seulement l'enseignement agricole doit rester sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture mais qu'il doit, s'il le fallait, continuer à répondre à la demande des familles qui souhaitent confier leurs enfants à ce système d'enseignement. C'est pourquoi le risque d'être victime de son succès doit être dénoncé, d'autant que les raisons invoquées, étant de mesure économique, ne semblent pas recevables.

Une nation ne peut sacrifier ses enfants au prétexte de réaliser des économies budgétaires.

Par ailleurs le schéma exprime fortement l'idée, à laquelle le SNEC-CFTC se rallie, que les "buts et visées qu'il se fixe, c'est la réussite du plus grand nombre". Aussi le SNEC-CFTC ne peut que s'élever contre le principe de la maîtrise des flux qui consiste à adapter la notion de "plus grand nombre" aux moyens que l'Etat est prêt à accorder à la formation des jeunes qui choisissent l'enseignement agricole. Est-ce le meilleur moyen pour lutter contre les maux actuels de la société, par exemple ? Que deviennent les jeunes que l'enseignement agricole refuse d'accepter ?

Le SNEC-CFTC se réjouit également du fait que les jeunes choisissent les formations professionnelles et technologiques, s'assurant ainsi une meilleure insertion professionnelle. Cependant, le parcours scolaire qui leur est proposé doit continuer à donner une part non négligeable aux matières générales qui leur permettront de faire face plus tard à toutes les situations de leur vie professionnelle et d'adulte.

Pour le SNEC-CFTC, il y a nécessité de diversifier les filières de l'enseignement agricole pour faire face aux nouveaux besoins des mondes agricole et surtout rural mais également urbain et péri-urbain. L'enseignement agricole, à l'aube de l'an 2000, se doit d'anticiper sur les défis nouveaux, comme il a toujours su le faire. Se recentrer uniquement sur les filières liées à la production serait un non-sens à l'époque de la tertiarisation.

Axes stratégiques et orientations

Le SNEC-CFTC considère que les orientations doivent découler du bilan qui a été dressé dans la première partie. Aussi est-il favorable à ce que les quatre missions assignées par les lois de 84 continuent à être les fondements du 3e schéma. L'enseignement agricole a un rôle à jouer qui ne se situe pas en termes de concurrence avec l'Education nationale, mais bien en termes de complémentarité. Il est important de rappeler que "la réussite du plus grand nombre doit toujours être recherchée" et que "l'enseignement agricole est centré sur la promotion de ceux qu'il accueille", qu'il doit "poursuivre son rôle traditionnel de remédiation". Aussi pour atteindre ces objectifs, il faut préparer les jeunes à l'ensemble des métiers liés aux tissus agricole et rural.

C'est pourquoi le SNEC-CFTC partage le point de vue du schéma quand il est écrit que l'adaptation des formations ne se fait pas nécessairement en fonction des emplois mais pour permettre l'adaptation en fonction des mutations du travail, de l'économie et de la société. L'enseignement agricole peut relever le défi de mener de front les objectifs de promotion, d'insertion et de réussite sans avoir recours à la maîtrise des flux.

Par ailleurs, il semble important, dans un souci constant d'adaptation, de faire en sorte que l'enseignement agricole continue à proposer des voies de formations diversifiées et continues. La validation des acquis professionnels, au travers "d'un livret de compétence" est un élément qu'il faudrait valoriser davantage.

Si l'élève est au coeur de l'enseignement agricole et si l'établissement est au centre de son territoire, la notion de projet est un élément essentiel du dispositif. Aussi est-il non seulement impératif d'écrire le projet mais surtout de le faire vivre.

"Outils et procédures"

Le SNEC-CFTC partage pleinement le souci d'une réelle concertation de laquelle il ne faut écarter aucune composante et celui de donner à chacune la réelle possibilité de s'exprimer. Cet objectif nécessite un réel accès à l'information pour tous et une diffusion de cette information à tous, sans discrimination.

Si les instances existent et doivent continuer à jouer leur rôle, il faut cependant améliorer les relations entre elles, ne serait-ce qu'à travers une réelle transparence et une continuité entre les divers niveaux de formulation d'avis (C.R.E.A. et C.N.E.A.) .

Enfin le SNEC-CFTC est favorable au pilotage national du dispositif bien qu'il soit difficile d'imaginer que l'on puisse totalement ignorer les spécificités régionales. L'enseignement agricole, composante importante - par sa qualité et sa spécificité - de l'offre de formation française doit s'articuler avec les autres plans issus des Régions et de l'Education Nationale. Il y a place pour tous si les cartes sont distribuées en toute clarté et en toute équité.

Contribution de l'Union nationale des associations familiales au troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998-2002

L'UNAF se félicite de la qualité du travail réalisé pour l'élaboration du troisième schéma prévisionnel de l'enseignement agricole.

Elle souhaite tout particulièrement insister sur deux points repris dans les orientations de ce schéma :

1. L'implication des familles dans la formation, l'orientation et l'insertion du jeune

Le schéma note la nécessité d'un partenariat fort avec les familles.

L'UNAF souligne que ce partenariat doit non seulement se situer au cours de la formation quel que soit le statut du jeune, mais aussi en amont, dans l'accompagnement du projet personnel au cours de la démarche d'orientation qui précède pour une part l'entrée dans l'enseignement agricole et en aval, lors de l'accès au premier emploi. Une récente étude menée par l'UNAF montre que les familles et le réseau de relations des jeunes jouent un rôle déterminant dans l'accès au premier emploi et le choix progressif d'une orientation.

L'enseignement agricole, dans sa diversité, a un important savoir-faire pour associer les familles avant, pendant et après la formation. Il convient non seulement d'amplifier ce savoir-faire, mais aussi de le valoriser pour contribuer à mieux le faire connaître et à le faire partager plus largement par l'ensemble du système éducatif et de la formation professionnelle.

2. La priorité donnée à la citoyenneté

Le schéma place « la citoyenneté comme valeur cardinale dans l'enseignement agricole » pour « la construction d'une société démocratique libérée de la violence et fondée sur les valeurs de solidarité et de coopération ».

L'UNAF vient de faire de la citoyenneté un thème de réflexions et de travaux de deux de ses récentes Assemblées générales. Elle a affirmé à cette occasion que « le partenariat entre la famille et l'école mérite d'être encore largement développé comme il devrait l'être avec les autres acteurs de la vie économique, sociale et culturelle ».

Si la famille est le premier lieu où se transmettent les valeurs et où s'apprennent les règles de la vie en groupe et donc l'apprentissage de la citoyenneté, elle ne peut agir seule. Le respect des autres, la tolérance, la solidarité et la responsabilité sont quatre valeurs fortes que l'école doit également cultiver chez les jeunes en leur permettant d'être des acteurs reconnus au sein de l'école mais en ayant aussi l'ambition de les préparer à leurs futures responsabilités familiales, sociales et professionnelles.

Imprimerie STEDI, Paris
Dépôt légal, Imprimeur, n° 5629
Dépôt légal : mai 1998
Imprimé en France

**Ministère de l'agriculture et de la pêche
direction générale de l'enseignement et de la recherche
s/d POFEGTP
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP**

**Directeur de publication : C. Bernet
mai 1998**

Numéro ISBN : 2-11-091021-6